



Bulletin Officiel

N°6110 Vendredi 22 Mai 2020

www.cmf.tn

25^{ème} Année

ISSN 0330-7174

COMMUNIQUES DU CMF

MESURES EXCEPTIONNELLES RELATIVES AU MARCHE FINANCIER EN RELATION AVEC LA PANDEMIE DE CORONAVIRUS

2-3

TRANSITION AUX NORMES COMPTABLES IFRS 2021

4-5

AVIS DES SOCIETES**EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRES**

TUNISIE LEASING ET FACTORING 2020-1

6-10

ABC TUNISIE 2020-1

11-16

CIL 2020-1

17-20

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIÉTÉ ASSURANCES MULTIRISQUES ITTIHAD AMI ASSURANCES

21-22

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

SOTRAPIL

23

AMEN TRESOR SICAV

24

PROJET DE RESOLUTIONS -AGO-

SOTRAPIL

25-27

MODIFICATION DES ORIENTATIONS DE PLACEMENT ET DU MODE D'AFFECTATION DES RESULTATS

FCP SECURITE

28

DISSOLUTION D'UN OPCVM POUR EXPIRATION DE LA DUREE DE VIE

FCP SMART EQUITY 2

29

PAIEMENT DE DIVIDENDES

FCP INNOVATION

30

FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS

30

FCP SECURITE

31

ANNEXE I

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

ANNEXE II

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE III**ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2019**

- **SOCIETE CHIMIQUE ALKIMIA**
- **SOCIETE UNIMED**
- **FCP SECURITE**
- **FONDS D'AMORÇAGE CAPITALEASE SEED FUND**
- **FCPR AZIMUTS**
- **FCPR SWING**

ANNEXE IV**ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2019**

- **SOCIETE CHIMIQUE ALKIMIA**

ANNEXE V**SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETES AU 31 DECEMBRE 2020**

- **ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV**

COMMUNIQUE DU CMF

Mesures exceptionnelles relatives au marché financier en relation avec la pandémie de coronavirus

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance du public et des sociétés faisant appel public à l'épargne, qu'il suit avec vigilance l'évolution du marché financier et qu'il a pris les mesures d'urgence qui concernent la bourse, relatives notamment aux règles exceptionnelles de cotation afin de garantir la continuité des activités de marché et de préserver les intérêts des investisseurs et des émetteurs, applicables à partir du 18 mars 2020.

En outre, le Conseil du Marché Financier entreprend avec les autres autorités de supervision et de contrôle internationales, les mesures drastiques permettant d'endiguer la crise économique due au marasme engendré par la pandémie de coronavirus.

Aussi, le Conseil du Marché Financier, et dans le cadre des principes de solidarité nationale sacrée, sera à l'écoute des sociétés faisant appel public à l'épargne, pour étudier avec elles toutes sortes de mesures permettant de passer ce cap en garantissant la continuité économique, dans le respect des obligations réglementaires dans ce contexte exceptionnel.

D'autre part et en raison des incertitudes liées à l'évolution de la crise sanitaire et ses répercussions économiques, le CMF appelle les commissaires aux comptes, les listings sponsors et toutes les parties concernées, dans le cadre de leurs missions, à prendre en considération la vulnérabilité de certaines sociétés et de mettre en place les dispositions nécessaires permettant d'accompagner lesdites sociétés dans les difficultés éventuelles auxquelles elles sont exposées, dues à cette période d'incertitude.

Par ailleurs, et dans le souci d'information continue du marché, les sociétés faisant appel public à l'épargne sont appelées, à communiquer au CMF dans les meilleurs délais et dès que possible :

- Suite -

- Les états financiers relatifs à l'exercice comptable 2019, même non audités, dès lors qu'ils ont été arrêtés par le conseil d'administration ou le conseil de surveillance, accompagnés d'une note sur les événements postérieurs à la date de clôture, mentionnant l'impact éventuel de la pandémie COVID 19, sur l'activité et la situation financière de la société, tel que prévu par la NCT 14 relative aux éventualités et événements postérieurs à la date de clôture,
- L'état d'avancement de l'audit des états financiers,
- Les éventuelles intentions de distribution des dividendes,
- La date de l'assemblée générale fixée par le conseil,

Il reste entendu, que les sociétés demeurent dans l'obligation de communiquer au CMF, les états financiers aussitôt audités par les commissaires aux comptes et ce dans les délais prévus par la réglementation en vigueur.

COMMUNIQUE DU CMF

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance des sociétés cotées à la bourse des valeurs mobilières de Tunis, aux banques et aux établissements financiers*, aux sociétés d'assurance et de réassurance ; qu'en vertu de la décision de l'assemblée générale du Conseil National de la Comptabilité du 6 septembre 2018, les institutions sus indiquées sont appelées à établir leurs **états financiers consolidés** selon les normes internationales d'information financière (IFRS) à partir du 1^{er} janvier 2021.

A cet effet, les sociétés et établissements concernés sont appelés dès à présent, à mettre en place un plan d'actions, détaillant les étapes nécessaires pour l'implémentation du nouveau référentiel comptable qui sera adopté. Ce plan doit être approuvé par le conseil d'administration ou le conseil de surveillance de l'institution, qui sera assisté par le comité permanent d'audit.

Chaque institution concernée, doit veiller à la constitution d'un comité ou d'un groupe de travail pour le suivi et la supervision de l'exécution dudit plan. Ledit comité rend compte de ses travaux directement au conseil d'administration ou au conseil de surveillance et doit inclure au minimum des responsables des unités chargées du système d'information, du service comptable et financier, du service audit interne et des représentants des sociétés du groupe.

Ce comité sera chargé notamment de :

- Mettre en place le plan d'actions ci-dessus indiqué et l'échéancier d'exécution dudit plan ;
- Recenser les difficultés d'application du nouveau référentiel et les divergences avec le référentiel existant ;
- Préparer une étude d'impact traduisant l'effet de l'adoption des normes IFRS sur la situation financière du groupe.

(*) Les établissements financiers qui font appel public à l'épargne.

- Suite -

Les sociétés et établissements concernés, sont appelés à informer **régulièrement le CMF de l'état d'avancement desdits travaux**.

Aussi les institutions susvisées, sont encouragées à suivre les meilleures pratiques d'information financière pendant la période de transition entre les normes comptables locales et les normes internationales IFRS applicables à compter de 2021.

Il est à signaler, qu'en cas de difficultés ou d'incertitudes, dans la mise en application du référentiel IFRS et afin de se prononcer sur les traitements appropriés, les sociétés concernées sont appelées à consulter le Conseil National de la Comptabilité, organisme chargé, de par les dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable, d'examiner et de donner son avis sur l'application des normes comptables et de traiter les questions relatives à la comptabilité.

Aussi, les sociétés susvisées sont appelées, à exposer au niveau du rapport annuel relatif à l'exercice 2019, les principales dispositions prises pour assurer le succès du projet de transition vers les normes IFRS et le degré d'avancement dudit projet. Cette description pourra comprendre, les mesures générales prises pour traiter les problématiques opérationnelles et de contrôle, ainsi que les risques et incertitudes susceptibles d'affecter l'activité et engendrés par le changement de référentiel comptable.

Enfin lesdites sociétés sont invitées à organiser des communications financières au cours de l'année 2020, à l'attention des différents professionnels de la place afin d'éclairer le public sur les principales divergences d'ores et déjà identifiées entre les méthodes comptables actuellement suivies et celles qui seront adoptées en 2021, ainsi que sur l'impact de l'adoption du référentiel IFRS sur la situation financière du groupe.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2020 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2020. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2019 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2020. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire «TLF 2020-1»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE LEASING ET FACTORING réunie le **27/04/2018** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 100 millions de dinars dans un délai de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le **29/03/2019** a décidé d'émettre l'emprunt obligataire «**TLF 2019-2**» d'un montant de 15 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+2,00% brut l'an au minimum et TMM+3,00% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 9,00% brut l'an au minimum et 13,00% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les taux et la durée à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé les durées de l'emprunt et les taux d'intérêt comme suit : 11,60%brut l'an et/ou TMM+2,75% sur 5 ans.

Par ailleurs, et dans la mesure où l'émission de l'emprunt «**TLF 2019-2**» a été reportée en 2020, la dénomination de l'emprunt obligataire est désormais «**TLF 2020-1**».

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant

L'emprunt obligataire «**TLF 2020-1**» est d'un montant de 15 Millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 Millions de dinars, divisé en 150 000 obligations, susceptibles d'être portés à 300 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt «**TLF 2020-1**» fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions au présent emprunt obligataire seront ouvertes le **16/03/2020** et clôturées sans préavis au plus tard le **28/05/2020**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

- Suite -

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/05/2020**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/05/2020**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **11/06/2020** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions au présent emprunt obligataire et les versements seront reçus à partir du **16/03/2020** aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

But de l'émission

TUNISIE LEASING ET FACTORING, de par son statut d'établissement financier, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Économie.

À ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

TUNISIE LEASING ET FACTORING a prévu pour l'année 2020 des mises en force qui s'élèvent à 440 millions de dinars. Ces mises en force seront financées à hauteur de 60 millions de dinars par des emprunts obligataires (dont 15 millions susceptibles d'être portés à 30 millions de dinars, objet de la présente émission), 159 millions de dinars par des crédits bancaires et des crédits extérieurs.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **Dénomination de l'emprunt** : « **TLF 2020-1** »
- **Nature des titres** : Titres de créance.
- **Forme des obligations** : Les obligations seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaire.
- **La législation sous laquelle les titres sont créés** : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.
- **Modalité et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur au présent emprunt obligataire recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par TUNISIE LEASING ET FACTORING.

Prix de souscription et d'émission :

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit **100 dinars** par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **28/05/2020**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **28/05/2020** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

- Suite -

Taux d'intérêt :

Les obligations «**TLF 2020-1**» seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur fixés comme suit :

- Taux variable sur 5 ans : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,75% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 275 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de mai de l'année N-1 au mois d'avril de l'année N.

- Taux fixe sur 5 ans : Taux annuel brut de 11,60% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **28/05/2025**

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **28 mai** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **28/05/2021**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de **11,60%** l'an.

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Janvier 2020 à titre indicatif, qui est égale à 7,784% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 10,534%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,75%** et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale:

Les obligations de l'emprunt obligataire «**TLF 2020-1**» sont émises sur une durée de **5 ans** ;

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans**.

- Suite -

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,615 années**.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note **BBB (tun)** à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du **18/02/2020**.

Notation de la société :

En date du **8 Octobre 2019**, Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing et Factoring de **BBB (tun)** avec perspective stable et sa note à court terme de **F3 (tun)**.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence Tunis Centre Urbain Nord, Agence Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations

Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

L'article 13 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017 a relevé le montant des intérêts au titre des comptes spéciaux d'épargne et au titre des emprunts obligataires déductible de l'assiette de l'impôt sur le revenu, de mille cinq cent dinars (1500 dinars) à cinq mille dinars (5 000 dinars) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 dinars) pour les intérêts des dépôts dans les comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie, au lieu de mille dinars (1000 dinars).

- Suite -

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «**TLF 2020-1**» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis, ainsi que la quantité y afférente.

Marché des titres

Il existe des titres de même catégorie qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING ET FACTORING s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt «**TLF 2020-1**» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

TUNISIE LEASING ET FACTORING s'engage, dès la clôture de l'emprunt «**TLF 2020-1**», à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à l'entreprise un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération « TLF 2020-1 » visée par le CMF en date du 26 fevrier 2020 sous le n°20/1035 et du document de référence « TUNISIE LEASING ET FACTORING 2019 » enregistré auprès du CMF en date du 03/12/2019 sous le n°19-009, des indicateurs d'activité de Tunisie Leasing et Factoring relatifs au premier trimestre de l'exercice 2020 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2020 ainsi que de ses états financiers relatifs à l'exercice 2019 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2020.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de TUNISIE LEASING ET FACTORING - Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray, 1082 Tunisie Mahrajène, TUNISIE VALEURS, Immeuble Integra – Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène, tous les intermédiaires en Bourse et sur le site internet du CMF : www.cmftn

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2020 et les états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2019 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2020 et le 30 avril 2020.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2020 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2020. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2019, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2020. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire «ABC TUNISIE 2020-1»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de ABC TUNISIE réunie le **30/04/2019** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 40 millions de dinars à émettre dans un délai maximal de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

La même Assemblée Générale Ordinaire a autorisé le Conseil d'Administration à déléguer à la Direction Générale de la banque le pouvoir de fixer à la veille de l'émission les modalités et conditions des emprunts en question.

Le Conseil d'Administration réuni le **10/12/2019** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 25 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêt qui varient entre :

- TMM+2,50% brut l'an au minimum et TMM+3,50% brut l'an au maximum pour le taux variable ;
- 10,00% brut l'an au minimum et 12,00% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les conditions de l'emprunt à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé le montant de l'émission à 20 millions de dinars susceptible d'être porté à 25 millions de dinars et les durées de l'emprunt ainsi que les taux d'intérêt comme suit :

- Catégorie A : 11,00% brut l'an et/ou TMM+2,75% sur 5 ans ;
- Catégorie B : 11,50% brut l'an et/ou TMM+3,25% sur 7 ans dont 2 années de grâce.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant :

L'emprunt obligataire « ABC TUNISIE 2020-1 » est d'un montant de 20 Millions de dinars susceptible d'être porté à 25 Millions de dinars, divisé en 200 000 obligations susceptibles d'être portées à 250 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « ABC TUNISIE 2020-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

- Suite -

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **15/04/2020** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **22/06/2020**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (25 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 250 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **22/06/2020**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **22/06/2020**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **06/07/2020** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **15/04/2020** aux guichets de TUNISIE VALEURS intermédiaire en Bourse (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

But de l'émission

ABC TUNISIE, de par son statut d'établissement financier, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Économie.

Par cette émission obligataire, la banque vise à collecter des ressources additionnelles pour supporter sa stratégie de développement future. Aussi, la banque cherche à s'adresser au marché financier et solliciter l'épargne publique, afin de devenir un émetteur récurrent et diversifier ses sources de financement futures.

C'est ainsi que la banque envisage durant la période 2019-2023 le recours au marché financier avec une émission obligataire annuelle de l'ordre de 20 MDT. Par ailleurs, la banque a obtenu l'accord d'ABC International Bank (Filiale du groupe Bank ABC) pour un crédit de 50 MEUR remboursable sur 5 ans.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **Dénomination de l'emprunt** : « ABC TUNISIE 2020-1 »
- **La législation sous laquelle les titres sont créés** : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaire.
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur à cet emprunt recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations souscrites, délivrée par TUNISIE VALEURS intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.

Prix de souscription et d'émission

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

- Suite -

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **22/06/2020**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **22/06/2020** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

• **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

-Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,75% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 275 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

-Taux fixe : Taux annuel brut de 11,00% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

• **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce:**

-Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 3,25% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 325 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

-Taux fixe : Taux annuel brut de 11,50% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira, lors de la souscription, la catégorie et le type de taux à adopter.

Intérêts :

Les intérêts sont payés à terme échu le **22 juin** de chaque année. La dernière échéance est prévue pour le **22/06/2025** pour la catégorie A et pour le **22/06/2027** pour la catégorie B.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations émises sous les catégories A et B sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **22/06/2025** pour la catégorie A et le **22/06/2027** pour la catégorie B.

- Suite -

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **22 juin** de chaque année.

Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **22/06/2021**.

Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **22/06/2021** et le premier remboursement en capital aura lieu le **22/06/2023**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de 11,00% l'an pour la catégorie A et de 11,50% l'an pour la catégorie B.

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de février 2020 à titre indicatif, qui est égale à 7,831% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 10,581% pour la catégorie A et de 11,081% pour la catégorie B. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,75% pour la catégorie A et de 3,25% pour la catégorie B et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

- **Durée totale:**

Les obligations de l'emprunt obligataire «ABC TUNISIE 2020-1» sont émises pour une durée de :

- 5 ans pour la catégorie A;
- 7 ans dont 2 années de grâce pour la catégorie B.

- **Durée de vie moyenne:**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de :

- 3 ans pour la catégorie A
- 5 ans pour la catégorie B.

- **Duration de l'emprunt :**

La duration pour les présentes obligations est de :

- 2,632 années pour la catégorie A
- 4,003 années pour la catégorie B.

Garantie :

Le présent emprunt subordonné ne fait aucune mention de garantie.

- Suite -

Notation de la banque:

Dans sa lettre de notation du 06/01/2020, Fitch Ratings a confirmé :

- la note nationale à long terme attribuée à ABC Tunisie à AA+ (tun) avec perspective stable et;
- sa note à court terme à F1+ (tun).

Notation de l'emprunt :

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note AA+ (tun) à l'emprunt «ABC TUNISIE 2020-1» en date du 21/02/2020.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire «ABC TUNISIE 2020-1» est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée et seront reçues aux guichets de TUNISIE VALEURS intermédiaire en Bourse (Agence Tunis Centre Urbain Nord, Agence Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées

Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations subordonnées :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées par Tunisie Valeurs lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «ABC TUNISIE 2020-1» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations y afférente.

Marché des titres

Il existe un emprunt obligataire émis par ABC TUNISIE coté sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, ABC TUNISIE s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse «TUNISIE VALEURS» de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt «ABC TUNISIE 2020-1» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

ABC TUNISIE s'engage, dès la clôture de l'emprunt «ABC TUNISIE 2020-1», à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunal compétent en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

- Suite -

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération visée par le CMF en date du **26/03/2020** sous le numéro **20-1039**, du document de référence « Bank ABC TUNISIE 2020 » enregistré par le CMF en date du 10/03/2020 sous le n°20-001, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2020 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2020, ainsi que des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2019, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2020.

La présente note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de ABC TUNISIE, ABC Building Rue du Lac d'Annecy, Les Berges du Lac, 1053 Tunis, TUNISIE VALEURS, intermédiaire en Bourse, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord, 1082 TunisMahrajène et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2020 et les états financiers relatifs à l'exercice 2019 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2020 et le 30 avril 2020.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée.**

Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2020, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2020. Il doit être, également, accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2019, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2020.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE « CIL 2020/1 »

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la CIL tenue le **30 avril 2019** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de Cent Cinquante Millions de Dinars (150.000.000 DT) et ce, avant la date de la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2019, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni en date du **17 mars 2020** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de dix (10) Millions de dinars susceptible d'être porté à quinze (15) Millions de Dinars et a fixé les conditions d'émission du présent emprunt obligataire « CIL 2020/1 » comme suit :

- ✓ Montant : 10 Millions de Dinars susceptible d'être porté à 15 Millions de Dinars ;
- ✓ Durée : 5 ans ;
- ✓ Taux fixe : 10,5% brut l'an ;
- ✓ Remboursement : semestriel constant, avec option de remboursement anticipé effectué à l'initiative du souscripteur.

But de l'émission : La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » a prévu, pour l'année 2020, des mises en force qui s'élèvent à 320 millions de dinars. Ces nouvelles mises en force seront financées à hauteur de 30 millions de dinars par emprunts obligataires, le reste par d'autres emprunts à moyen terme et par l'encaissement des crédits de leasing accordés durant les années passées.

Dénomination de l'emprunt : « CIL 2020/1 ».

Montant : 10.000.000 DT susceptible d'être porté à 15.000.000 DT.

Le montant définitif de l'emprunt « CIL 2020/1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

- Suite -

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Formes des titres : Toutes les obligations du présent emprunt seront nominatives.

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt seront offertes à un taux d'intérêt fixe : Taux annuel brut de **10,5%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Taux de rendement actuarial : C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **10,50%** l'an.

Durée totale : Les obligations de l'emprunt obligataire « CIL 2020/1 » seront émises sur une durée de **5 ans**.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital, puis divisée par le nominal.

C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée est de **2,75 ans**.

Duration : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre.

La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,377 années**.

Période de souscription et de versement : Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **10 avril 2020** et clôturées au plus tard le **5 juin 2020**.

Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximal de l'émission (15.000.000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 150.000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 10.000.000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **5 juin 2020**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **8 juillet 2020**, avec maintien des dates uniques de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux Bulletins Officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **5 juin 2020**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, qui servira de base à la négociation en Bourse, est fixée au **5 juin 2020**, soit la date limite de clôture des souscriptions et ce, même en cas de prorogation de cette date.

- Suite -

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant semestriel constant de 10 dinars par obligation, soit le un dixième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera dès le premier semestre suivant la date limite de clôture des souscriptions.

L'emprunt sera amorti en totalité le **5 juin 2025**.

Paiement : Le paiement semestriel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués, le **5 juin** et le **5 décembre** de chaque année à partir du **5 décembre 2020**.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **5 décembre 2020**.

Un remboursement anticipé est autorisé au souscripteur à partir du premier semestre avec obligation d'informer la Compagnie Internationale de Leasing avant la date d'échéance de 60 jours et ce, par le dépôt d'une lettre de demande de remboursement anticipé à son bureau d'ordre.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Clause de remboursement anticipé : Les obligations émises dans le cadre du présent emprunt peuvent faire l'objet d'un remboursement anticipé portant sur toutes les obligations en circulation. Le remboursement se fera au gré du souscripteur à la valeur nominale restant due à l'une des dates de l'échéancier semestriel augmentée des intérêts courus avec l'obligation d'informer la Compagnie Internationale de Leasing 60 jours avant la date d'échéance par le dépôt d'une lettre de demande de remboursement anticipé à son bureau d'ordre.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **10 avril 2020** aux guichets de la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », intermédiaire en Bourse, 10 Rue Pierre de Coubertin, 1001 Tunis.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires : L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « CIL 2020/1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la quantité d'obligations souscrite par ce dernier.

Garantie : Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie particulière.

Notation : L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note '**BBB- (tun)**' à la présente émission de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » en date du **19 mars 2020**.

Cotation en Bourse : La Compagnie Internationale de Leasing « CIL », s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse, la Compagnie Générale d'Investissement « CGI » de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « CIL 2020/1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing : La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » s'engage, dès la clôture de l'emprunt « CIL 2020/1 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Tribunal compétent en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

- Suite -

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le **N° 20/1040** en date du **26 mars 2020**, du document de référence « CIL 2019 » enregistré par le CMF en date du **16 octobre 2019** sous le **N° 19/007**, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2020, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2020 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2019, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2020.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la CIL au 16, Avenue Jean Jaurès – 1001 – Tunis, de la CGI, intermédiaire en Bourse au 10 Rue Pierre de Coubertin – 1001 –Tunis et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2020 et les états financiers relatifs à l'exercice 2019 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet, respectivement au plus tard le 20 avril 2020 et le 30 avril 2020.

AVIS DES SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Société Assurances Multirisques Ittihad

AMI Assurances (S.A)

Siège Social : Cité les Pins Les Berges du Lac II 1053 Tunis

Au vu des circonstances exceptionnelles actuelles , et à la suite des mesures prises par les autorités pour limiter la propagation de la pandémie COVID-19 et conformément au communiqué du CMF du 19-03-2020 relatif à la tenue des Assemblées Générales des sociétés faisant appel public à l'épargne, sans présence physique des actionnaires, AMI assurances informe ses honorables actionnaires, que les réunions de ses Assemblées Générales ordinaire et extraordinaire prévues le 5 Juin 2020 seront tenues à distance.

A cet effet, les actionnaires sont invités à privilégier la participation via un vote exprimé par courrier (signature légalisée) ou à donner pouvoir au Président des Assemblées ou au représentant de petits porteurs ou à un autre actionnaire de leur choix.

A cet effet, la société **AMI ASSURANCES** informe ses actionnaires que :

- Tous les documents afférents à cette assemblée sont consultables et téléchargeables, en ligne, sur notre site web sur l'adresse suivante : www.assurancesami.com rubrique **ACTIONNAIRE**
- Les actionnaires sont invités à participer au vote via courrier en remplissant et signant (signature légalisée) le Formulaire Unique de Vote ou à donner pouvoir au Président des Assemblées ou au représentant de petits porteurs ou à un autre actionnaire de leur choix en remplissant et signant (signature légalisée) une procuration et les adresser à la société au siège de AMI Assurances sis à Cité les Pins, les berges du lac II, 1053, Tunis, ou par courrier électronique sur l'adresse e-mail AG2020@assurancesami.tn au plus tard le 02 Juin 2020.
- Pour pouvoir participer, en vidéo conférence, à la réunion des Assemblées, les actionnaires sont invités à envoyer une demande d'inscription à l'adresse e-mail suivante AG2020@assurancesami.tn avec l'indication du :
Nom et Prénom ou Raison Sociale, CIN ou Identifiant Unique, Nombre des actions détenus et Dénomination de l'intermédiaire en Bourse.

- Suite -

- Les actionnaires peuvent envoyer via l'adresse e-mail AG2020@assurancesami.tn toute question ou remarque en relation avec les Assemblées au plus tard le 02 Juin 2020.

Les actionnaires ayant voté par correspondance seront comptés comme étant présents à l'assemblée, le comptage du quorum et des votes ainsi que le déroulement des travaux de l'assemblée se feront en présence d'un huissier de justice.

NB : Conformément aux dispositions de l'article 28 des statuts, seuls les titulaires individuels ou collectifs d'au moins dix actions peuvent assister à l'Assemblée Générale sur justification de leur identité ou s'y faire représenter.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entièvre responsabilité.

بلاغ الشركات

دعوة للجلسة العامة العادية

شركة النقل بواسطة الأنابيب ش.خ. إ
شارع الأرض - المركز العمراني الشمالي- 1003 - تونس

يدعى السادة والسيدات المساهمون لحضور الجلسة العامة العادية لشركة النقل بواسطة الأنابيب "سوترابيل" التي ستنعقد يوم الأربعاء 17 جوان 2020 بنزل "شراتون تونس" على الساعة العاشرة صباحا وذلك للتداول حول المسائل المدرجة في جدول الأعمال التالي:

- 1) الإطلاع على التقرير السنوي لمجلس الإدارة حول نشاط الشركة لسنة 2019 والقوائم المالية للسنة الحاسبية المختتمة في 31 ديسمبر 2019،
- 2) تلاوة التقريرين العام والخاص لمراقب الحسابات،
- 3) المصادقة على التقرير السنوي والقوائم المالية لسنة 2019،
- 4) إبراء ذمة المتصرفين بعنوان سنة 2019،
- 5) تبويب وتحصيص النتائج للسنة المالية 2019،
- 6) تحديد مكافأة الحضور للمتصرفين بعنوان سنة 2019،
- 7) تحديد المنحة الحلوة لأعضاء اللجنة الدائمة للتدقيق بعنوان سنة 2019،
- 8) المصادقة على تعيين متصرفين جديدين،
- 9) المصادقة على تجديد عضوية متصرّف،
- 10) الإعلان بالمهام التي يضطلع بها الرئيس المدير العام وبقية أعضاء مجلس إدارة الشركة لدى شركات أخرى،
- 11) تكين مجلس الإدارة من إصدار قرض رقاعي في حدود 30 مليون دينار،
- 12) منح الصلاحيات للقيام بإجراءات التسجيل والإشهار وكلّ ما ينصّ عليه القانون.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

AMEN TRESOR SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du CMF n°05-2005 du 16 février 2005
Siège Social : 150, Avenue de la Liberté- 1002 Tunis

Le Conseil d'Administration d'**AMEN TRESOR SICAV** invite les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra **le jeudi 28 mai 2020 à 11 heures**, au siège d'AMEN INVEST sis à l'Immeuble AMEN BANK -Tour « C »- Avenue Mohamed V- 1002 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1/ Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2019 ;
- 2/ Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2019 ;
- 3/ Approbation des comptes arrêtés au 31 décembre 2019 ;
- 4/ Approbation des conventions réglementées ;
- 5/ Quitus aux Administrateurs ;
- 6/ Affectation des résultats de l'exercice 2019 ;
- 7/ Renouvellement de mandats d'administrateurs ;
- 8/ Ratification de la cooptation d'administrateurs ;
- 9/ Fixation des jetons de présence.

بلاغ الشركات

مشاريع لوائح الجلسة العامة العادلة

شركة التّقل بواسطة الأنابيب ش.خ.إ
شارع الأرض - المركز العماني الشمالي- 1003 - تونس

مشروع اللوائح التي ستعرض للمصادقة في الجلسة العامة العادلة التي ستتّنعقد يوم 17 جوان 2020

اللائحة الأولى :

إنّ الجلسة العامة العادلة بعد الاستماع إلى تقرير مجلس الإدارة والنّقيريرين العام والخاص لمراقب الحسابات بالنسبة للسنة المحاسبية 2019 ، وبعد التّفاصيل ، تصادق على تقرير مجلس الإدارة وعلى القوائم المالية المختتمة في 31 ديسمبر 2019 وعلى الإنفاقيات والعمليات الواردة بالتقرير الخاص لمراقب الحسابات .
صادقت الجلسة العامة العادلة على هذه اللائحة

اللائحة الثانية :

إنّ الجلسة العامة العادلة تبرئ ذمّة أعضاء مجلس الإدارة إبراءاً تاماً بخصوص تصرّفهم بالنسبة للسنة المالية 2019 .

صادقت الجلسة العامة العادلة على هذه اللائحة

اللائحة الثالثة :

تقرّر الجلسة العامة العادلة تبويب وتصنيف النتائج للسنة المالية 2019 والنتائج المؤجلة كالتالي:

النتيجة المحاسبية الصافية لسنة 2019		
دinar	7 412 342	نتائج مؤجلة (قبل التخصيص)
دinar	13 673 251	المجموع القابل للتوزيع
دinar	21 085 593	توزيع حصص الأسهم
دinar	4 138 200	المساهمة الصافية في الصندوق الاجتماعي
دinar	550 000	نتائج مؤجلة (بعد التخصيص)
دinar	16 397 393	

وتحدد بذلك مبلغ 1,000 دينار كحصة مرابح عن كلّ سهم تؤخذ من النتائج المحاسبية الصافية لسنة 2019 ويتمّ توزيعها في 15 جويلية 2020 .
صادقت الجلسة العامة العادلة على هذه اللائحة

- Suite -

اللائحة الرابعة :

تحدد الجلسة العامة العادية مكافأة حضور أعضاء مجلس الإدارة بعنوان سنة 2019 بمبلغ ستمائة وخمسون دينار (650,000 دينار) خام عن كل جلسة بالنسبة لكل عضو مع حد أقصى يبلغ ثلاثة آلاف دينار (3.000,000 دينار) خام سنويًا بالنسبة لكل عضو .
صادقت الجلسة العامة العادية على هذه اللائحة

اللائحة الخامسة :

تحدد الجلسة العامة العادية منحة أعضاء اللجنة الدائمة للتدقيق بعنوان سنة 2019 بمبلغ ستمائة وخمسون دينار (650,000 دينار) خام عن كل جلسة بالنسبة لكل عضو مع حد أقصى يبلغ ثلاثة آلاف دينار (3.000,000 دينار) خام سنويًا بالنسبة لكل عضو .
صادقت الجلسة العامة العادية على هذه اللائحة

اللائحة السادسة :

تصادق الجلسة العامة العادية على تعيين:

- السيدة فاختة المحواشى كمتصرفة ممثلة للشركة التونسية لصناعات التكرير عوضا عن السيد مراد وريان لمدة ثلاثة سنوات تنتهي بإنعقاد الجلسة العامة العادية التي ستصادق على القوائم المالية لسنة 2022 .
 - السيدة بسمة لوكييل كمتصرفة ممثلة للشركة التونسية لصناعات التكرير عوضا عن السيدة كوثير الغمراسني لمدة ثلاثة سنوات تنتهي بإنعقاد الجلسة العامة العادية التي ستصادق على القوائم المالية لسنة 2022 .
- صادقت الجلسة العامة العادية على هذه اللائحة

اللائحة السابعة :

تصادق الجلسة العامة العادية على تجديد عضوية:

- السيد رضا حلب كمتصرف ممثل للشركة التونسية لصناعات التكرير لمدة ثلاثة سنوات تنتهي بإنعقاد الجلسة العامة العادية التي ستصادق على القوائم المالية لسنة 2022 .
- صادقت الجلسة العامة العادية على هذه اللائحة

اللائحة الثامنة :

- 1- تطبيقا لاحكام الفصل 192 من مجلة الشركات التجارية، يعلم السيد رضا حلب، بصفته الممثل القانوني لشركة النقل بواسطة الانابيب، المساهمين بقيام أعضاء مجلس الإدارة بإعلامه بالمهام التي يضطلعون بها لدى شركات أخرى،
 - 2- تطبيقا لاحكام الفقرة الأولى من الفصل 209 من مجلة الشركات التجارية، يعلم مجلس الإدارة المساهمين بقيام الرئيس المدير العام بإعلامه بالمهام التي يضطلع بها لدى شركات أخرى .
تقر الجلسة العامة العادية بإعلامها من طرف المتصرفين ومن طرف الرئيس المدير العام بالمهام التي صرحوا الإضطلاع بها لدى شركات أخرى .
- صادقت الجلسة العامة العادية على هذه اللائحة

- Suite -

اللائحة التاسعة :

طبقاً لمقتضيات الفصل 19 من العقد التأسيسي ترخص الجلسة العامة العاديّة لمجلس الإداره ولمدة سنة واحدة في إصدار ، باسم الشركة ، قرض رقاعي إجمالي أو على عدّة أقساط وذلك في حدود 30 مليون دينار (30.000.000 دينار) وتحديد كيفية إصداره وخصائصه .
صادقت الجلسة العامة العاديّة على هذه اللائحة

اللائحة العاشرة :

تمنح الجلسة العامة العاديّة كل الصلاحيّات للممثّل القانوني للشركة أو من ينوبه للقيام بالإجراءات المتعلقة بالتسجيل والإشهار وكل ما ينصّ عليه القانون .
صادقت الجلسة العامة العاديّة على هذه اللائحة

AVIS DES SOCIETES

Modification des orientations de placement et du mode d'affectation des résultats

FCP SECURITE

Fonds Commun de Placement de catégorie mixte
Agrément du CMF n° 30-2008 du 24 octobre 2008

Adresse : Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad
Les Berges du Lac -1053 Tunis

Modification des orientations de placement

BNA-CAPITAUX, gestionnaire de FCP SECURITE, porte à la connaissance du public et des porteurs de parts que son conseil d'administration réuni en date du 19 juillet 2018 a décidé de modifier les orientations de placement du fonds comme suit :

Anciennes orientations de placement	Nouvelles orientations de placement
Les choix d'investissement seront faits dans le cadre suivant : -Environ 60% en bons de trésor zéro coupon - Environ 40% en actions cotées en bourse	Les choix d'investissement sont arrêtés comme suit : - Environ 35% en actions cotées en bourse - Environ 5% en titres d'OPCVM - Environ 60% en bons de trésor assimilables émis par l'Etat

Cette modification entrera en vigueur à partir du 5 juin 2020.

Modification du mode d'affectation des résultats

Suite à l'obtention de l'accord du CMF, le conseil d'administration de BNA-CAPITAUX, réuni en date du 11 février 2020, a décidé de modifier le mode d'affectation des résultats du fonds de capitalisation à distribution **et ce, à compter de l'exercice 2019.**

Par conséquent, les sommes distribuables ne seront plus capitalisées et seront intégralement distribuées chaque année aux arrondis prés et ce, à compter de l'exercice 2019.

AVIS DES SOCIETES

DISSOLUTION D'UN OPCVM POUR EXPIRATION DE LA DUREE DE VIE

FCP SMART EQUITY 2

Fonds Commun de Placement de catégorie mixte

Agrément du CMF n° 63-2014 du 23 décembre 2014

Adresse : 5, rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère

SMART ASSET MANAGEMENT, gestionnaire de FCP SMART EQUITY 2 porte à la connaissance des porteurs de parts et du public que le fonds constitué en date du 27 mai 2015 pour une durée de 5 ans, **arrivera à échéance le 27 mai 2020**.

En application des dispositions de l'article 32 du Code des Organismes de Placement Collectif, SMART ASSET MANAGEMENT a déposé auprès du Conseil du Marché Financier un dossier d'agrément de la liquidation du fonds FCP SMART EQUITY 2.

AVIS DES SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

FCP INNOVATION

Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières
Agrément du CMF n° 19-2014 du 3 avril 2014
Adresse : 34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis

STB FINANCE, gestionnaire de **FCP INNOVATION**, informe les porteurs de parts du fonds, qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2019 :

Un dividende de 4,702 dinars par part.

Ce dividende est payable aux guichets de la STB FINANCE à partir du **vendredi 29 mai 2020**.

2020 - AS - 0546

PAIEMENT DE DIVIDENDES

FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS

Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières
Agrément du CMF n° 20-2014 du 3 avril 2014
Adresse : 34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis

STB FINANCE, gestionnaire de **FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS**, informe les porteurs de parts du fonds, qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2019 :

Un dividende de 4,827 dinars par part.

Ce dividende est payable aux guichets de la STB FINANCE à partir du **vendredi 29 mai 2020**.

2020 - AS - 0547

AVIS DES SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

FCP SECURITE

Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières

Agrément du CMF n°30-2008 du 24 octobre 2008

Adresse: Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad-
Les Berges du Lac -1053 Tunis

BNA-CAPITAUX gestionnaire de **FCP SECURITE** porte à la connaissance des porteurs de parts du fonds qu'elle met en paiement les dividendes relatifs à l'exercice 2019 fixés à **9,216 dinars par part.**

Ces dividendes sont payables à partir du **29 mai 2020** aux guichets de BNA-CAPITAUX.

2020 - AS - 0548

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER**
Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
4^{ème}Tranche - Lot B6 Tunis 1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**
www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

Dénomination		Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2019		VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION									
SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION									
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92		188.603	192.773	192.802		
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07		128.808	131.685	131.705		
3	UNION FINANCIERE SALAMMO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99		108.693	110.777	110.791		
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB MANAGER	18/09/17		114.417	117.395	117.413		
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01		112.884	115.219	115.239		
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18		108.832	112.067	112.090		
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08		109.304	111.443	111.457		
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92		45.027	45.649	45.654		
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94		31.415	32.063	32.068		
10	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09		105.929	108.453	108.471		
FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE									
11	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07		16.707	17.031	17.034		
12	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14		121.384	123.218	123.245		
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08		1.159	1.166	1.166		
14	FCP WAFA OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17		111.984	114.644	114.659		
15	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15		11.040	11.246	11.248		
16	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07		156.564	161.077	161.106		
17	FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07		11.084	11.278	11.279		
FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE									
18	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06		1.742	1.781	1.783		
SICAV MIXTES DE CAPITALISATION									
19	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93		60.901	61.826	61.833		
20	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94		129.454	127.259	127.362		
21	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01		112.135	101.778	101.946		
22	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20		-	102.083	102.103		
FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE									
23	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08		136.744	127.095	126.869		
24	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08		510.165	490.116	489.537		
25	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08		128.967	114.987	114.759		
26	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08		135.741	120.702	120.235		
27	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08		130.499	125.152	124.968		
28	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09		112.462	107.266	106.997		
29	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09		109.116	97.383	96.976		
30	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08		179.510	169.349	169.015		
31	FCP VALEURS AL KAOUDHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10		96.478	85.933	86.157		
32	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11		118.731	117.071	117.170		
33	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14		169.247	149.657	150.887		
34	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14		144.657	136.873	136.891		
35	FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15		103.478	89.600	90.021		
36	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07		22.654	19.967	19.943		
FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE									
37	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04		2087.476	2076.447	2081.494		
38	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08		129.316	116.650	119.566		
39	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09		201.273	172.864	176.562		
40	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09		17.721	15.251	15.672		
41	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06		2.784	2.611	2.643		
42	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06		2.466	2.370	2.389		
43	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14		75.837	63.057	64.525		
44	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09		1.164	1.024	1.054		
45	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15		1.226	1.249	1.250		
46	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15		1.166	1.107	1.122		
47	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15		1.137	1.041	1.064		
48	MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15		118.999	102.951	104.542		
49	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08		131.708	124.846	126.327		
50	FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17		1133.301	1045.197	1065.541		
51	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17		11.951	10.306	10.662		
52	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	BIAT ASSET MANAGEMENT	06/11/17		10.127	8.851	9.097		
SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION									
53	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00		93.956	80.429	80.316		
OPCVM DE DISTRIBUTION									
Dénomination		Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende	VL au 31/12/2019	VL antérieure	Dernière VL		
SICAV OBLIGATAIRES									
54	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	21/04/20	5.271	109.695	106.483		
55	AMEN PREMIÈRE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	30/05/19	4.302	102.952	104.353		
56	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	23/05/19	5.018	106.235	108.453		
57	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	18/05/20	5.498	104.788	101.652		
58	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	11/04/19	5.505	106.654	109.447		
59	SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	30/05/19	4.502	108.650	111.116		

60	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	30/04/19	5.365	106.238	108.508	108.524
61	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	24/04/20	5.033	103.341	100.446	100.460
62	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	24/05/19	3.620	103.510	104.769	104.778
63	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	06/04/20	6.190	107.338	103.829	103.845
64	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	16/04/19	5.496	109.277	112.112	112.131
65	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	28/05/19	4.274	105.949	107.573	107.584
66	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/19	3.543	104.849	106.433	106.444
67	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	29/03/19	4.574	104.910	107.120	107.135
68	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	24/05/19	4.425	105.102	106.818	106.831
69	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	27/05/19	5.520	104.538	106.947	106.965
70	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/19	3.847	106.500	108.222	108.234
71	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	18/05/20	5.930	104.751	101.254	101.269
72	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/19	4.859	104.017	106.268	106.279
73	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	31/05/19	3.952	106.872	108.646	108.658
74	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	11/05/20	4.167	103.322	100.791	100.801
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
75	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	15/05/20	3.789	105.166	104.092	104.106
76	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/19	5.028	105.649	108.244	108.262
77	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/19	4.461	106.572	108.933	108.949
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE								
78	FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	-	-	110.621	114.992	115.111
SICAV MIXTES								
79	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	21/04/20	1.398	62.748	57.412	57.318
80	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	30/04/19	1.420	96.337	86.929	86.910
81	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	06/04/20	0.761	18.466	17.689	17.700
82	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	29/03/19	9.117	302.994	289.078	288.214
83	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	31/05/19	33.007	2323.978	2045.327	2043.306
84	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	13/05/20	3.091	74.850	70.106	70.228
85	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	12/05/20	2.288	57.242	55.614	55.630
86	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	11/05/20	0.761	113.302	103.658	103.573
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
87	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	05/05/20	0.323	11.494	10.685	10.705
88	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	05/05/20	0.289	13.700	11.942	11.971
89	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	18/05/20	0.397	16.225	13.415	13.450
90	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	18/05/20	0.469	13.957	11.845	11.860
91	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	30/05/19	4.830	154.051	153.447	153.462
92	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	31/05/19	0.070	9.038	7.641	7.660
93	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	28/05/19	4.764	116.092	105.866	105.834
94	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	04/05/20	0.605	89.378	80.194	80.009
95	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0.599	93.397	82.510	82.150
96	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	28/05/19	3.717	98.086	100.102	100.264
97	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	08/04/20	1.830	98.741	82.159	82.147
98	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	29/05/19	1.178	92.975	90.307	90.471
99	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	9.984	8.546	8.543
100	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	15/04/19	1.356	96.139	86.511	86.710
101	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	21/04/20	3.510	153.406	132.396	132.289
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
102	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	31/05/19	0.963	105.212	87.437	90.870
103	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/19	2.626	114.873	109.439	110.917
104	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0.833	120.725	106.944	109.383
105	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	20/05/19	5.084	191.573	165.718	165.944
106	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	20/05/19	5.473	179.797	164.727	164.018
107	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	20/05/19	6.417	161.038	153.609	151.918
108	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	23.160	19.178	19.382
109	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	144.945	115.724	120.005
110	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	15/05/19	1.737	138.623	131.851	132.906
111	TUNISIAN EQUITY FUND *	UGFS-NA	30/11/09	28/05/19	80.346	En liquidation	En liquidation	En liquidation
112	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	19/05/20	34.146	1037.520	989.565	990.155
113	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	31/05/19	101.823	5860.990	5114.802	5210.836
114	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	31/05/19	110.305	5281.119	4,760.864	4878.465
115	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	29/05/19	1.883	90.737	80.752	82.862
116	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS	12/11/18	-	-	5065.783	4430.449	4505.261
117	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	28/04/20	0.143	9.947	9.098	9.277
118	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	-	-	165.770	162.050	164.187
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
119	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/19	3.829	120.893	116.711	116.834
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
120	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	20/04/20	293.487	11 311.257	9448.962	9675.629

* FCP en Liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'insertion de la société « Arike El Médina », les déclassements de la « Société de Conditionnement des Huiles d'Olives -CHO- » et de la société « CHO Company », l'ouverture au public de la Société d'Investissement à Capital Variable AMEN ALLIANCE SICAV, la liquidation du fonds d'amorçage « CAPITALEASE SEED FUND » et le retrait d'agrément des fonds « NETINVEST POTENTIEL », « FCPR VALITECH I », « ITQAN INVESTMENT FUND », « FCPR BYRSA FUND » et « FCPR GABES SOUTH FUND », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
I-1 Marché Principal

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. BH ASSUANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
10. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
11.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
12.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
13. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
14. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
15. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
16.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
17.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
18. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
19. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
20. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
21. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
22.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
23.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
24.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
25. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
26.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 139 400
27. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
28. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
29.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044

30. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
32. Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33. Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
38. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
39. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
40. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Téboulba-	73 604 149
41. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
42. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
43. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutualleville -1082 TUNIS-	71 840 869
44. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
45. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
46. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
47. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
48. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
49. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
50. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
51. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
52. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
53. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
54. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 -1080 TUNIS-	71 713 100
55. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
56. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
57. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
58. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
59. Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
60. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
61. Tunisie Profilés Aluminium "TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Réziq, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
62. Tunisie Valeurs	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 600
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
66. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669

67. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
68. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jidid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
2.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
5. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8 ^{ème} étage -1001 TUNIS-	71 349 100
6. Arike El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweitienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybienne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000

18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
29. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
30. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
31. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
32. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtil, Tunis	71 790 255
33. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
34. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
35. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	
39. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
40. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
41. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornagouia -1153 Manouba-	71 550 711
42. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
43. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
44. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
45. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
46. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
47. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
48. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
49. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
50. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri -Bâtiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
51. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
52. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
53. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
54. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
55. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332

56. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
57. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
58. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
59. Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
60. Société HEILA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
61. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
62. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
63. Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
64. Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
65. Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélgodère-	71 798 211
66. Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
67. Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
68. Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
69. Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
70. Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
71. Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
72. Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
73. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
74. Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
75. Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
76. Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
77. Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
78. Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
79. Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
80. Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
81. Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélgodère-	71 798 211
82. Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
83. Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
84. GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
85. Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL" - En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
86. Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
87. Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Hocine Khezama Est -4000 Sousse-	
88. Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
89. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
90. Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
91. Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
92. SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400

93. Tunisian Foreign Bank -TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
94. Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
95. Tunis International Bank -TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
96. QATAR NATIONAL BANK -TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
97. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
98. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine -Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
7	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
12	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
13	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
14	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
15	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
16	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
18	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
19	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
20	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
21	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis
22	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis

23	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis
24	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis
25	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
26	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
27	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
28	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
29	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
30	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
32	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
40	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
41	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
43	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
44	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
45	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
49	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

52	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
53	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
54	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
55	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
56	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
57	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
58	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
61	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
62	FCP VALEURS AL KAOUDER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
63	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
64	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
65	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
66	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
68	FCP WAFA OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
69	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
70	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
71	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
73	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin - 1001 Tunis
74	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

80	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
81	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
86	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
87	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
88	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
89	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
90	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
91	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
92	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
93	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
94	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
96	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
97	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
98	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
99	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
100	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
101	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
102	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
103	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
104	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
105	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
107	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère

108	TUNISIAN EQUITY FUND (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
109	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
110	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
111	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
113	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
114	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
115	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
116	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
117	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
118	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
119	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
120	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK-1001 Tunis

(1) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	CAPITALEase Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	ANAVA SEED FUND	Flat6Labs Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
6	CDC AMORÇAGE	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
7	Capital'Act Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
8	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse

1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutualleville, 1002 Tunis
23	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR IntilaQ For Excellence	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
34	TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB Manager	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-El Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	21, Rue de l'Artisanat – Zone Industrielle Charguia II - Tunisie

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DE SOCIETES

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

SOCIETE CHIMIQUE ALKIMIA

Siège social : 11, rue des Lilas 1082 Tunis Mahrajene.

La Société Chimique ALKIMIA publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 04 juin 2020. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mr Lotfi REKIK et Mr Anis LAADHAR.

BILAN
(Exprimé en Dinars)

ACTIFS	Notes	AU 31 DECEMBRE	
		2019	2018
ACTIFS NON COURANTS			
ACTIFS IMMOBILISES			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	A1	1 777 652,016	1 704 686,146
MOINS : AMORTISSEMENT	A2	(1 490 071,516)	(1 465 743,646)
		287 580,500	238 942,500
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	A3	111 172 545,846	90 421 815,467
MOINS : AMORTISSEMENT	A4	(71 248 172,597)	(69 002 563,573)
		39 924 373,249	21 419 251,894
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	A5	46 867 741,649	30 415 906,541
MOINS : PROVISION	A5'	(9 730 868,343)	(12 695 775,693)
		37 136 873,306	17 720 130,848
TOTAL DES ACTIFS IMMOBILISES		77 348 827,055	39 378 325,242
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		77 348 827,055	39 378 325,242
ACTIFS COURANTS			
STOCKS	A6	26 145 834,974	36 001 221,309
MOINS : PROVISION	A7	(1 704 484,327)	(1 786 745,473)
		24 441 350,647	34 214 475,836
CLIENTS ET COMPTES RATTACHEES	A8	52 838 280,865	45 387 203,017
MOINS : PROVISION	A9	(9 045 293,832)	(8 658 451,161)
		43 792 987,033	36 728 751,856
AUTRES ACTIFS COURANTS	A10	12 551 984,566	11 369 845,619
MOINS : PROVISION		(3 000,000)	(3 000,000)
		12 548 984,566	11 366 845,619
AUTRES ACTIFS FINANCIERS	A11	194 805,254	228 575,649
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES	A12	9 984 844,898	4 210 687,558
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		90 962 972,398	86 749 336,518
TOTAL DES ACTIFS		168 311 799,453	126 127 661,760

BILAN
(Exprimé en Dinars)

	Notes	AU 31 DECEMBRE	
		2019	2018
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
CAPITAUX PROPRES			
CAPITAL SOCIAL	C1	19 472 530,000	19 472 530,000
RESERVES	C2	39 727 253,000	39 727 253,000
RESULTATS REPORTES	C4	(51 024 194,161)	(29 187 676,551)
AUTRES CAPITAUX PROPRES		0,000	30 607,567
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT DE L'EXERCICE		8 175 588,839	30 042 714,016
RESULTAT NET		(15 928 042,461)	(21 836 517,610)
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION		(7 752 453,622)	8 206 196,406
PASSIFS			
PASSIFS NON COURANTS			
EMPRUNT	P1	12 661 010,305	3 434 065,921
PROVISIONS	P2	2 574 850,279	2 371 948,682
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		15 235 860,584	5 806 014,603
PASSIFS COURANTS			
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	P3	137 552 109,553	97 277 509,578
AUTRES PASSIFS COURANTS	P4	21 988 365,322	13 208 093,614
AUTRES PASSIFS FINANCIERS	P5	1 287 917,616	1 629 847,559
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		160 828 392,491	112 115 450,751
TOTAL DES PASSIFS		176 064 253,075	117 921 465,354
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		168 311 799,453	126 127 661,760

ETAT DE RESULTAT

(Exprimé en Dinars)

	Notes	AU 31 DECEMBRE	
		2019	2018
PRODUITS D'EXPLOITATION			
REVENUS	R1	135 816 361,530	116 035 169,738
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	R2	0,000	0,000
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION		135 816 361,530	116 035 169,738
CHARGES D'EXPLOITATION			
VARIATION DES STOCKS DES PRODUITS FINIS	R3	11 453 846,304	(14 413 256,278)
ACHATS D'APPROVISIONNEMENTS CONSOMMÉS	R4	108 901 344,627	117 027 789,934
CHARGES DE PERSONNEL	R5	18 998 958,999	18 121 241,707
DOTAT. AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	R6	3 802 464,785	4 468 357,546
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	R7	17 182 294,959	15 659 072,531
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		(160 338 909,674)	(140 863 205,440)
RESULTAT D'EXPLOITATION		(24 522 548,144)	(24 828 035,702)
CHARGES FINANCIERES NETTES	R8	10 264 523,010	3 746 692,458
PRODUITS FINANCIERS ET PROD. DES PLACEMENT	R9	14 781 148,386	226 755,252
AUTRES GAINS ORDINAIRES	R10	4 405 522,485	660 122,084
AUTRES PERTES ORDINAIRES	R11	177 938,349	1 516 543,546
RESULTAT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES AVANT IMPÔT		(15 778 338,632)	(21 711 009,454)
IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES	R12	(149 703,829)	(125 508,156)
RESULTAT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES APRÈS IMPÔT		(15 928 042,461)	(21 836 517,610)
MODIFICATION COMPTABLE			
RESULTAT NET APRÈS MODIFICATION COMPTABLE		(15 928 042,461)	(21 836 517,610)

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

(Exprimé en Dinars)

		AU 31 DECEMBRE		
		NOTES	2019	2018
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION				
ENCAISSEMENTS RECUS DES CLIENTS *			124 334 950,000	133 362 655,789
SOMMES VERSEES AUX FOURNISSEURS ET AU PERSONNEL			(104 602 321,850)	(108 963 208,866)
INTERETS PAYES			(1 026 105,440)	(589 148,704)
IMPOTS ET TAXES PAYES A L'ETAT			(3 641 469,475)	(3 512 791,674)
AUTRES FLUX D'EXPLOITATION			(654 886,094)	(4 841 051,390)
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION		D1	14 410 167,141	15 456 455,155
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT				
DECAISSEMENTS AFFECTES A L'ACQUISITION D'IMMOB. CORPORELLES ET INCORPORELLES			(17 830 099,416)	(4 285 437,157)
ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOB. CORPORELLES ET INCORPORELLES			43 875,000	0,000
ENCAISSEMENTS/DECAISSEMENTS AFFECTES A L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES			61 951,500	24 159,000
FLUX DE TRESOR. PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		D2	(17 724 272,916)	(4 261 278,157)
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT				
ENCAISSEMENTS PROVENANT DES EMPRUNTS			10 353 318,000	0,000
REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS			(1 340 434,671)	(2 233 771,237)
VARIATION DES MOBILISATIONS DE CREANCES			(0,000)	(7 205 255,786)
FLUX DE TRESOR. PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT		D3	9 012 883,329	(9 439 027,023)
INCIDENCE DES VARIATIONS DES TAUX DE CHANGE SUR LES LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES		D4	75 379,786	249 842,152
VARIATION DE TRESORERIE			5 774 157,340	2 005 992,127
TRESORERIE AU DEBUT DE L'EXERCICE			4 210 687,558	2 204 695,431
TRESORERIE A LA CLOTURE		D5	9 984 844,898	4 210 687,558

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2019

I - PRESENTATION GENERALE DE LA SOCIETE CHIMIQUE ALKIMIA

La Société Chimique ALKIMIA, société totalement exportatrice régie par la loi N° 93-120 du 27 Décembre 1993, a été fondée en Septembre 1972, et a démarré sa production en 1976 à la capacité nominale théorique de 30 000 tonnes par an de Tripolyphosphate de Sodium (STPP; $\text{Na}_5\text{P}_3\text{O}_{10}$) obtenu par la neutralisation de l'acide phosphorique (H_3PO_4) par la lessive de soude caustique (NaOH) ou par du carbonate de sodium (Na_2CO_3).

Le Tripolyphosphate de Sodium est une matière première de base pour la fabrication des poudres détergentes.

Depuis 2004, la production nominale de l'usine a été portée à 140 000 tonnes de STPP par an suite à de diverses opérations de revamping et d'augmentation de capacité.

Données Générales :

Forme juridique :	Société Anonyme
Capital social :	19 472 530 Dinars
Nombre d'actions:	1 947 253 actions de 10 Dinars chacune.
Siège social :	11 Rue des Lilas; 1082 Tunis – Mahrajène
Usine :	Zone Industrielle de Ghannouch – Gabès
Identifiant unique RNE :	0001716L
Matricule fiscal :	0001716L/A/M/000
Code en douane :	121 508 M
N° d'employeur (CNSS) :	50047/92
Président Directeur Général:	Ali MHIRI
Commissaires aux comptes :	AMC - ERNST & YOUNG et International Financial Consulting (I.F.C)

II - FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2019 :

- Bien que la quantité totale, au 31 Décembre 2019, de tri-polyphosphate de sodium (STPP; $\text{Na}_5\text{P}_3\text{O}_{10}$) produite soit inférieure de 17% par rapport à celle de 2018, les ventes ont enregistré une légère augmentation de 2% en 2019. C'est ainsi que la production a atteint 47 660 tonnes contre 57 710 et les ventes sont passées de 51 875 tonnes à 52 978 tonnes.
- La baisse de la production s'explique, d'une part par la réduction des livraisons d'acide phosphorique du fait des difficultés sociales rencontrées au premier semestre 2019 par le Groupe Chimique Tunisien et par la baisse de la demande du STPP, d'autre part, entraînant l'arrêt de la production durant les mois de juillet et Août 2019, période qui a été mise à profit pour des travaux d'aménagements et de modifications des Unités de production existantes pour les besoins du nouveau projet de fabrication de MAP cristallisé.
- La Société continue de souffrir de l'impact et des retombées de l'arrêt de l'approvisionnement de ses usines en acide phosphorique depuis 2015 l'obligeant de déclarer la Force Majeure à trois reprises et provoquant sa sortie du Marché de STPP et la perte d'une partie importante de ses clients qui pour certains se sont orientés vers la concurrence et pour d'autres ont préféré remplacer le STPP par d'autres produits de substitution
- Le Chiffre d'Affaires cumulé au 31 Décembre 2019 a enregistré une augmentation de 17% due principalement à la dévaluation du dinar tunisien.

- Les investissements en 2019 ont porté principalement sur le projet de réalisation d'une Unité de fabrication de MAP cristallisé dont les travaux arrivent à leur fin. Les opérations de montage des équipements sont en cours et le démarrage de la nouvelle Usine accuse malheureusement un retard par rapport au programme initial.
- Par ailleurs et par décision de son Assemblée Générale Extraordinaire du 27 Décembre 2019 la filiale ALKIMIA Packaging a augmenté son capital en le faisant passer de 2 000 000 DT à 18 500 000 DT par conversion de ses dettes non payées, (réserves distribuées et dividendes), vis-à-vis de la Société Chimique ALKIMIA et s'élevant à 16 500 000 DT.

III – REFERENTIEL COMPTABLE :

Les états financiers sont exprimés en dinars tunisiens et ont été préparés conformément aux principes et normes comptables, tels que prévus par la loi 96-112 du 30 décembre 1996 portant promulgation du système comptable des entreprises.

IV – NOTES SUR LES BASES DE MESURE ET LES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

1 – Immobilisations Incorporelles :

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût historique et sont constituées de “logiciels” qui sont amortis sur trois ans.

2 – Immobilisations corporelles :

a – méthode de comptabilisation : coût historique.

Ce coût englobe le prix d’acquisition, les droits de douanes s’il y a lieu, le frêt, l’assurance...

b – méthode d’amortissement :

La Société Chimique ALKIMIA pratique la méthode d’amortissement linéaire aux taux suivants :

• Constructions	:	5% l'an
• Installations techniques, matériels et outillage	:	10% l'an
• Matériel de transport	:	20% l'an
• Installations générales, agencements et aménagements divers	:	10% l'an
• Equipements de bureaux	:	10% l'an
• Matériel pool.....	:	10% l'an
• Matériel informatique.....	:	33,34% l'an

3 – Participations :

Les participations de la Société sont comptabilisées au coût d’acquisition.

4 – Crédances libellées en devises :

Les créances libellées en devises ont été actualisées sur la base du cours de la devise étrangère tel que publié par la BCT au 31/12/2019.

5 – Dettes libellées en devises :

Les dettes libellées en devises ont été actualisées sur la base du cours de la devise étrangère tel que publié par la BCT au 31/12/2019.

6-Les stocks :

▪ Coût d'entrée :

Les stocks de matières premières et pièces de rechange sont évalués au coût moyen pondéré.

Les stocks de produits finis sont évalués au coût moyen pondéré annuel de production.

▪ Valorisation à la date de clôture :

Les stocks sont évalués au coût historique ou à la valeur de réalisation nette si elle est inférieure. Les stocks de produits phosphatés sont évalués à leur cout de production ou à leur valeur de réalisation nette si elle est inférieure.

7 –Revenus :

Les revenus libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés au cours moyen du mois précédent la facturation.

V - INFORMATIONS AFFERENTES AUX ELEMENTS FIGURANT DANS LE CORPS DES ETATS FINANCIERS :

A – Les actifs :

A₁ – A₂ – Immobilisations incorporelles :

Désignation	31.12.2019	31.12.2018
Logiciels au 31.12.n-1	1 704 686,146	1 704 686,146
Reclassement (immobilisations encours à logiciels)	72 965,870	0,000
Amortissements	(1 490 071,516)	(1 465 743,646)
Immobilisations incorporelles nettes	287 580,500	238 942,500

A₃ – A₄ – Immobilisations Corporelles :

Désignation	31.12.2019	31.12.2018
Immobilisations brutes année précédente	90 421 815,467	86 124 808,441
Mise en rebut	0,000	0,000
Cession	0,000	(45 000,000)
Acquisitions	20 750 730,379	4 342 007,026
Reclassements	0,000	0,000
Amortissements	(71 248 172,597)	(69 002 563,573)
Immobilisations corporelles nettes	39 924 373,249	21 419 251,894

Evolution des immobilisations :

Désignation	31.12.2019	31.12.2018
Terrain	2 281 623,567	2 281 623,567
Constructions	14 771 660,040	14 683 774,850
Matériels de Transport	1 605 308,538	1 605 308,538
Equipements, matériels et outillages	67 818 904,019	67 078 948,312
Immobilisations en cours	24 695 049,682	4 772 160,200
Amortissements	(71 248 172,597)	(69 002 563,573)
Immobilisations corporelles nettes	39 924 373,249	21 419 251,894

A5 – Immobilisations financières :

Désignation	31.12.2019	31.12.2018
Participations à la F.I.G	20 000,000	20 000,000
Participation à la B.T.S	50 000,000	50 000,000
Participation KIMIAL spa	9 535 868,343	9 535 868,343
Participation ALKIMIA Packaging SA	18 499 947,500	1 999 947,500
Participation Les salines de Tataouine	16 999 940,000	16 999 940,000
Participation S.E.P.J.	20 000,000	20 000,000
Participation S.T.M.C.I	100 000,000	100 000,000
Action S.T.M.C.I capital non appelé	(50 000,000)	(50 000,000)
Action Ste Amarrage Désamarrage	75 000,000	75 000,000
Prêts au personnel à plus d'un an	129 944,500	189 064,500
Cautionnements versés	1 407 041,306	1 316 086,198
Emprunt National	80 000,000	160 000,000
Provisions	(9 730 868,343)	(12 695 775,693)
Immobilisations financières nettes	37 136 873,306	17 720 130,848

La Société Chimique ALKIMIA est, depuis le 17 Avril 2006, l'actionnaire majoritaire dans le capital de la Société KIMIAL SpA à Annaba en Algérie en détenant 55% de son capital social. Compte tenu des problèmes commerciaux et techniques rencontrés, depuis la date de prise de participation, ayant engendré la perte de plus des trois quarts du capital, l'Assemblée Générale Extraordinaires des actionnaires de la Société tenue le 15 Septembre 2011 a décidé la dissolution anticipée de la Société et a désigné, à cet effet, un liquidateur pour procéder à sa liquidation conformément à la réglementation algérienne.

Par ailleurs, la Société Chimique ALKIMIA a procédé au 19 Novembre 2009, à la suite d'une Assemblée Générale, à la constitution d'une Société filiale à 100% dénommée « ALKIMIA-Packaging », Société anonyme au capital de 2 000 000 DT ayant pour objet social le conditionnement du carbonate de sodium et de tout autre produit chimique.

Par décision de son AGE du 27/12/2019, le capital de cette filiale a été augmenté à 18 500 000 DT divisé en 1850 000 actions de 10 DT chacune et ce par conversion de ses dettes vis-à-vis de la Société Chimique ALKIMIA s'élevant à 16 500 000 DT, provenant de dividendes et de réserves non versés.

Au mois d'Août 2011, la Société Chimique ALKIMIA a procédé à la constitution de sa nouvelle filiale « Les salines de Tataouine » société anonyme dont elle détient 100% de son capital s'élevant à 17 000 000 dinars divisé en 1 700 000 actions d'une valeur nominale de 10 DT chacune. Cette filiale a pour objet la production de sulfate de sodium dans le cadre d'une concession d'exploitation de Sebkhat Oum El Khialate à Tataouine. Les travaux de construction de l'Usine de sulfate de sodium à Sebkhat Oum El Khialate ont pris beaucoup de retard et les travaux de montage mécanique et technique ont été achevés en décembre 2015. L'entrée en production effective a été déclarée le premier Mars 2016.

En 2019, la Société Salines de Tataouine a amélioré ses performances techniques en enregistrant une production de 62 500 tonnes de sulfate de sodium contre 54 000 tonnes en 2018 et 31 280 tonnes en 2017. Compte tenu de ce niveau de production et de l'amélioration des prix de marché du sulfate de sodium, la Société a pu réaliser un résultat bénéficiaire de 3 078 920,511 DT après

trois exercices déficitaires (-1 581 861 DT en 2018; -6 979 050,369 DT en 2017 et -7 374 147,065 DT en 2016) et confirme ainsi les prévisions établies en 2018.

Par ailleurs, le business plan de la Société Salines de Tataouine, actualisé à la date de l'arrêté des états financiers, confirme encore que le projet est rentable et les cash-flows prévisionnels permettent de dégager une rentabilité appréciable et de couvrir largement les besoins de trésorerie de la Société. D'un autre coté l'évaluation de la Société sur la base des cash-flow actualisés, donnant une valeur des fonds propres largement supérieure au capital social (totalement souscrit et libéré par la Société Chimique ALKIMIA), a justifié la reprise de la provision pour dépréciation de cette Participation, constituée durant les exercices antérieurs.

A₆ – A₇ – Stocks :

Les stocks au 31/12/2019 sont constitués de :

Désignation	31.12.2019	31.12.2018
acide phosphorique	7 618 844,412	3 958 454,560
lessive de soude (NaOH)	1 223 026,138	2 066 645,327
carbonate de sodium (Na ₂ CO ₃)	23 479,103	125 194,713
Produits semi finis	2 092 862,672	2 030 062,490
STPP	7 045 047,491	18 596 379,060
matières consommables	1 764 962,360	2 981 034,196
fournitures consommables	5 096 630,341	4 955 917,601
Emballages	1 222 176,084	1 263 412,072
Produits résiduels (Boues)	58 806,373	24 121,295
Provisions	(1 704 484,327)	(1 786 745,473)
Total net	24 441 350,647	34 214 475,836

A₈ – A₉ – Clients et comptes rattachés :

Désignation	31.12.2019	31.12.2018
Clients locaux	4 532 182,059	1 789 963,047
Clients étrangers	37 681 448,406	31 896 987,834
Clients douteux	19 005 355,786	19 015 191,342
Effets à recevoir	1 589 651,409	293 168,589
Provision	(9 045 293,832)	(8 658 451,161)
Indemnisation Assurance	(9 970 356,795)	(7 608 107,795)
Solde	43 792 987,033	36 728 751,856

Les provisions pour dépréciation des comptes clients douteux, s'élevant à 9 045 294 DT, se détaillent comme suit :

- Au cours de 2016, un client important de la « Société Chimique ALKIMIA » a eu beaucoup d'impayés sur ses clients en Inde ce qui l'a mis en difficulté. Cette situation l'a empêché de régler ses dettes envers la Société, s'élevant au 31 Décembre 2019 à 18 428 357 DT.

Le montant remboursé par les compagnies d'assurance au cours des exercices 2017 et 2018 en vertu des accords contractuels s'est élevé à 7 608 108 DT.

En 2019, une provision complémentaire de 386 843 DT a été constatée par la Société ramenant le solde total de la provision à 8 458 460 DT. Ce montant représente l'estimation à la date de clôture du risque de non-recouvrement au titre du reliquat de la créance.

- Des factures de vente sur le marché local pour 112 606 DT non payées à ce jour.
- Deux factures impayées sur KIMIAL SPA relatives au transfert du savoir-faire pour un montant de 474 228 DT.

A₁₀ –Autres actifs courants :

Désignation	31.12.2019	31.12.2018
Diverses avances fournisseurs	1 077 394,491	1 387 890,548
Avances au personnel	166 428,294	184 251,314
Etat impôt et taxes à reporter	1 183 244,815	949 151,308
Produits à recevoir	3 109 040,661	4 384 411,171
Compte courant Les Salines de Tataouine	6 128 280,425	3 705 305,099
Divers	887 595,880	758 836,179
Provisions	(3 000,000)	(3 000,000)
Solde	12 548 984,566	11 366 845,619

A₁₁ –Autres actifs financiers :

Désignation	31.12.2019	31.12.2018
Echéances de l'année (n+1) des prêts accordés au personnel.	109 845,254	141 135,649
Intérêts courus sur Emprunt National	4 960,000	7 440,000
Echéance – 1 an / emprunt obligataire	80 000,000	80 000,000
Solde	194 805,254	228 575,649

A₁₂ –Liquidités et équivalents de liquidités :

Désignation	31.12.2019	31.12.2018
Placement (OPCVM)	361 192,370	249 956,790
Certificat de dépôt	3 500 000,000	2 500 000,000
Dépôts en banque	6 119 230,131	1 456 095,045
Caisse	4 422,397	4 635,723
Solde	9 984 844,898	4 210 687,558

B – Capitaux propres et passifs :

Le tableau de variation des capitaux propres au 31/12/2019 se présente comme suit :

Désignation	Capital Social	Réserve Légale	Réserves spéciale et générales	Réserves pour fonds social	Autres capitaux propres	Résultats reportés	Résultat	Total
							de l'exercice	
Solde au 31.12.2016	19 472 530,000	1 947 253,000	36 630 000,000	1 150 000,000	153 974,367	-6 496 724,937	-9 054 875,980	43 802 156,452
Affectation résultat 2016								
Réserves						-9 054 875,980	9 054 875,980	0,000
Dividendes distribués								0,000
Report à nouveau								
Subvention de mise à niveau								
Amortissement subvention					-61.683,400			-61.683,400
Résultat au 31.12.2017							-13 636 075,636	-13 636 075,636
Solde au 31.12.2017	19 472 530,000	1 947 253,000	36 630 000,000	1 150 000,000	92 290,967	-15 551 600,917	-13 636 075,636	30 104 397,416
Affectation résultat 2017								
Réserves						-13 636 075,636	13 636 075,636	0,000
Dividendes distribués								0,000
Report à nouveau								
Subvention de mise à niveau								
Amortissement subvention					-61.683,400			-61.683,400

<u>Résultat au 31.12.2018</u>								-21 836 517,610	-21 836 517,610
<u>Solde au 31.12.2018</u>	19 472 530,000	1 947 253,000	36 630 000,000	1 150 000,000	30 607,567	-29 187 676,553	-21 836 517,610	8 206 196,406	
<u>Affectation résultat 2018</u>									
Réserve						-21 836 517,610	21 836 517,610	0,000	
Dividendes distribués									0,000
Report à nouveau									
<u>Subvention de mise à niveau</u>									
Amortissement subvention					-30 607,000				-61 683,400
<u>Résultat au 31.12.2019</u>								-15 928 042,461	-15 928 042,461
<u>Solde au 31.12.2019</u>	19 472 530,000	1 947 253,000	36 630 000,000	1 150 000,000	0,000	-51 024 194,163	-15 928 042,461	-7 752 453,622	

Le résultat par action est de (8,180) DT au titre de 2019 contre (11,214) DT au titre de 2018, calculés comme suit :

Exercice	2019	2018
Résultat Net	(15 928 042,461)	(21 836 517,610)
Nombre d'actions	1 947 253	1 947 253
Résultat par action	(8,180)	(11,214)

P₁ –Emprunts :

Le solde du compte «Emprunts à + d'un an» s'élevant à 12 661 010,305 TND au 31 décembre 2019 contre 3 434 065,921 TND au 31 décembre 2018, se détaille comme suit :

Désignation	remboursements	Echéances 2020	Solde + 1an	
			31.12.2019	31.12.2018
CMT – UBCI de 5 000 000 DT	4 642 857,140	357 142,846	0,000	357 142,846
CMT – BIAT de 5 000 000 DT	1 923 076,925	769 230,770	2 307 692,305	3 076 923,075
CMT – BT	0,000	0,000	8 017 000,000	0,000
CMT – STB	0,000	0,000	2 336 318,000	0,000

P₂ –Provisions :

Les provisions pour risques et charges s'élèvent au 31/12/2019 à 2 574 850,279 DT.

P₃ –Fournisseurs et comptes rattachés :

Fournisseurs	31.12.2019	31.12.2018
Groupe Chimique Tunisien	118 528 555,573	78 949 298,711
ALKIMIA Packaging	6 776 661,090	8 303 884,108
STEG	1 498 559,793	1 811 724,385
Effets à payer (GCT)	0,000	0,000
Four. Fact. non Parvenues	7 246 396,673	5 099 172,638
CLARKE ENERGY	0,000	437 782,257
La CARTE Tunis	0,000	36 850,370
LEMANDOU	0,000	0,000
CMA-CGM	217 576,290	137 015,520
Autres fournisseurs	3 284 360,134	2 501 781,589
Solde	137 552 109,553	97 277 509,578

P₄ – Autres passifs courants :

Désignation	31.12.2019	31.12.2018
Charges à payer	15 372 234,176	8 091 276,034
Etat impôts et taxes	1 609 346,325	1 004 811,797
CNSS	1 975 364,198	1 804 862,015
Charges sociales provisionnées	1 256 231,602	1 188 149,457
Rémunérations dues au personnel	166 800,807	205 715,992
Autres	1 534 085,792	294 786,426
Avances reçues des clients	74 302,422	618 491,893
Solde	21 998 365,322	13 208 093,614

P₅ – Autres passifs financiers :

Désignation	31.12.2019	31.12.2018
Echéance à moins d'un an emprunt	1 126 373,616	1 483 516,486
Intérêts courus	161 544,000	146 331,073
Solde	1 287 917,616	1 629 847,559

C – Etat de résultat :

R₁ – Revenus :

Les revenus totalisent 135 816 361,530 DT au 31 décembre 2019 contre 116 035 169,738 DT au 31 décembre 2018 et se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2019	31.12.2018
Vente de STPP sur le marché local	10 831 433,696	6 822 824,665
Vente de STPP à l'export	121 930 915,181	105 652 264,075
Vente de produits résiduels (boues)	3 018 012,653	3 548 400,998
Vente de déchets	36 000,000	11 680,000
Solde	135 816 361,530	116 035 169,738

R₃ – Variation des stocks :

La variation des stocks de produits finis se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2019	31.12.2018
Stock au 31/12/n-1	(14 413 256,278)	3 146 750,894
Stock au 31/12/n	25 867 102,580	(17 560 007,170)
Variation	11 453 846,304	(14 413 256,278)

R₄ – Achats d'approvisionnements consommés :

Désignation	31.12.2019	31.12.2018
Achats consommés	108 901 344,627	117 027 789,934
Solde	108 901 344,627	117 027 789,934

R₅ – Charges de personnel :

Désignation	31.12.2019	31.12.2018
Charges de personnel	18 998 958,999	18 121 241,707
Solde	18 998 958,999	18 121 241,707

R₆ –Dotations aux amortissements et aux provisions :

Les dotations aux amortissements et aux provisions se détaillent comme suit :

Dotations aux	31.12.2019	31.12.2018
Amort. Immobilisations Incorporelles	24 327,870	0,000
Amort. Immobilisations Corporelles	2 245 609,024	2 371 757,760
Provisions pour risques et charges	726 261,211	753 491,730
Provisions pour dépréciation stocks	384 331,359	498 575,613
Provision pour Contrat déficitaire	0,000	476 988,774
Provisions pour dépréciation Titres et Créances Fin.	35 092,650	0,000
Provisions pour dépréciation créance	386 842,671	406 056,417
Provisions pour dépréciation divers cpt débiteurs	0,000	(26 212,300)
Transfert de charges d'amortissement	0,000	(12 300,448)
Solde	3 802 464,785	4 468 357,546

R₇ –Autres charges d'exploitation :

Désignation	31.12.2019	31.12.2018
Frêt et transport sur ventes	5 057 713,498	4 145 608,809
Frais d'assurances	2 404 662,262	2 629 981,371
Frais sur ventes	1 847 647,013	1 955 472,341
Autres charges	7 872 272,186	6 928 010,010
Solde	17 182 294,959	15 659 072,531

R₈ –Charges financières nettes :

Les autres charges financières se présentent ainsi :

Désignation	31.12.2019	31.12.2018
Intérêts sur financement	(7 461 775,287)	(2 930 839,719)
Pertes de change	(3 939 722,057)	(2 942 913,835)
Gains de change	1 136 974,334	9 620 446,012
Solde	(10 264 523,010)	3 746 692,458

R₉ –Produits financiers et produits des placements :

Les produits financiers se présentent ainsi :

Désignation	31.12.2019	31.12.2018
Intérêts des placements et comptes	281 148,386	226 755,252
Produits des participations	14 500 000,000	0,000
Solde	14 781 148,386	226 755,252

R₁₀ –Autres gains ordinaires :

Les autres gains ordinaires se présentent ainsi :

Désignation	31.12.2019	31.12.2018
Produits sur éléments non récurrents	151 699,823	27 924,727
Produits sur exercices antérieurs	150 246,996	73 532,897
Reprise de provisions/stocks	466 592,505	466 514,647
Reprise de provisions pour risque	0,000	0,000
Reprise de provisions pour dép titres	3 000 000,000	0,000
Reprise de provisions contrat déficitaire	523 359,614	0,000
Plus-Values sur cession Immob.	0,000	0,000
Autres produits	113 623,547	92 149,813
Solde	4 405 522,485	660 122,084

R₁₁ – Autres pertes ordinaires :

Désignation	31.12.2019	31.12.2018
Mise en rebus d'immobilisations	0,000	0,000
Charges sur exercices antérieurs	177 938,349	1 516 543,546
Solde	177 938,349	1 516 543,546

R₁₂ – Impôt sur les sociétés :

L'impôt sur les sociétés s'élève au 31/12/2019 à 149 703,829 DT.

D – Etat des flux de trésorerie :

Flux provenant de l'exploitation :

Les flux de trésorerie provenant de l'exploitation s'élèvent au 31 Décembre 2019 à 14 410 167 DT, contre 15 456 455 DT au 31/12/2018, résultant de l'encaissement auprès des clients de la somme de 124 334 950 DT et des décaissements d'exploitation de 109 924 783 DT.

Flux provenant des activités d'investissements :

Désignation	31.12.2019	31.12.2018
- Investissements de renouvellement	(17 830 099,416)	(4 285 437,157)
- Variation d'immobilisations Financières	61 951,500	24 159,000
- Cession d'immobilisation	43 875,000	0,000
- Encaissement subventions		0,000
Flux provenant des activités d'investissements	(17 724 272,916)	(4 261 278,157)

Flux provenant des activités de financement :

Désignation	31.12.2019	31.12.2018
- décaissement dividendes et jetons de présence		0,000
- Encaissements provenant des emprunts	10 353 318,000	0,000
- Encaissements provenant de la mobilisation des créances à l'export	0,000	(7 205 255,786)
- remboursement emprunt bancaire	(1 340 434,671)	(2 233 771,237)
Les flux provenant des activités de financement	9 012 883,329	(9 439 027,023)

Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidité :

Désignation	31.12.2019	31.12.2018
- Gains de change	75 379,786	249 842,152
Incidence des variations	75 379,786	249 842,152

Trésorerie au 31 Décembre 2019 :

Au 31 Décembre 2019, la trésorerie s'élève à **9 984 844,898 DT** contre **4 210 687,558 DT** au 31/12/2018.

E – Engagements hors bilan :

Engagements reçus

Donneur d'ordre	2019	2018
- Cautions reçues de nos fournisseurs	339 136,306	70 565,867
Total	339 136,306	70 565,867

Engagements émis

Bénéficiaire	2019	2018
- Caution en faveur de l'OMMP	6 546,000	179,055
- Caution en faveur de la douane	100 000,000	100 000,000
- Caution en faveur du G.M.G.A	10 000,000	10 000,000
- Caution en faveur du ANGED	1 000,000	1 000,000
- Caution OIL LIBYA	5 000,000	5 000,000
Total	122 546,000	116 179,055

F - Transactions avec les Parties liées :

1 -Groupe Chimique Tunisien :

- Achat acide phosphorique : 63 854 939,419 DT

2 -Compagnie d'Assurance et de Réassurance Tuniso-Européenne :

- Primes d'assurance : 2 404 662,262 DT

3 - ALKIMIA-Packaging :

-Vente de Carbonate de Sodium en vrac 31 609 822,635 DT
-Frais communs 297 489,029 DT

4- Les Salines de Tataouine :

- Cession d'énergie électrique 2 055 671,603 DT

- Frais communs 681 875,360 DT

G – Contrôle fiscal

La Société Chimique ALKIMIA a reçu en Octobre 2019 les résultats du contrôle fiscal approfondi subi au cours de l'exercice 2019 et portant sur tous les impôts et taxes auxquels la société est soumise pour la période 2015 à 2017. L'Administration réclame le paiement d'un montant de 470 823 DT (principal et pénalités).

La Société a formulé en Novembre 2019 sa réponse à l'Administration Fiscale conformément à la réglementation en vigueur en rejetant certains chefs de redressements.

L'issue finale de ce contrôle fiscal ne peut être déterminé de façon fiable à la date de publication des présents états financiers.

Cependant, Les états financiers de la société couvrent le risque lié à cette affaire.

H - Impact du COVID-19 sur l'activité de la Société:

Au début de la période de confinement l'activité de la Société Chimique ALKIMIA et de ses filiales a été faiblement impactée par la pandémie COVID-19 vu que les Usines du Groupe ont continué à tourner pour répondre aux besoins en matières premières du secteur de la détergence.

Cependant, et après les trois premières semaines de confinement et en relation avec les clients étrangers de la Société, un ralentissement de la demande a commencé à se faire sentir du fait de la baisse de l'activité industrielle des pays concernés et de la fermeture de certaines frontières. Ce ralentissement de la demande ne manquera pas d'affecter éventuellement l'activité de la Société et de peser sur sa trésorerie si cette pandémie venait à perdurer.

Ceci étant, le seul impact immédiat enregistré concerne les projets de développement du Groupe. En effet, le projet de construction d'une Unité de production de MAPc accuse un retard par rapport au planning initial. Le démarrage de cette nouvelle Unité est reporté de quelques semaines compte tenu de l'avènement du COVID-19 qui empêche le fournisseur espagnol des équipements principaux d'envoyer ses équipes pour les tests de démarrage de l'Usine.

I - Continuité d'exploitation

La situation financière de la société mère ALKIMIA s'est détériorée par rapport à 2018 du fait d'un cumul de plusieurs évènements, en particulier :

- Les fonds propres de la Société totalisent au 31 Décembre 2019 la somme négative de 7 752 454 DT en raison des pertes cumulées subies au cours des derniers exercices ;
- La production a enregistré une diminution de 17% en passant de 57 710 tonnes en 2018 à 47 660 tonnes en 2019. Cette baisse s'explique, d'une part par la réduction des livraisons d'acide phosphorique du fait des difficultés sociales rencontrées au premier semestre 2019 par le Groupe Chimique Tunisien et par la baisse de la demande de STPP, d'autre part, entraînant l'arrêt de la production durant les mois de Juillet et Août 2019 ;
- La Société continue de souffrir de l'impact et des retombées de l'arrêt de l'approvisionnement de ses usines en acide phosphorique depuis 2015 l'obligeant de déclarer la force majeure à trois reprises et provoquant sa sortie du marché de STPP et la perte d'une partie importante de ses clients qui pour certains se sont orientés vers la concurrence et pour d'autres ont préféré remplacer le STPP par d'autres produits de substitution.

Malgré que cette situation pourrait présenter une incertitude significative à poursuivre l'exploitation, les Etats Financiers de la société arrêtés au 31 Décembre 2019 ont été préparés sur la base du principe comptable de continuité d'exploitation en prenant en compte, principalement, les éléments suivants :

- La Société bénéficie du soutien du Groupe Chimique Tunisien, actionnaire à 40% au capital et fournisseur de la principale matière première (l'acide phosphorique) ;
- La Société continue à travailler sur plusieurs projets de substitution, notamment celui de l'unité de MAP cristallisé, dont le démarrage est prévu en 2020 avec une production initiale de 25 000 tonnes ;
- La Société a présenté au Conseil d'Administration un Business plan (2020/2026) intégrant la reconversion de l'Unité U1500 pour fabriquer d'autres produits phosphatés. Les discussions sont en cours avec les parties concernées pour reconvertisr cette unité dans les meilleurs délais et
- Les filiales du Groupe, contribueront à partir des années 2021, selon leur Business plan, à l'amélioration de la situation de la Société.
-

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

AU 31 DECEMBRE 2019

(Exprimé en dinars)

PRODUITS	CHARGES	SOLDES	31/12/2019	31/12/2018
Revenus et autres produits d'exploitation	135 816 361,530	Détocage de production	11 453 846,304	
Total	135 816 361,530	Total	11 453 846,304	Production
Production	124 362 515,226	Consommations intermédiaires	108 901 344,627	Marge / coût matières
Marge / coût matières	15 461 170,599	Services extérieurs	16 550 310,377	
Total	15 461 170,599	Total	16 550 310,377	Valeur ajoutée
Valeur ajoutée	-1 089 139,778	Impôts et taxes	631 984,582	
		Charges de personnel	18 998 958,999	
Total	-1 089 139,778	Total	19 630 943,581	Excédent brut d'exploitation
Excédent brut d'exploitation	-20 720 083,359	Charges financières nettes	10 264 523,010	
Produits des placements	14 781 148,386	Dotations aux amortissements et aux provisions	3 802 464,785	
Autres gains ordinaires	4 405 522,485	Autres pertes ordinaires	177 938,349	
		Impôt sur les bénéfices	149 703,829	
Total	-1 533 412,488	Total	14 394 629,973	Résultat net de l'exercice
				-15 928 042,461 -21 836 517,610

J – Evènements postérieurs à la date de clôture :

Ces états financiers sont arrêtés par le Conseil d'Administration du 06 Mai 2020. Par conséquent, ils ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à cette date.

**Rapport Général des Co-Commissaires aux Comptes
Etats Financiers - Exercice clos le 31 Décembre 2019**

Messieurs les actionnaires de la Société Chimique ALKIMIA S.A.,

I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de Co-commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 30 Mai 2019, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers de la « Société Chimique ALKIMIA S.A. » (la « société »), qui comprennent le bilan arrêté au 31 Décembre 2019, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces Etats Financiers font ressortir des capitaux propres négatifs de 7 752 464 DT, y compris le résultat déficitaire de l'exercice s'élevant à 15 928 042 DT.

À notre avis, les Etats Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 Décembre 2019, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Nous attirons l'attention sur la note I aux Etats Financiers qui indique que la situation financière de la « Société Chimique ALKIMIA » s'est détériorée par rapport à 2018 du fait d'un cumul de plusieurs événements. Comme il est indiqué à la note susvisée, cette situation indique l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de cette question.

4. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des Etats Financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des Etats Financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue une question clés de l'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

- **Titres de participation**

Au 31 Décembre 2019, la valeur comptable nette des titres de participation de la « Société Chimique ALKIMIA S.A » s'élève à 35 519 888 DT pour un total bilan de 168 311 799 DT.

Les titres de participation sont comptabilisés à leur coût d'acquisition (y compris les frais d'acquisition) en respect avec les dispositions de la Norme Comptable Tunisienne 7 relative aux placements.

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des participations à leur valeur d'usage ainsi déterminée :

- ✓ La valeur d'usage est estimée en tenant compte de plusieurs facteurs, notamment, la valeur de marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.
- ✓ Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur nette comptable de ces participations est supérieure à leur valeur d'usage.

Risque identifié :

Le risque que la valeur nette comptable des titres de participation excède leur valeur d'usage et qu'une dépréciation ne soit pas comptabilisée au bilan constitue un risque d'anomalie significative dans les comptes en raison du recours important au jugement de la Direction.

Notre réponse à ce risque :

Dans ce cadre, nos travaux ont consisté notamment à :

- ✓ Revoir le processus d'estimation de la dépréciation adopté par la Direction ;
- ✓ Identifier et tester les contrôles pertinents associés au processus d'estimation ;
- ✓ Apprécier le caractère raisonnable des hypothèses et examiner les modalités retenues par la Direction pour estimer la valeur d'usage des participations à la date de clôture ;
- ✓ Analyser la performance économique des entreprises émettrices et l'utilité procurée par ces participations à la « Société Chimique ALKIMIA S.A » ;
- ✓ Revoir les résultats des estimations effectuées durant l'exercice précédent.

5. Observations

Nous attirons l'attention sur les notes suivantes aux Etats Financiers qui décrivent certaines situations :

A- Note G : Contrôle fiscal

Cette note décrit que la société a reçu en Octobre 2019 les résultats du contrôle fiscal approfondi subi en 2019 dont l'issue finale ne peut être déterminé de façon fiable à la date d'arrêté des états financiers.

B- Note H : Impact du COVID-19 sur l'activité de la Société

Cette note décrit les impacts potentiels de l'avènement de la pandémie Covid-19 sur les activités de la « Société Chimique ALKIMIA S.A ».

C- Note A5 : Participation au capital de la société « Les Salines de Tataouine »

Au mois d'Août 2011, la « Société Chimique ALKIMIA » a procédé à la constitution de la filiale « Les Salines de Tataouine » dont elle détient 100% du capital social s'élevant à 17 000 000 DT. Cette filiale a pour objet la production de sulfate de sodium dans le cadre d'une concession d'exploitation de « Sebkhat Ourn El Khialate » à Tataouine. Les travaux de construction de l'Usine de sulfate de sodium ont pris beaucoup de retard et les travaux de montage mécanique et technique ont été achevés en Décembre 2015. L'entrée en production effective a eu lieu le premier Mars 2016.

En 2019, la Société Les Salines de Tataouine a amélioré ses performances techniques en enregistrant une production de 62 500 tonnes de sulfate de sodium contre 54 000 tonnes en 2018 et 31 280 tonnes en 2017. Compte tenu de ce niveau de production et de l'amélioration des prix de marché du sulfate de sodium, la Société a pu réaliser un résultat bénéficiaire de 3 078 921 DT après trois exercices déficitaires ((1 581 861) DT en 2018, (6 979 050) DT en 2017 et (7 374 147) DT en 2016) et confirme ainsi les prévisions établies en 2018.

L'évaluation de la Société sur la base des cash-flows actualisés, donnant ainsi une valeur des fonds propres supérieure au capital social (totalement souscrit et libéré par la Société Chimique ALKIMIA), a justifié la reprise de la provision pour dépréciation au titre de cette participation constituée durant les exercices antérieurs.

D- Notes A8 – A9 : Crédit douteuse sur un client important

Au cours de 2016, un client important de la « Société Chimique ALKIMIA » a eu beaucoup d'impayés sur ses clients en Inde ce qui l'a mis en difficulté. Cette situation l'a empêché de régler ses dettes envers la Société s'élevant au 31 Décembre 2019 à 18 428 357 DT.

Le montant remboursé par les compagnies d'assurance au cours des exercices 2017 et 2018 en vertu des accords contractuels s'est élevé à 7 608 108 DT.

En 2019, une provision complémentaire de 386 843 DT a été constatée par la Société ramenant le solde total de la provision à 8 458 460 DT. Ce montant représente l'estimation à la date de clôture du risque de non-recouvrement au titre du reliquat de la créance.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

6. Rapport du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les Etats Financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

7. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des Etats Financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

8. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des Etats Financiers de la période considérée: ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

Nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des Etats Financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les Etats Financiers.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes des valeurs mobilières de la société avec la réglementation en vigueur.

3. Autres obligations légales et réglementaires

En application des dispositions de l'article 270 du Code des Sociétés Commerciales, nous signalons à l'Assemblée Générale qu'au cours de l'accomplissement de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons relevé que les fonds propres de la « Société Chimique ALKIMIA » tels que figurant sur les Etats Financiers arrêtés au 31 Décembre 2018 et approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 30 Mai 2019 totalisent 8 206 197 DT, soit 1 530 068 DT en deçà de la moitié du capital social.

La société n'a pas observé les dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales qui stipule que le Conseil d'Administration doit dans les quatre mois de l'approbation des comptes, provoquer la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire à l'effet de statuer sur la question de savoir s'il y a lieu de prononcer la dissolution de la société. L'Assemblée Générale Extraordinaire qui n'a pas prononcé la dissolution de la société dans l'année qui suit la constatation des pertes, est tenue de réduire le capital d'un montant égal au moins à celui des pertes ou procéder à l'augmentation du capital pour un montant égal au moins à celui de ces pertes.

Tunis, le 21 Mai 2020

Les CO-commissaires aux Comptes

International Financial Consulting Itd

Lotfi REKIK

AMC Ernst & Young

Anis LAADHAR

Rapport Spécial des Co-Commissaires aux Comptes

Etats financiers - Exercice clos le 31 Décembre 2019

Messieurs les actionnaires de la « Société Chimique ALKIMIA S.A »,

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons, ci-dessous, sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos au 31 Décembre 2019 visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les Etats Financiers. Il ne nous appartient pas, de rechercher spécifiquement de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Opérations relatives à des conventions nouvellement conclues durant l'exercice clos au 31 Décembre 2019

Votre Conseil d'Administration ne nous a informés d'aucune convention nouvellement conclue au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2019 et rentrant dans le cadre de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

II. Opérations relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos au 31 Décembre 2019 :

► Groupe Chimique Tunisien

- La « Société Chimique ALKIMIA S.A » a conclu avec le « Groupe Chimique Tunisien » une convention en date du 26 novembre 1993, modifiée par deux avenants signés respectivement en date du 22 Octobre 1998 et du 27 Septembre 2009, selon laquelle le « Groupe Chimique Tunisien » s'engage à vendre à partir de ses unités de production, à la « Société Chimique ALKIMIA S.A », qui accepte, l'acide phosphorique concentré dont elle a besoin pour son exploitation.
- Les achats d'acide phosphorique effectués par la « Société Chimique ALKIMIA S.A » dans le cadre de cette convention totalisent au titre de l'exercice 2019 un montant net de 63 854 939 DT. Le solde fournisseur « Groupe Chimique Tunisien » s'élève au 31 Décembre 2019 à 118 528 556 DT.

► Alkimia Packaging SA

- La « Société Chimique ALKIMIA S.A » a conclu avec sa filiale « ALKIMIA Packaging S.A » une convention en date du 03 Janvier 2011 qui prévoit son approvisionnement auprès de cette dernière en carbonate de sodium nécessaire à son exploitation. Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration de la « Société Chimique ALKIMIA S.A » tenu en date du 10 Mai 2011.

Les achats de carbonate de sodium effectués par la « Société ALKIMIA S.A » dans le cadre de cette convention s'élèvent au titre de l'exercice 2019 à 31 609 823 DT. Le solde fournisseur « ALKIMIA Packaging S.A » s'élève au 31 Décembre 2019 à 6 776 661 DT.

- La « Société Chimique ALKIMIA S.A » a facturé à sa filiale « ALKIMIA Packaging S.A » des charges communes au titre de l'exercice 2018 pour montant de 297 489 DT.
- La « Société Chimique ALKIMIA S.A » a comptabilisé en 2017 et en 2019 des dividendes à recevoir au titre de sa participation au capital de la société « ALKIMIA Packaging S.A » pour des montants respectifs de 2 000 000 DT et de 14 500 000 DT.

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société « ALKIMIA Packaging S.A » réunie le 27 Décembre 2019 a augmenté le capital de la société en le faisant passer de 2 000 000 DT à 18 500 000 DT par conversion de la créance totale de la « Société Chimique ALKIMIA S.A » totalisant 16 500 000 DT.

- Le compte courant « ALKIMIA Packaging S.A » présente au 31 Décembre 2019 un solde débiteur de 167 768 DT.

► Les Salines de Tataouine

- La « Société Chimique ALKIMIA S.A » a réalisé des prestations de fourniture de l'excédent d'électricité produite par l'unité de cogénération à sa filiale « Les Salines de Tataouine » pour un montant de 2 055 671 DT.
- La « Société Chimique ALKIMIA S.A » a facturé à sa filiale « Les Salines de Tataouine » des charges communes au titre de l'exercice 2019 pour un montant de 681 875 DT.
- Le compte courant « Les Salines de Tataouine » présente au 31 Décembre 2019 un solde débiteur de 6 128 280 DT.

► La Compagnie d'Assurance et de Réassurance Tuniso-Européenne (CARTE ASSURANCES)

- La « Société Chimique ALKIMIA S.A » continue à assurer tous ses risques auprès de « La CARTE Assurances ». La prime d'assurance supportée par la société dans le cadre de cette convention au titre de l'année 2019 s'élève à 2 404 662 DT.

III. Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants

1- Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Président Directeur Général est fixée par le « Comité de rémunération » tenu le 18 Octobre 2015.
 - Les administrateurs sont rémunérés par des jetons de présence déterminés par le Conseil d'Administration et soumis annuellement à l'approbation de l'Assemblée Générale Annuelle.
- 2- Les obligations et engagements de la société chimique ALKIMIA S.A envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des Etats Financiers relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2019 se présentent comme suit :

Libellé	Président directeur général		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif	Charges de l'exercice	Passif
Rémunération brute (y compris avantages en nature)	219 352	-	-	-
Jetons de présence pour les administrateurs	-	-	144 000	144 000
Rémunérations des membres du comité permanent d'audit	-	-	60 000	60 000
Total	219 352	-	204 000	204 000

Tunis, le 21 Mai 2020

Les CO-commissaires aux Comptes

International Financial Consulting Itd

AMC Ernst & Young

Lotfi REKIK

Anis LAADHAR

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

Société UNIMED

Siège social : B.P.38 ZI Kalaa Kébira - 4060

La société UNIMED publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 12 juin 2020. Ces états sont accompagnés du rapport général et spécial du commissaire aux comptes Mme Abir MATMTI.

BILAN
Au 31 Décembre
(Exprimé en Dinar Tunisien)

Actifs	Notes	2019	2018
Actifs non courants			
Actifs Immobilisés			
Immobilisations incorporelles		4 713 996	4 292 227
Moins : amortissements		<3 582 721>	<3 212 929>
	IV.1	<hr/>	<hr/>
		1 131 275	1 079 298
Immobilisations corporelles		143 810 846	124 524 153
Moins : amortissements		<78 359 757>	<72 105 161>
	IV.2	<hr/>	<hr/>
		65 451 089	52 418 992
Immobilisations financières		9 147 707	8 746 807
Moins : provisions		<161 567>	<117 513>
	IV.3	<hr/>	<hr/>
		8 986 140	8 629 294
Total des actifs immobilisés			
		<u>75 568 504</u>	<u>62 127 584</u>
Autres actifs non courants	IV.4	-	49 432
Total des actifs non courants			
		<u>75 568 504</u>	<u>62 177 016</u>
Actifs courants			
Stocks		39 226 490	35 207 413
Moins : provisions		<1 585 845>	<1 210 512>
	IV.5	<hr/>	<hr/>
		37 640 645	33 996 901
Clients et comptes rattachés		16 212 298	17 837 410
Moins : provisions		<1 071 775>	<1 067 693>
	IV.6	<hr/>	<hr/>
		15 140 523	16 769 717
Autres actifs courants		17 670 815	11 798 732
Moins : provisions		<619 184>	<651 682>
	IV.7	<hr/>	<hr/>
		17 051 631	11 147 050
Liquidités et équivalents de liquidités	IV.8	4 206 569	7 997 245
Total des actifs courants			
		<u>74 039 368</u>	<u>69 910 913</u>
Total des actifs			
		<u>149 607 872</u>	<u>132 087 929</u>

BILAN
Au 31 Décembre
(Exprimé en Dinar Tunisien)

Capitaux propres et passifs	Notes	2 019	2 018
Capitaux propres			
Capital social		32 000 000	32 000 000
Réserves		50 377 647	43 057 969
Autres capitaux propres		16 772	21 922
Capitaux propres avant résultat de la période	IV.9	<u>82 394 419</u>	<u>75 079 891</u>
Résultat de l'exercice		17 692 251	18 359 678
Total des capitaux propres après résultat de la période		<u>100 086 670</u>	<u>93 439 569</u>
Passifs			
Passifs non courants			
Emprunts	IV.10	25 904 350	15 346 103
Autres passifs non courants	IV.11	1 299 977	1 565 386
Total des passifs non courants		<u>27 204 327</u>	<u>16 911 489</u>
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	IV.12	9 266 954	12 744 061
Autres passifs courants	IV.13	9 709 717	8 188 482
Autres passifs financiers	IV.14	2 304 312	804 328
Concours bancaires	IV.15	1 035 892	-
Total des passifs courants		<u>22 316 875</u>	<u>21 736 871</u>
Total des passifs		<u>49 521 202</u>	<u>38 648 360</u>
Total des capitaux propres et passifs		<u>149 607 872</u>	<u>132 087 929</u>

Etat de Résultat
Pour l'Exercice clos au 31 Décembre
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	2 019	2 018
Produits d'exploitation			
Revenus	V.1	107 205 828	87 087 749
Autres produits d'exploitation	V.2	41 872	44 364
Total des produits d'exploitation		107 247 700	87 132 113
Charges d'exploitation			
Variation stocks des produits finis	V.3	2 542 142	2 624 400
Achats d'approvisionnements consommés	V.4	<48 626 163>	<36 406 533>
Charges de personnel	V.5	<14 854 356>	<12 957 874>
Dotations aux amortissements et aux provisions	V.6	<7 170 198>	<7 289 716>
Autres charges d'exploitation	V.7	<10 323 058>	<9 207 806>
Total des charges d'exploitation		<78 431 633>	<63 237 529>
Résultat d'exploitation		28 816 067	23 894 584
Charges financières nettes	V.8	<5 658 094>	<749 934>
Produits des placements	V.9	8 013	9 845
Autres gains ordinaires	V.10	523 253	81 512
Autres pertes ordinaires	V.11	<1 595 592>	<363 420>
Résultat des activités ordinaires avant Impôt		22 093 647	22 872 587
Impôt sur les sociétés	V.12	<4 401 396>	<4 512 909>
Résultat des activités ordinaires après impôt		17 692 251	18 359 678
Résultat net de la période		17 692 251	18 359 678

Etat de Flux de Trésorerie
Pour l'Exercice clos au 31 Décembre
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	2 019	2 018
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Résultat net		17 692 251	18 359 678
Ajustements pour:			
Amortissements & provisions		7 170 198	7 289 716
Plus ou moins-value sur cession d'Immo.		<26 015>	<81 479>
Quote-part des subventions d'investissement		<26 151>	<29 484>
Variation des stocks		<4 019 077>	<11 805 435>
Variation des créances		1 625 112	<2 760 522>
Variation des autres actifs		<5 872 083>	<5 845 457>
Variation des fournisseurs d'exploitation		<3 477 107>	7 892 261
Variation des autres dettes		1 514 997	360 753
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	VI.1	<u>14 582 125</u>	<u>13 380 031</u>
Flux de trésorerie liés à l'investissement			
Décaissements pour acqu. d'Imm. Corp & Incorp.		<18 057 977>	<17 805 058>
Encaissements suite à la cession d'Imm. Corp. & Incorp.		94 447	103 000
Décaissements pour acqu. d'Imm. Financières		<400 900>	<454 591>
Flux de trésorerie affectés à l'investissement	VI.2	<u><18 364 430></u>	<u><18 156 649></u>
Flux de trésorerie liés au financement			
Dividendes & autres distributions		<11 033 761>	<7 515 831>
Encaissements des subventions d'investissements		21 000	6 720
Encaissements d'emprunts		11 200 000	11 000 000
Remboursement d'emprunts		<1 231 502>	<1 544 218>
Flux de trésorerie affectés au (provenant du) financement	VI.3	<u><1 044 263></u>	<u>1 946 671</u>
Variation de trésorerie		<u><4 826 568></u>	<u><2 829 947></u>
Trésorerie au début de la période		7 997 245	10 827 192
Trésorerie à la clôture de la période		3 170 677	7 997 245
Liquidités à l'actif du bilan		4 206 569	7 997 245
Concours bancaires au passif du bilan		<1 035 892>	-
Trésorerie selon le bilan		3 170 677	7 997 245

Notes aux Etats Financiers

I. Présentation de la société

La société « UNIMED » est une société anonyme, de nationalité tunisienne, régie par le droit tunisien. Son capital s'élève au 31 décembre 2019 à 32.000.000 DT divisé en 32.000.000 actions de valeur nominale de 1 DT chacune.

Créée en 1989, la société « UNIMED » opère dans le secteur de l'industrie pharmaceutique, et se spécialise particulièrement dans les produits stériles : les préparations injectables, les collyres destinés à une application ophtalmique et les solutions de perfusions.

Son activité s'étend sur le marché tunisien et à l'exportation. Son siège social est sis à la zone industrielle Kalaa Kébira - Sousse.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles du droit commun. Elle est agréée par la loi 93-120 du 27 décembre 1993, portant promulgation du code des incitations aux investissements, titre II « Les incitations communes ».

II. Faits significatifs de l'exercice

Les principaux faits et évènements ayant marqué l'exercice 2019 sont :

- Les acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles ont atteint au 31 décembre 2019 un total de 19mDT, soit une hausse de 15%. Il s'agit majoritairement d'acquisitions de matériel industriel pour un montant de 10,7mDT ;
- Décision de distribution de dividendes d'un montant de 11.040.000 DT (soit 0,345 DT par action) et ce, suite à la décision de l'assemblée générale ordinaire de la société « UNIMED » réunie en date du 24 juin 2019. Le décaissement desdits dividendes a été effectué en date du 20août 2019 ;
- Déblocage d'un crédit bancaire auprès de la banque AMEN BANK d'un montant de 11,2mDT et ce, dans le cadre du financement de l'extension de l'usine. Ce crédit est remboursable sur une période de 7ans ;
- Clôture du contrôle fiscal notifié en date du 10 février 2019 et couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2015. En effet, un accord provisoire entre la société et l'administration fiscale a été conclu en date du 21 mars 2019 portant sur un montant total de 476.257 DT dont des pénalités de retard de 197.869 DT.

L'accord définitif entre la société et l'administration fiscale a été signé au mois de mai 2020 portant sur un montant total de 634.823 DT.

- La société a déposé auprès de DGE en date du 13 mai 2019 une demande de restitution du crédit de TVA pour la période allant du mois d'août 2016 au mois de décembre 2018. Cette demande porte sur :

- La TVA sur des retenues sur marchés publics et la TVA opérée par les établissements publics pour un montant de 922kDT.
- La TVA sur des opérations d'exportation et d'investissement respectivement de 1.263kDT et 3.062kDT.

III. Principes, Règles et Méthodes Comptables

La comptabilité générale de la société « UNIMED » est informatisée, le traitement informatique permet la saisie des écritures comptables et l'édition des balances, journaux et grands livres.

Les présents états financiers de la société « UNIMED » ont été arrêtés conformément aux normes comptables tunisiennes telles que prévues par la Loi n°96-112 du 30 décembre 1996 ; et dans le respect des hypothèses sous-jacentes (la continuité d'exploitation et la comptabilité d'engagement) ainsi que les conventions comptables prévues par le cadre conceptuel de la comptabilité financière. Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 ont été préparés par référence aux mêmes principes et méthodes comptables utilisés dans les états financiers arrêtés au 31 décembre 2018.

Les conventions comptables de base et les méthodes les plus significatives appliquées pour la préparation des états financiers se résument comme suit :

III.1 Unité monétaire

Les états financiers sont établis en dinars tunisiens.

III.2 Immobilisations et amortissements

Les immobilisations corporelles et incorporelles exploitées par la société figurent au niveau des actifs non courants pour leurs coûts d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire.

Les taux d'amortissement pratiqués sont les suivants :

- Concessions, brevets & licences	20%
- Logiciels	33%
- Constructions	5%
- Matériels et outillages industriels	15%
- Matériels de transport	20%
- Matériels informatiques	33%
- Installations générales, agencements et aménagements	15%

Il est à signaler, en outre, que la société procède à l'amortissement accéléré de son matériel et outillage industriel en multipliant par 2 le taux d'amortissement linéaire de 15%. Ce mode, admis par ailleurs fiscalement (article 12 du code de l'IRPP & de l'IS), est motivé par le fait que le matériel concerné fonctionne à 3 équipes.

III.3 Stocks

Les stocks se composent comme suit :

- Matières premières, articles de conditionnement, produits encours de fabrication et produits finis : qui sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire permanent ;
- Pièces de rechange et consommables : comptabilisés selon la méthode de l'inventaire intermittent. Ils sont évalués à la valeur la plus faible du coût d'acquisition ou de production et de la valeur nette de réalisation ;
- Les matières premières et articles de conditionnement sont valorisés à leur coût d'achat hors taxes récupérables majoré par les frais d'approche ;
- Les produits finis sont valorisés au coût de production de l'année, qui comprend le coût des matières premières et la quote-part des frais directs et indirects rattachés à la production ; et
- Les produits semi-finis, sont valorisés au coût engagé en fonction de l'avancement du stade de fabrication

III.4 Emprunts

Les emprunts figurent aux passifs du bilan pour la partie débloquée sous la rubrique « passifs non courants », la partie à échoir dans un délai inférieur à une année est reclassée parmi les passifs courants.

III.5 Contrats de location financement

Les contrats de crédit-bail sont examinés pour être qualifiés en contrats de location financement ou de location simple.

Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location-financement s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs.

Les immobilisations corporelles acquises en vertu d'un contrat de location financement sont enregistrées au bilan à leur juste valeur ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

La dette correspondante, nette des intérêts financiers, est inscrite au passif. Le loyer est défafqué entre remboursement du principal et charges financières selon le taux d'intérêt effectif du contrat. Les charges financières sont comptabilisées en charge de l'exercice à moins qu'elles ne soient capitalisées dans le coût d'un actif qualifiant.

En l'absence de certitude raisonnable quant au transfert de propriété, les immobilisations acquises par voie d'un contrat de location financement sont amorties selon la méthode linéaire sur la période la plus courte entre la durée d'utilité et la durée des contrats.

Les frais de location simple sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

III.6 Les frais préliminaires et charges à répartir

Il s'agit des frais attachés à des opérations conditionnant l'existence, ou le développement de la société, engagés au moment de la création de la société, ou ultérieurement à cette date dans le cadre d'une extension, de l'ouverture d'un nouvel établissement ou d'une modification de son capital.

Les frais préliminaires sont portés à l'actif du bilan en charges reportées dans la mesure où ils sont nécessaires à la mise en exploitation de la société et qu'il est probable que les activités futures permettront de récupérer les montants engagés.

Ces frais englobent toutes les charges antérieures à l'introduction en bourse et ils sont résorbés sur une durée maximale de trois ans, à partir de la date de ladite introduction en bourse avec un délai maximal de cinq ans, à partir de leur engagement.

III.7 Politique de provision pour dépréciation des créances douteuses

Le management procède à la clôture de l'exercice à l'estimation d'une provision pour dépréciation des comptes clients et comptes rattachés ainsi que les comptes d'autres actifs courants. A chaque date de clôture le management détermine s'il y a des indicateurs de dépréciation des comptes clients et autres actifs courants. Ces indicateurs comprennent des éléments tels que des manquements aux paiements contractuels ou des difficultés financières du créancier.

L'estimation des éventuelles provisions pour dépréciation est effectuée sur la base d'un état détaillé des créances douteuses adressé par la direction financière de la société à la direction

juridique qui donne un avis motivé sur le sort de chaque créance. La nécessité ou non de constituer des provisions est du ressort la direction générale.

III.8 Provisions pour risques et charges

Les réclamations contentieuses impliquant la société sont évaluées par la direction juridique. Celle-ci peut dans certains cas faire appel à l'assistance d'avocats spécialisés. L'estimation faite au titre du risque financier encouru fait appel au jugement. Les provisions dont l'échéance est supérieure à un an ou dont l'échéance n'est pas fixe de façon précise sont classées en passifs non courants.

III.9 Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités, figurant dans le bilan et l'état de flux de trésorerie, représentent les disponibilités ainsi que les placements à court terme, liquides et facilement convertibles en trésorerie (généralement dont la maturité est inférieure à trois mois).

III.10 Comptabilisation des revenus

Les revenus sont constatés dès lors que les conditions suivantes sont remplies : la société a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété, le montant des revenus peut être mesuré de façon fiable, il est probable que des avantages futurs associés à l'opération bénéficieront à la société et les coûts encourus ou à encourir concernant l'opération peuvent être mesurés de façon fiable.

Les revenus sont mesurés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Les revenus sont nets de remises et réductions commerciales consenties par la société et des taxes collectées pour le compte de l'Etat.

III.11 Les règles de prises en compte des gains et des pertes de change

Les transactions en monnaies étrangères sont comptabilisées en appliquant :

- Pour les ventes : le taux de change journalier de la BCT ;
- Pour les achats de biens : le taux de change figurant sur les documents douaniers ;
- Pour les achats de services, règlements et encaissements : le taux de change du jour de l'opération.

A la date de clôture de l'exercice, les actifs et les passifs monétaires courants sont évalués en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Les pertes et gains de change en résultant sont constatés en résultat de l'exercice.

III.12 Règles de classification et méthode d'évaluation des placements

1. Classification

Les placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que l'entreprise n'a pas l'intention de conserver pour plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance.

Les placements à long terme

a- Les titres de participation : Il s'agit des titres détenus dans l'intention de conservation durable en vue d'exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour protéger ou promouvoir des relations commerciales.

b- Les titres immobilisés : Il s'agit des titres autres que les titres de participation que l'entreprise a l'intention de conserver durablement notamment pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue période ainsi que les titres dont la conservation durable est subie plutôt que voulue sous l'effet de contraintes juridiques.

2. Evaluation

Les placements à court terme

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat sur les titres cotés très liquides. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Les placements à long terme

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des placements à long terme à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour déterminer la valeur d'usage, la société prend en compte plusieurs facteurs tels que la valeur du marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

III.13 Note sur les événements postérieurs à l'arrêté des états financiers

La pandémie mondiale COVID19 a donné lieu en mars 2020 à plusieurs événements et/ou mesures prises par les autorités tunisiennes pour y faire face. Le gouvernement a, entre autres mesures, annoncé le confinement sanitaire total de la population, en excluant un certain nombre d'industries et de commerces. La société UNIMED a essayé de garder un niveau normal de son activité industrielle. Ces mesures ainsi que la pandémie auront une répercussion sur l'activité de la société, ses fournisseurs et ses clients. Cependant, l'impact qu'auraient ces éléments sur les performances de la société elle-même ne peut être estimé à cette date.

Par ailleurs, et en dehors de la pandémie, COVID 19, le management de la société n'a identifié aucun évènement survenu entre la date de clôture de l'exercice et la date de publication des états financiers et qui est lié à des conditions existantes à la date de clôture et qui peut entraîner une modification importante des actifs ou des passifs de la société ou qui risque d'avoir des répercussions importantes sur ses activités futures.

III.14 Note sur le contrôle fiscal

La société a reçu à la date du 06 mars 2020 une notification du résultat du contrôle fiscal approfondi couvrant la période allant du 01 janvier 2016 au 31 décembre 2018, portant sur les différents impôts et taxes auxquels la société est soumise et ayant abouti à un redressement de 2.144.235 DT.

IV. Notes relatives au bilan

IV.1 Immobilisations incorporelles (En DT)

Les immobilisations incorporelles nettes totalisent au 31 décembre 2019 un montant de 1.131.275 DT contre 1.079.298 DT au 31 décembre 2018. Elles se détaillent comme suit:

Désignation	Déc. 2019	Déc. 2018
Logiciels	594 883	524 921
Sites Web	41 848	41 848
Concessions, marques, brevets et licences	3 757 408	3 443 640
Dépenses en recherche et développement	302 539	281 818
Immobilisations incorporelles en cours	17 318	-
Total immobilisations incorporelles	4 713 996	4 292 227
Total amortissements cumulés	<3 582 721>	<3 212 929>
Total immobilisations incorporelles nettes	1 131 275	1 079 298

IV.2 Immobilisations corporelles (En DT)

Le solde net des immobilisations corporelles s'élève au 31 décembre 2019 à 65.451.089 DT contre 52.418.992 DT au 31 décembre 2018 et se détaille comme suit :

Désignation	Déc. 2019	Déc. 2018
Terrains	4 222 771	4 222 771
Constructions	10 462 364	8 461 848
Inst. Gén. Agc. & Amg. Divers	13 139 491	12 071 135
Matériel industriel	86 260 243	75 523 776
Outilage industriel	2 206 896	2 148 221
Matériel de conditionnement	628 134	628 134
Matériel de transport	7 449 856	5 780 771
Mobilier & matériel de bureau	1 026 051	881 315
Matériel informatique	1 310 091	1 180 905
Immobilisations corporelles en cours	14 760 477	10 049 875
Avances aux fournisseurs d'immobilisations	2 344 472	3 575 402
Total immobilisations corporelles	143 810 846	124 524 153
Total amortissements cumulés	<78 359 757>	<72 105 161>
Total immobilisations corporelles nettes	65 451 089	52 418 992

Tableau de variation des immobilisations incorporelles et corporelles

En Dinar Tunisien	Valeurs brutes				Amortissements & provisions				VCN	
	31/12/2018	Acquisitions/ Reclassements	Cessions	31/12/2019	31/12/2018	Dotations	Régul/ Reprise amort immos cédées	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2019
Logiciels	524 921	69 962	-	594 883	-308 526	-87 487	-	-396 013	216 395	198 870
Sites Web	41 847	-	-	41 847	-2 413	-5 541	-	-7 954	39 434	33 893
Concessions, marques, brevets et licences	3 443 641	313 768	-	3 757 409	-2 772 778	-222 370	-	-2 995 148	670 863	762 261
Dépenses en R&D	281 818	20 721	-	302 539	-129 212	-54 394	-	-183 606	152 606	118 933
Immobilisations incorporelles en cours	-	17 318	-	17 318	-	-	-	-	-	17 318
Immobilisations incorporelles	4 292 227	421 769	-	4 713 996	-3 212 929	-369 792	-	-3 582 721	1 079 298	1 131 275
Terrains	4 222 771	-	-	4 222 771	-	-	-	-	4 222 771	4 222 771
Constructions	8 461 848	2 000 516	-	10 462 364	-4 558 086	-392 408	-	-4 950 494	3 903 762	5 511 870
Inst. Gén. Agc. & Amg. Divers	12 071 135	1 068 356	-	13 139 491	-8 830 491	-931 119	-	-9 761 610	3 240 644	3 377 881
Matériels industriel	75 523 776	10 747 125	-10 658	86 260 243	-51 158 796	-4 022 797	1 612	-55 179 981	24 364 980	31 080 262
Outilage industriel	2 148 221	58 675	-	2 206 896	-1 958 035	-108 102	-	-2 066 137	190 186	140 759
Matériel de conditionnement	628 134	-	-	628 134	-627 987	-147	-	-628 134	147	-
Matériel de transport	5 780 771	2 097 676	-428 591	7 449 856	-3 482 333	-925 585	369 205	-4 038 713	2 298 438	3 411 143
Mobilier & matériel de bureau	881 315	144 736	-	1 026 051	-632 191	-96 626	-	-728 817	249 123	297 234
Matériel informatique	1 180 905	129 186	-	1 310 091	-857 242	-148 629	-	-1 005 871	323 664	304 220
Immobilisations corporelles en cours	10 049 875	4 710 602	-	14 760 477	-	-	-	-	10 049 875	14 760 477
Avances aux fournisseurs d'immo.	3 575 402	-1 230 930	-	2 344 472	-	-	-	-	3 575 402	2 344 472
Immobilisations corporelles	124 524 153	19 725 942	-439 249	143 810 846	-72 105 161	-6 625 413	370 817	-78 359 757	52 418 992	65 451 089
Total général	128 816 380	20 147 711	-439 249	148 524 842	-75 318 090	-6 995 205	370 817	-81 942 478	53 498 290	66 582 364

IV.3 Immobilisations financières (En DT)

Les immobilisations financières nettes s'élèvent au 31 décembre 2019 à 8.986.140 DT contre 8.629.294 DT au 31 décembre 2018 et elles sont détaillées comme suit :

Désignation	Déc. 2019	Déc. 2018
Titres "Société Promochimica" (*)	7 762 600	7 762 600
Emprunt obligataire national	20 000	20 000
Titres immobilisés – droit de propriété	500	500
Dépôts et cautionnements	1 364 607	963 707
Total immobilisations financières brutes	9 147 707	8 746 807
Provisions pour dépréciation	<161 567>	<117 513>
Total immobilisations financières nettes	8 986 140	8 629 294

(*) La société « UNIMED » détient une participation de 17,51% dans le capital de la société Promochimica et aucune provision pour dépréciation n'est constituée sur ces titres.

IV.4 Autres actifs non courants (En DT)

Les autres actifs non courants nets affichent un solde nul au 31 décembre 2019 contre un solde de 49.432 DT au 31 décembre 2018 et se détaillent comme suit :

Désignation	Déc. 2019	Déc. 2018
Charges à répartir	296 599	296 599
Résorption charge à répartir	<296 599>	<247 167>
Total autres actifs non courants net	-	49 432

Les charges à répartir sont relatives aux coûts engagés dans le cadre de l'introduction en bourse de la société. La résorption de ces frais a commencé au cours du mois de mai 2016 sur une période de 3 ans.

IV.5 Stocks (En DT)

Le solde net des stocks s'élève à 37.640.645 DT au 31 décembre 2019 contre 33.996.901 DT au 31 décembre 2018. Les stocks sont détaillés comme suit:

Désignation	Déc. 2019	Déc. 2018
Matières premières	12 800 512	12 370 520
Conditionnements	10 426 630	10 102 483
Encours en sous-traitance	311 387	631 441
Produits finis en sous-traitance	1 257 991	361 433
Encours	2 158 601	1 918 266
Produits finis	7 116 110	5 424 143
Pièces de rechange	4 227 865	3 628 281
Réactifs Laboratoires	613 131	449 484
Stock Consommables	314 263	321 362
Total des stocks bruts	39 226 490	35 207 413
Provisions pour dépréciation des stocks MP et AC	<1 185 657>	<936 309>
Provisions pour dépréciation des stocks PF et PSF	<307 066>	<173 254>
Provisions pour dépréciation des stocks PDR	<93 122>	<100 949>
Total des stocks nets	37 640 645	33 996 901

IV.6 Clients et comptes rattachés (En DT)

Le solde net des clients et comptes rattachés s'élève au 31 décembre 2019 à 15.140.523 DT contre 16.769.717 DT au 31 décembre 2018 et se détaillent comme suit :

Désignation	Déc. 2019	Déc. 2018
Clients ordinaires locaux	5 040 474	4 762 203
Clients ordinaires étrangers	10 100 050	12 007 514
Clients, douteux ou litigieux	1 071 774	1 067 693
Total des comptes clients bruts	16 212 298	17 837 410
Provisions pour dépréciation des créances	<1 071 775>	<1 067 693>
Total des comptes clients nets	15 140 523	16 769 717

IV.7 Autres actifs courants (En DT)

Le solde net des autres actifs courants s'élève au 31 décembre 2019 à 17.051.631 DT contre 11.147.050 DT au 31 décembre 2018. Les autres actifs courants se détaillent comme suit:

Désignation	Déc. 2019	Déc. 2018
Fournisseurs avances & acomptes	149 919	140 008
Fournisseurs, créances sur emballages à rendre	3 470	3 470
Personnel, avances & acomptes	378 256	310 803
Etat, impôts & taxes	15 297 658	9 773 193
Etat, saisie provisoire	970 389	970 389
Débiteurs divers	661 517	581 353
Charges constatées d'avance	209 606	19 516
Total autres actifs courants	17 670 815	11 798 732
Provisions pour dépréciation des débiteurs divers	<619 184>	<651 682>
Total autres actifs courants nets	17 051 631	11 147 050

IV.8 Liquidités et équivalents de liquidités (En DT)

Le solde des liquidités et équivalents de liquidités s'élève au 31 décembre 2019 à 4.206.569 DT contre 7.997.245 DT au 31 décembre 2018 et se détaillent comme suit :

Désignation	Déc. 2019	Déc. 2018
Placement courants	116	116
Valeur à l'encaissement	264 034	227 173
Banques en DT	114 360	4 854 456
Banques en devises	3 821 945	2 906 961
CCP et e-dinars	1 575	1 575
Caisse	4 539	6 964
Total liquidités et équivalents de liquidités	4 206 569	7 997 245

IV.9 Capitaux propres (En DT)

Le solde des capitaux propres s'élève au 31 décembre 2019 à 100.086.670 DT contre 93.439.569 DT au 31 décembre 2018 et se détaille comme suit :

Désignation	Déc. 2019	Déc. 2018
Capital	32 000 000	32 000 000
Réserve légale	3 200 000	3 200 000
Réserves statutaires	2 777 847	2 777 847
Réserves libres	37 313 760	29 994 082
Réserves spéciales de réinvestissement	7 086 040	7 086 040
Subventions d'investissement	16 772	21 922
Total des capitaux propres avant résultat	82 394 419	75 079 891
Résultat net de l'exercice	17 692 251	18 359 678
Total des capitaux propres avant affectation	100 086 670	93 439 569

Le résultat par action se présente comme suit :

Désignation	Déc. 2019	Déc. 2018
Résultat net	17 692 251	18 359 678
Nombre d'actions moyen pondéré	32 000 000	32 000 000
Résultat par action (DT)	0,553	0,574

Tableau de variation des capitaux propres

	Capital social	Réserve légale	Réserves de réinvestissement	Autres réserves	Résultat de l'exploitation	Subvention d'investissement	Total des CP avant affectation
Situation au 31 décembre 2018	32 000 000	3 200 000	7 086 040	32 771 929	18 359 678	21 922	93 439 569
Affectation en réserves et résultats reportés	-	-	-	7 319 678	<7 319 678>	-	-
Dividendes distribués (1)	-	-	-	-	<11 040 000>	-	<11 040 000>
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-
Nouvelles subventions d'investissement (2)	-	-	-	-	-	21 000	21 000
Résorption des subventions d'investissement (2)	-	-	-	-	-	<26 150>	<26 150>
Résultat au 31 décembre 2019	-	-	-	-	17 692 251	-	17 692 251
Situation au 31 décembre 2019	32 000 000	3 200 000	7 086 040	40 091 607	17 692 251	16 772	100 086 670

(1) Les dividendes payés au cours de 2019 s'élèvent à 11.033.761 DT. Par ailleurs, les dividendes décidés par l'AGO du 24/06/2019 ont été payés le 20août 2019.

(2) Le détail de la subvention d'investissements se présente comme suit :

Nature	Donneur	Etendue	Nouvelle subvention 2019	QP inscrite au résultat 2018 et antérieur	QP inscrite au résultat 2019	Valeur au 31/12/2019	Conditions non remplies
Projet de tri-génération	PROPARCO	126 129	-	108 911	17 218	-	Néant
Diagnostic 5eme Plan de Mise à Niveau	Ministère de l'industrie	6 720	-	2 016	1 932	2 772	Néant
ITP	Ministère de l'industrie	21 000	21 000	-	7 000	14 000	Néant
Total général		153 849	21 000	110 927	26 150	16 772	

IV.10 Emprunts (En DT)

Le solde des emprunts à long terme s'est élevé au 31 décembre 2019 à 25.904.350 DT contre un solde au 31 décembre 2018 de 15.346.103 DT. Le détail se présente comme suit:

Désignation	Déc. 2019	Déc. 2018
Emprunt - AB	21 347 541	11 000 000
Emprunt - Leasing	1 251 349	846 103
Emprunt - BH	3 305 460	3 500 000
Total Emprunts	25 904 350	15 346 103

IV.11 Autres passifs non courants (En DT)

Les passifs non courants sont constitués par la provision pour des risques divers qui s'élève à 1.299.977 DT au 31 décembre 2019 contre 1.565.386 DT au 31 décembre 2018.

IV.12 Fournisseurs et comptes rattachés (En DT)

Le solde des fournisseurs et comptes rattachés s'élève au 31 décembre 2019 à 9.266.954 DT contre 12.744.061 DT au 31 décembre 2018 et se détaille comme suit :

Désignation	Déc. 2019	Déc. 2018
Fournisseurs d'exploitation locaux	1 840 613	907 963
Fournisseurs locaux, effets à payer	536 556	226 279
Fournisseurs, factures non parvenues	10 319	607 513
Fournisseurs d'exploitation étrangers	3 757 374	5 594 801
Fournisseurs étrangers, paiements en cours	3 065 992	5 014 505
Fournisseurs étrangers, actualisation à la clôture	56 100	393 000
Total des dettes fournisseurs	9 266 954	12 744 061

IV.13 Autres passifs courants (En DT)

Le solde des autres passifs courants s'élève au 31 décembre 2019 à 9.709.717 DT contre 8.188.482 DT au 31 décembre 2018 et se détaille comme suit :

Désignation	Déc. 2019	Déc. 2018
Personnel & comptes rattachés	749 797	36 607
Etat, impôts & taxes	6 644 932	5 111 541
Actionnaires, dividendes à payer	12 973	492 395
Sécurité sociale	1 135 740	1 077 544
Créditeurs divers	5363	-
Charges à payer	1 160 912	1 470 395
Total des autres passifs courants	9 709 717	8 188 482

IV.14 Autres passifs financiers (En DT)

Le solde des autres passifs financiers s'élève au 31 décembre 2019 à 2.304.312 DT contre 804.328 au 31 décembre 2018 et se détaille comme suit :

Désignation	Déc. 2019	Déc. 2018
Échéances à moins d'un an, AB	1 046 999	-
Échéances à moins d'un an, UBCI leasing	1 199 504	743 178

Intérêts courus	57 809	61 150
Total des autres passifs financiers	2 304 312	804 328

IV.15Concours bancaires (En DT)

Le solde des concours bancaires s'élève au 31 décembre 2019 à 1.035.892 DT contre un solde nul au 31 décembre 2018 et se détaille comme suit :

Désignation	Déc. 2019	Déc. 2018
UIB TND	2 104	-
AMEN BANK TND	220 874	-
BH TND	812 914	-
Total des concours bancaires	1 035 892	-

V. Notes relatives à l'état de résultat

V.1 Revenus (En DT)

Les revenus se sont élevés au 31 décembre 2019 à 107.205.828 DT contre 87.087.749 DT au 31 décembre 2018 et se détaillent comme suit :

Désignation	2 019	2 018
Ventes à l'export	45 642 782	39 477 582
Ventes locales	61 563 046	47 610 167
Total revenus	107 205 828	87 087 749

V.2 Autres produits d'exploitation (En DT)

Les autres produits d'exploitation se sont élevés au 31 décembre 2019 à 41.872 DT contre 44.364 DT au 31 décembre 2018 et se détaillent comme suit :

Désignation	2 019	2 018
Quote-part des subventions d'investissement	26 151	29 484
Autres produits d'exploitation	15 721	14 880
Total autres produits d'exploitation	41 872	44 364

V.3 Variation des stocks des produits finis et encours (En DT)

Les stocks de produits finis et encours ont connu une variation négative de 2.542.142 DT au 31 décembre 2019 contre une variation négative de 2.624.400 DT au 31 décembre 2018.

V.4 Achats d'approvisionnements consommés (En DT)

Les achats d'approvisionnements consommés se sont élevés au 31 décembre 2019 à 48.626.163 DT contre 36.406.533 DT au 31 décembre 2018 et se détaillent comme suit :

Désignation	2 019	2 018
Matières premières	29 729 070	27 894 127
Articles de conditionnement	14 397 135	12 768 878
Fournitures de conditionnement	375 072	322 037
Fournitures et outillage de Laboratoires	934 257	613 328
Fournitures hygiéniques	165 882	169 149
Produits d'entretien	222 146	187 466
Fournitures de bureau	118 216	153 224
Autres approvisionnements	823 283	639 053
Variation de stocks	<1 835 368>	<9 116 288>
Vêtements de travail	120 583	15 693
Energies (eau, électricité, gaz, carburant)	3 575 887	2 759 866
Total achats d'approvisionnements consommés	48 626 163	36 406 533

V.5 Charges de personnel (En DT)

Les charges de personnel se sont élevées au 31 décembre 2019 à 14.854.356 DT contre 12.957.874 DT au 31 décembre 2018 et se détaillent comme suit :

Désignation	2 019	2 018
Salaires & compléments de salaires	12 546 488	10 993 027
Charges sociales légales	2 290 961	1 947 625
Autres charges sociales	16 907	17 222
Total charges de personnel	14 854 356	12 957 874

V.6 Dotations aux amortissements et aux provisions (En DT)

Les dotations aux amortissements et aux provisions se sont élevées au 31 décembre 2019 à 7.170.198 DT contre 7.289.716 DT au 31 décembre 2018 et se détaillent comme suit :

Désignation	2 019	2 018
Dot. Amort. des immobilisations incorporelles	369 792	340 141
Dot. Amort. des immobilisations corporelles	6 625 413	5 764 637
Dot. Résorption Charges à répartir	49 432	98 868
Dot. Prov. pour dépréciation des créances	<35 902>	<107 304>
Dot. Prov. pour dépréciation des autres actifs	12 190	339 480
Dot. Prov. pour dépréciation des stocks	370 628	300 168
Dot. Prov. pour dépréciation immobilisations financières	44 054	41 574
Dot. Prov. pour risques et charges	<265 409>	512 152
Total dotation aux amortissements et provisions	7 170 198	7 289 716

V.7 Autres charges d'exploitation (En DT)

Les autres charges d'exploitation se sont élevées au 31 décembre 2019 à 10.323.058 DT contre 9.207.806 DT au 31 décembre 2018 et se détaillent comme suit :

Désignation	2 019	2 018
Loyers	136 188	128 424
Entretien & réparation	2 455 365	1 687 998
Assurances	982 891	470 742
Etudes & services extérieurs	1 609 948	1 860 932
Honoraires	565 278	497 675
Transports	915 903	926 604
Frais postaux et de télécom.	72 841	63 825
Services bancaires	608 207	521 724
Missions, réceptions, voyages	841 181	548 223
Relations publiques	1 106 977	1 466 768
Dons	87 476	109 315
Frais de restauration	288 988	202 407
Droits, impôts & taxes	651 815	723 169
Total autres charges d'exploitation	10 323 058	9 207 806

V.8 Charges financières nettes (En DT)

Les charges financières nettes se sont élevées au 31 décembre 2019 à 5.658.094 DT contre 749.934 DT au 31 décembre 2018 et se détaillent comme suit :

Désignation	2 019	2 018
Intérêts sur emprunts	1 922 025	622 014
Intérêts des autres opérations de financement	1 753 473	359 987
Intérêts des comptes courants	250 120	89 886
Différence de change	1 732 476	<321 953>
Total charges financières nettes	5 658 094	749 934

V.9 Produits des placements (En DT)

Les produits des placements se sont élevés au 31 décembre 2019 à 8.013 DT contre 9.845 DT au 31 décembre 2018. Ces produits se rattachent à des produits sur placements courants.

V.10 Autres gains ordinaires (En DT)

Les autres gains ordinaires se sont élevés au 31 décembre 2019 à 523.253 DT contre 81.512 DT au 31 décembre 2018. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	2 019	2 018
Plus-value de cession d'immobilisations	30 680	81 480
Produits divers ordinaires	492 573	32
Total autres gains ordinaires	523 253	81 512

V.11 Autres pertes ordinaires (En DT)

Les autres pertes ordinaires se sont élevées au 31 décembre 2019 à 1.595.592 DT contre 363.420 DT au 31 décembre 2018. Elles se détaillent comme suit :

Désignation	2 019	2 018
Autres pertes ordinaires	940 957	263 891
Perte sur cession d'immobilisations	4 667	-
Amendes et pénalités	649 968	99 529
Total autres pertes ordinaires	1 595 592	363 420

V.12 Impôt sur les sociétés (En DT)

L'impôt sur les sociétés s'est élevé au 31 décembre 2019 à 4.401.396 DT contre 4.512.909 DT au 31 décembre 2018. Cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	2 019	2 018
Impôt sur les sociétés	4 503 747	4 278 236
Contribution sociale solidaire	239 863	234 673
Impôts sur les sociétés – Exercices antérieurs	<339 965>	-
Contribution sociale solidaire – Exercices antérieurs	<2 249>	-
Total impôt sur les sociétés	4 401 396	4 512 909

VI. Notes sur l'état de flux de trésorerie

Pour la détermination de la variation de la trésorerie, la société a choisi le modèle autorisé pour la présentation de flux de trésorerie et ce, conformément à la norme comptable générale. Les différentes variations sont les suivantes :

VI.1 Flux de trésorerie provenant de l'exploitation

Les flux provenant de l'exploitation ont dégagé un excédent de 14.582.125 DT et sont retracés par les variations des postes du bilan, les encaissements et décaissements des placements courants et l'ajustement du résultat de l'exercice par les dotations aux amortissements et aux provisions et la quote-part des subventions d'investissement.

VI.2 Flux de trésorerie liés à l'investissement

Les flux affectés à l'investissement ont dégagé un déficit de 18.364.430 DT et se détaillent comme suit :

- Décaissements pour l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles pour 18.057.977 DT ; et des
- Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles pour 94.447 DT ;
- Décaissements pour l'acquisition d'immobilisations financières de 400.900 DT constituées par des nouvelles cautions douanières.

VI.3 Flux de trésorerie liés au financement

Les flux affectés au financement ont dégagé un déficit de 1.044.263 DT et se détaillent comme suit :

- Distributions de dividendes aux actionnaires pour 11.033.761 DT constituées des dividendes décidés au cours de l'AGO du 24/06/2019 totalisant un montant de 11.040.000 DT ajustés par la variation du compte « actionnaires-dividendes à payer » d'un montant de 6.239 DT ;
- Encaissement d'une nouvelle subvention d'investissement pour un montant de 21.000 DT ;
- Encaissement d'un nouvel emprunt bancaire auprès de Amen Bank pour un montant de 11.200.000 DT dans le cadre du projet d'extension de l'usine ; et
- Remboursements des emprunts bancaires et leasing pour 1.231.502 DT.

VII. Autres notes complémentaires

VII. 1 Identification des parties liées

Les parties liées à la société UNIMED sont les suivantes :

- La société ISSIS SUARL
- La société INOX MED SARL
- La société SMB SARL
- La société SARRAHUILES SA
- La société UNIREST SARL
- La société SENAMED SARL
- La société Clean Room Project
- La société Promochimica
- Mr Lotfi Charfeddine

VII.2 Transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées survenues en 2019 sont détaillées ci-après :

- La société UNIMED a signé en date du 02 février 2018, un contrat de location d'un dépôt avec M. Lotfi Charfeddine. En 2019, la charge de location enregistrée chez UNIMED s'élève à 42.000 DT en hors TVA ;
- La société INOX-Med a facturé à la société UNIMED des frais d'entretien et rénovation pour un montant de 140.720 DT en hors TVA ;
- La société UNIMED a facturé à la société INOX-Med la prise en charge de l'assurance maladie pour un montant en hors TVA de 3.200 DT ;
- La société UNIMED a facturé à la société Clean room project la prise en charge de l'assurance maladie pour un montant en hors TVA de 1.883 DT ;
- La société Clean Room Project a facturé à la société UNIMED des travaux d'aménagement pour un montant en hors TVA de 1.023.275 DT ;
- La société SENAMED a facturé à la société UNIMED des frais de prospection médicale pour un montant en hors TVA de 120.000 DT ;
- La société UNIMED a facturé à la société SENAMED la prise en charge de l'assurance maladie pour un montant en hors TVA de 2.564 DT ;
- La société UNIMED a accordé deux prêts en compte courant associé à la société Promochimica d'un montant total de 112.798 DT, remboursé partiellement à hauteur de 30.000 DT. Le compte courant associé Promochimica affiche un solde au 31 décembre 2019 de 82.798 DT ;
- La société ISSIS a facturé à la société UNIMED des charges relatives à la location du bureau de Tunis pour un montant en hors TVA de 68.355 DT ;
- La société SMB a facturé à la société UNIMED des travaux de construction relatifs à l'extension de l'usine pour un montant en hors TVA de 122.534 DT ;
- La société UNIMED a facturé à la société SMB la prise en charge de l'assurance maladie pour un montant en hors TVA de 2.666 DT ;

- La société SARRAHUILES a facturé à la société UNIMED, des achats d'huile d'olive pour un montant en hors TVA de 5.523 DT ;
- La société UNIREST a facturé à la société UNIMED les frais de restauration du personnel pour un montant en hors TVA de 402.851 DT ;
- La société UNIMED a facturé à la société UNIREST la prise en charge de l'assurance maladie pour un montant en hors TVA de 3.219 DT.
- La société UNIMED a facturé la quote part des charges communes (frais de siège) aux sociétés INOX-MED, Clean Room Project, UNIREST, SMB, ISSIS et SENAMED comme indiqué au niveau du tableau suivant :

Participation aux frais du siège au 31 décembre 2019			
Société	Montant HT	TVA	Montant TTC
INOX MED	2 400	456	2 856
UNIREST	2 400	456	2 856
S M B	2 400	456	2 856
ISSIS	1 200	228	1 428
SENAMED	1 200	228	1 428
Clean Room Project	3 600	684	4 284
Total général	13 200	2 508	15 708

- Les soldes des parties liées au 31 décembre 2019 sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Société	Solde fournisseurs	Débiteurs divers	Solde total
UNIREST	<35 800>	6 056	<29 744>
S M B	<64 017>	5 522	<58 495>
ISSIS	<6 888>	1 428	<5 460>
SENAMED	<11 900>	3 992	<7 908>
Clean Room Project	-	6 167	6 167
INOX MED	-	6 076	6 076
PROMOCHIMICA	-	452 352	452 352
Totalgénéral	<118 605>	481 593	362 988

VII.1 Dividendes payés

Les dividendes payés au cours de 2019 s'élèvent à un solde de 11.033.761 DT.

Par ailleurs, les dividendes décidés par l'AGO du 24/06/2019 ont été payés le 20août 2019.

VII.2 Emissions, rachats et remboursements de dettes et d'actions

- **Dettes**

Les dettes à long terme et court terme se présentent comme suit au 31 décembre 2019 :

Emprunts	Solde au 31.12.2018			Mouvements de la période		Solde au 31.12.2019		
	Total début de période	Échéance à + 1 an	Échéance à - 1 an	Additions	Règlements échéances	Total fin de période	Échéance à + 1 an	Échéance à - 1 an
BH 3,5 MDT	3 500 000	3 500 000	-	-	194 540	3 500 000	3 305 460	194 540
AMEN BANK 8 MDT	8 000 000	8 000 000	-	-	655 738	8 000 000	7 344 262	655 738
AMEN BANK 3 MDT	3 000 000	3 000 000	-	-	196 721	3 000 000	2 803 279	196 721
AMEN BANK 11,2 MDT	-	-	-	11 200 000	-	11 200 000	11 200 000	-
Total	14 500 000	14 500 000	-	11 200 000	1 046 999	25 700 000	24 653 001	1 046 999

Les conditions contractuelles des emprunts bancaires se présentent comme suit :

	Taux d'intérêt	Nombre total des mensualités	Période de grâce	Date dernière échéance	Garanties
BH 3,5 MDT	TMM + 0,95%	84 mois	36 mois	30/09/2024	Voir Eng. Hors Bilan
AMEN BANK 8 MDT	TMM + 1,25%	84 mois	24 mois	20/08/2025	Voir Eng. Hors Bilan
AMEN BANK 3 MDT	TMM + 1,25%	84 mois	24 mois	20/09/2025	Voir Eng. Hors Bilan
AMEN BANK 11,2 MDT	TMM + 1,25%	84 mois	24 mois	02/12/2026	Voir Eng. Hors Bilan

- **Actions**

Aucune émission ni remboursement d'actions ordinaires n'a eu lieu durant l'exercice 2019.

VII.3 Immobilisations acquises par voie de leasing

Année	Contrat	Catégorie	Valeur Brute	Échéance à - 1 an	Échéance à + 1 an et - de 5 ans	Taux d'intérêt Effectif	Nbre total des Échéance	Loyer mensuel TTC
2016	N°0355320	Matériel de transport	21 203	522	-	8,77%	48	621
2016	N°0362490	Matériel de transport	174 343	12 911	-	8,91%	48	4 335
2017	N°389700	Matériel de transport	51 064	4 746	-	7,50%	36	1 592
2017	N°137954	Matériel de transport	196 337	24 259	-	8,30%	36	6 122
2017	N°137956	Matériel de transport	55 589	6 868	-	8,30%	36	1 734
2017	N°138311	Matériel de transport	163 317	34 909	-	8,30%	36	5 079
2018	N°136104	Matériel de transport	36 431	3 610	-	7,39%	22	1 813
2018	N°147323	Matériel de transport	150 148	52 962	23 729	9,00%	36	4 828
2018	N° 432870	Matériel de transport	782 043	265 548	192 955	9,50%	36	24 855
2018	N° 432910	Matériel de transport	142 141	48 754	35 163	9,50%	36	4 518
2018	N° 434830	Matériel de transport	136 524	46 473	37 914	9,67%	36	4 350
2018	N° 434830	Matériel de transport	39 403	13 413	10 943	9,67%	36	1 494
2018	N° 436510	Matériel de transport	47 117	15 914	14 510	9,87%	36	1 506
2019	N° 443760	Matériel de transport	770 744	250 575	303 056	9,70%	36	24 564
2019	N° 443780	Matériel de transport	534 446	173 752	210 144	9,70%	36	17 033
2019	N° 443790	Matériel de transport	54 117	17 594	21 279	9,70%	36	1 725
2019	N° 443960	Matériel de transport	75 121	24 763	29 668	9,70%	36	2 395
2019	N° 452350	Matériel de transport	165 094	52 346	84 776	11,08%	36	5 363
2019	N° 458740	Matériel de transport	343 545	107 036	195 015	10,86%	36	13 230
2019	N° 467600	Matériel de transport	141 504	42 549	92 197	10,86%	36	4 634
Total			4 080 231	1 199 504	1 251 349			

Total des paiements minimaux au titre de la location au 31-12-2019	2 622 981
Valeur actualisée des paiements au titre de la location	2 622 981
Ecart	-
Loyer conditionnels inclus dans les charges de la période	-
Total à la date de clôture des futurs paiements minimaux de contrats de sous-location que l'on s'attend à recevoir au titre de sous location non réalisables	-

VII.4 Engagements hors bilan

Type d'engagement	Valeur totale	Tiers	Observations
<i>Engagements Donnés</i>			
a) Garanties personnelles			
-Cautionnement	3 716 247	UBCI	
	483 072	AMEN BANK	
-Aval			
-Lettre de crédit	419 432	AMEN BANK	
b) Garanties réelles			
-Hypothèque	43 000 000	AMEN BANK	Une hypothèque sur l'ensemble de la propriété constituée par les parcelles n° 32-33-34-35-36 du plan de lotissement de la zone industrielle de Kalaa Kébira a été accordée à la Banque en aout 2018
-Nantissement	43 000 000	AMEN BANK	Un nantissement sur une liste d'équipement d'exploitation de l'entreprise a été accordé à la Banque en aout 2018
-Nantissement	3 500 000	BH	Un nantissement de la ligne tri-génération
c) Effets escomptés et non échus			
	9 755 763	BH	
	782 001	UBCI	
	7 251 904	AMEN BANK	
d) Crédances à l'exportation mobilisées			
e) Abandon de créances			
f) Crédances Leasing			
Total	111 908 419		
<i>Engagements reçus</i>			
Néant			
Total			
<i>Engagements réciproques</i>			
Néant			
Total			

VII.6 Tableau de passage des charges par nature aux charges par destination(En Dinar Tunisien)

Rubrique	Montant	Ventilation			
		Coût de production	Frais de distribution	Frais d'administration	Autres charges
Achats d'approvisionnements consommés	48 626 163	48 237 375	164 518	89 956	134 314
Charges de personnel	14 854 356	9 187 378	2 600 531	2 257 586	808 861
Dotation aux Amort. & Prov.	7 170 198	5 802 548	598 950	657 382	111 318
Autres charges d'exploitation	10 323 058	3 207 626	3 637 199	2 322 694	1 155 539
Charges financières nettes	5 658 094	-	-	-	5 658 094
Autres pertes ordinaires	1 595 592	-	-	-	1 595 592
Impôt sur les sociétés	4 401 396	-	-	-	4 401 396
Total	92 628 857	66 434 927	7 001 198	5 327 618	13 865 114

VII.7 Soldes intermédiaires de gestion (En Dinar Tunisien)

Produits	31.12.2019	31.12.2018	Charges	31.12.2019	31.12.2018	Soldes	31.12.2019	31.12.2018
CA Local	61 563 046	47 610 167	Stockage/ déstockage de production	-2 542 142	-2 624 400			
CA Export	45 642 782	39 477 582						
Autres produits d'exploitation	41 872	44 364						
Total	107 247 700	87 132 113	Total	-2 542 142	-2 624 400	Production	109 789 842	89 756 513
Production	109 789 842	89 756 513	Achats consommés	48 626 163	36 406 533	Marge sur coût matière	60 418 528	53 349 980
Marge sur coût matière	61 163 679	53 349 980	Autres charges externes	9 671 243	8 484 637	Valeur ajoutée	51 492 436	44 865 343
			Charges de personnel	14 854 356	12 957 874			
			Impôts et taxes	651 815	723 169			
Valeur ajoutée	51 492 436	44 865 343	Total	15 506 171	13 681 043	Excédent brut d'exploitation	35 986 265	31 184 300
Excédent brut d'exploitation	35 986 265	31 184 300	Charges financières nettes	5 658 094	749 934			
Autre produits ordinaires	523 253	81 512	Autres charges ordinaires	1 595 592	363 420			
Produits de placement	8 013	9 844	Dotations aux amort et prov	7 170 198	7 289 716			
			Impôt sur les bénéfices	4 401 396	4 512 908			
Total	36 517 531	31 275 656	Total	18 825 280	12 915 978	Résultat des activités ordinaires	17 692 251	18 359 678
Résultat des activités ordinaires	17 692 251	18 359 678						
Effets positif des modif. comptables	0	0	Effets négatifs des modif. Comptables	0	0			
Total	17 692 251	18 359 678	Total	0	0	Résultat après modifications comptables	17 692 251	18 359 678

Tunis, le 18mai 2020

Mesdames et Messieurs les actionnaires

de la Société « UNIMED »

Zone Industrielle Kalaa Kébira, Sousse

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société Unité de Fabrication des Médicaments « UNIMED », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2019, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 100.086.670DT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice qui s'élève à 17.692.251 DT.

Fondement de l'opinion avec réserve

La société « UNIMED » détient une participation de 17,51% dans le capital de la société Promochimica pour un coût global égal à 7.762.600 DT et une avance en compte courant sur ladite société pour un montant de 458.352 DT.

Le commissaire aux comptes de la société « Promochimica » a convoqué une assemblée générale ordinaire le 17 octobre 2019 afin de délibérer sur la situation économique et financière actuelle de la société et ses perspectives et indiquant que la situation financière est inquiétante suite aux pertes cumulées depuis sa création et au vu des dernières données financières disponibles ; la société « Promochimica » n'ayant toujours pas arrêté ses états financiers au titre de 2017.

De ce fait, et face à la détérioration de la situation financière de Promochimica, nous estimons que les actifs la concernant au niveau des états financiers d'UNIMED devraient faire l'objet d'une provision pour dépréciation couvrant la totalité de leur montant.

Conclusion avec réserve

A notre avis, à l'exception de l'incidence éventuelle de la question évoquée dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « UNIMED » au 31 décembre 2019, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue la question clé de l'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

Evaluation des stocks

Les stocks, figurent au bilan au 31 décembre 2019 pour une valeur nette de 37.640.645 DT et représentent l'un des postes les plus importants du bilan. Au 31 décembre 2019, la provision sur les stocks s'élève à 1.585.845 DT.

Les stocks sont valorisés à leur coût d'achat hors taxes récupérables majoré par les frais accessoires d'achats (matières premières, articles de conditionnement, pièces de rechange et consommables). Les stocks produits (produits finis et semi-finis) sont évalués au coût de production ou à la valeur de réalisation nette si elle est inférieure.

Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté à valider l'existence physique des stocks à la date de clôture et à vérifier que l'évaluation de leurs coûts est conforme aux dispositions de la norme comptable NCT 04 relative au stock et à apprécier les données et les hypothèses retenues par la direction pour déterminer la valeur de réalisation nette et l'estimation des provisions sur stocks.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion avec réserve exprimée ci-dessus, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les situations suivantes :

- Nous attirons l'attention sur la note aux état financiers III.14 décrivant que la société a reçu à la date du 06 mars 2020 une notification du résultat du contrôle fiscal approfondi couvrant la période allant du 01 janvier 2016 au 31 décembre 2018, portant sur les différents impôts et taxes auxquels la société est soumise et ayant abouti à un redressement de 2.144.235 DT. La société a procédé à la formulation d'une opposition sur les résultats de ladite notification et estime que les provisions comptabilisées couvrent le montant du risque réellement encouru. A la date de ce rapport, il est impossible d'anticiper l'impact de ce contrôle sur les états financiers arrêtés au 31 décembre 2019.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

- Nous attirons l'attention sur la note aux états financiers III.13 portant sur les évènements post-clôture dans laquelle la direction décrit l'incertitude liée à l'impact possible du virus COVID-19 sur la production de la société et sa capacité à exécuter ses engagements envers ses clients ainsi que les mesures prises pour faire face à ces évènements.

Notre opinion ne comporte pas de réserve sur ce point.

Rapport de gestion du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport de gestion du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en

œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que les informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tisons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant promulgation de la réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur. La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimé nécessaire de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur

Autre point

La société ne s'est pas encore conformée aux nouvelles dispositions qui se rapportent à la dissociation des fonctions de président du conseil d'administration et celles du directeur général de la société ; et à la désignation de deux administrateurs indépendants telles que prévues par la loi n°2019-47 du 29 mai 2019 relative à l'amélioration du climat d'investissement.

A noter que cette situation est en cours de régularisation suite à la réunion du conseil d'administration du 06 avril 2020. En effet, des résolutions portant sur la dissociation des fonctions de président du conseil d'administration et celles du directeur général de la société ; ainsi que la désignation de deux administrateurs indépendants ont été fixées respectivement au niveau de l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale extraordinaire et de la prochaine assemblée générale ordinaire qui vont se tenir en date du 12 juin 2020.

A l'exception du point décrit ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler sur le respect des autres obligations légales et réglementaires.

Conseil Audit Formation – CAF

Abir Matmti

Tunis, le 18 mai 2020

Mesdames et Messieurs les actionnaires

de la Société « UNIMED »

Zone Industrielle Kalaa Kébira, Sousse

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées

Votre Conseil d'Administration nous a tenus informés des conventions et opérations suivantes nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 :

- La société INOX-Med a facturé à la société UNIMED des frais d'entretien et rénovation pour un montant de 140.720 DT en hors TVA ;
- La société UNIMED a facturé à la société INOX-Med la prise en charge de l'assurance maladie pour un montant en hors TVA de 3.200 DT
- La société Clean Room Project a facturé à la société UNIMED des travaux d'aménagement pour un montant en hors TVA de 1.023.275 DT ;
- La société UNIMED a facturé à la société Clean Room Project la prise en charge de l'assurance maladie pour un montant en hors TVA de 1.883 DT ;
- La société SENAMED a facturé à la société UNIMED des frais de prospection médical pour un montant en hors TVA de 120.000 DT ;
- La société UNIMED a facturé à la société SENAMED la prise en charge de l'assurance maladie pour un montant en hors TVA de 2.564 DT ;

- La société UNIMED a facturé à la société SMB la prise en charge de l'assurance maladie pour un montant en hors TVA de 2.666 DT
- La société UNIMED a facturé à la société UNIREST la prise en charge de l'assurance maladie pour un montant en hors TVA de 3.219 DT

B- Conventions et opérations conclues durant les exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie en 2019

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 :

- La société UNIMED a signé un contrat de location d'un dépôt avec M. Lotfi Charfeddine en date du 02 janvier 2018. La charge de location enregistrée chez la société UNIMED, au 31 décembre 2019, s'élève à 42.000 DT en hors TVA ;
- La société UNIMED a accordé deux prêts en compte courant associé à la société PROMOCHIMICA d'un montant total de 112.798 DT, remboursé partiellement à hauteur de 30.000 DT. Le compte courant associé PROMOCHIMICA affiche au 31 décembre 2019 un solde de 82.798 DT.
- La société ISSIS a facturé à la société UNIMED des charges relatives à la location du bureau de Tunis pour un montant en hors TVA de 68.355 DT
- La société SMB a facturé à la société UNIMED des travaux de construction relatifs à l'extension de l'usine pour un montant en hors TVA de 122.534 DT
- La société SARRAHUILES a facturé à la société UNIMED, des achats d'huile d'olive pour un montant en hors TVA de 5.523 DT
- La société UNIREST a facturé à la société UNIMED les frais de restauration du personnel pour un montant en hors TVA de 402.851 DT
- La société UNIMED a facturé la quote part des charges communes (frais de siège) aux sociétés INOX-MED, Clean Room Project, UNIREST, SMB,ISSIS et SENAMED comme indiqué au niveau du tableau suivant

Participation aux frais du siège au 31 décembre 2019			
Société	Montant HT	TVA	Montant TTC
Inox med	2 400	456	2 856
UNIREST	2 400	456	2 856
SMB	2 400	456	2 856
ISSIS	1 200	228	1 428
SENAMED	1 200	228	1 428
Clean Room Project	3 600	684	4 284
Total général	13 200	2 508	15 708

C- Rémunération des dirigeants

Les obligations et engagements de la société envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- Le salaire brut servi au Président Directeur Général s'élève au titre de l'exercice 2019 à 632.156 DT. La somme des rémunérations nettes dues au Président Directeur Général s'élève, au 31 décembre 2019, à 69.521 DT;
- Le Directeur Général Adjoint du pôle administratif et financier perçoit une rémunération annuelle brute de 172.787 DT. La somme des rémunérations nettes dues au Directeur Général Adjoint, s'élève au 31 décembre 2019 à 7.866 DT
- Le Directeur Général Adjoint du pôle technique perçoit une rémunération annuelle brute de 171.558 DT. La somme des rémunérations nettes due au Directeur Général Adjoint, s'élève au 31 décembre 2019 à 7.802 DT.

En outre, ces dirigeants bénéficient d'une voiture de fonction avec prise en charge des frais s'y rattachant et de frais de communications téléphoniques.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivant et 475 du code des sociétés commerciales.

Conseil Audit Formation- CAF

Abir Matmti

FCP SECURITE
SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2019

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS
FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée et en application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds Commun de Placement « FCP SÉCURITÉ », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2019, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période close à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de 31.266.697 DT et une valeur liquidative égale à 166,631 par part.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du « FCP SÉCURITÉ » au 31 décembre 2019, ainsi que de sa performance financière et des variations de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du « FCP SÉCURITÉ » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Gestionnaire du « FCP SÉCURITÉ ». Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du « FCP SÉCURITÉ » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilité du Gestionnaire et des responsables de la gouvernance à l'égard les états financiers

Le Gestionnaire est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultant de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est aux responsables de la gouvernance qu'il incombe d'évaluer la capacité du « FCP SÉCURITÉ » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité de l'exploitation, sauf si les responsables de la gouvernance ont l'intention de liquider le « FCP SÉCURITÉ » ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à eux. Il incombe au Gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du « FCP SÉCURITÉ ».

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du « FCP SÉCURITÉ ».

À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au Gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes dans le système de contrôle interne du « FCP SÉCURITÉ ».

Vérifications spécifiques

- 1)** Nous avons procédé à l'appréciation du respect, par le « FCP SÉCURITÉ », des normes prudentielles prévues par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif, promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001, portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit code. De cette appréciation, il ressort que les actifs du « FCP SÉCURITÉ » représentés en valeurs mobilières totalisent 41,22% de l'actif total au 31 décembre 2019.
- 2)** En application des dispositions du paragraphe 2 du prospectus, nous estimons utile de vous faire part des points suivants, relatifs au choix d'investissement du fonds :
 - Le pourcentage d'emploi de l'actif net dans des valeurs mobilières composées de Bons de Trésor Zéro coupon (BTZc) doit être d'environ 60%. Au 31 décembre 2019, les actifs du « FCP SÉCURITÉ » représentés en valeurs mobilières ne comportent pas des Bons de Trésor Zéro coupon.
 - Le pourcentage d'emploi de l'actif net en actions cotées en bourse est d'environ 40%. Au 31 décembre 2019, l'actif net de « FCP SÉCURITÉ » est employé à raison de 36,36% dans des actions cotées en bourse.
- 3)** Nous signalons également que les emplois en liquidité et quasi liquidité représentent 58,78% de l'actif total au 31 décembre 2019. Cette proportion est en dépassement du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

Tunis, le 4 février 2020

Le Commissaire aux Comptes :

Sawsen DALHOUMI

BILAN
Au 31 Décembre 2019
(Unité : Dinars Tunisiens)

		31 Décembre 2019	31 Décembre 2018
ACTIF	Notes		
AC 1 - Portefeuille-titres		12 913 269	15 246 912
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	3.1	12 913 269	15 246 912
b -Bons de Trésor Zéro coupons		-	-
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		18 417 767	15 707 802
a - Placements monétaires		-	14 852 990
b - Disponibilités	3.2	371 628	19 812
c -Placement à terme	3.3	18 046 139	835 000
AC 3 - Crédances d'exploitation		-	-
AC 4 - Autres actifs		-	-
TOTAL ACTIF		31 331 036	30 954 714
PASSIF			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	3.4	46 586	101 039
PA 2 - Autres créditeurs divers	3.5	17 753	19 410
TOTAL PASSIF		64 339	120 449
ACTIF NET			
CP 1 - Capital	3.6	29 537 378	29 520 804
CP 2 - Sommes distribuables		1 729 319	1 313 461
a - Sommes distribuable des exercices antérieurs		-	-
b -Sommes distribuables de l'exercice		1 729 319	1 313 461
ACTIF NET		31 266 697	30 834 265
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		31 331 036	30 954 714

ÉTAT DE RÉSULTAT

Période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2019
(Unité : Dinars Tunisiens)

	Notes	Exercice clos le 31 Décembre 2019	Exercice clos le 31 Décembre 2018
PR 1 - Revenus du portefeuille-titres	4.1	596 078	3 427 415
a – Revenus des actions		518 081	829 929
b – Revenus des Bons de Trésor Zéro coupons		-	2 551 351
c – Revenus des titres OPCVM		77 997	46 135
PR 2 - Revenus des placements monétaires	4.2	1 362 879	193 139
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		1 958 957	3 620 554
CH 1 - Charges de gestion des placements	4.3	-183 491	-434 822
REVENU NET DES PLACEMENTS		1 775 466	3 185 732
PR 3 - Autres produits d'exploitation		-	-
CH 2 - Autres charges d'exploitation	4.4	-46 147	-88 139
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		1 729 319	3 097 593
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		-	-1 784 132
SOMME DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		1 729 319	1 313 461
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-	1 784 132
* Variation des +/- values potentielles sur titres		-479 031	1 019 324
* +/- values réalisées sur cessions de titres		-801 131	376 983
* Frais de négociation de titres		-16 725	-45 806
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	4.5	432 432	4 448 094

ÉTAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2019
(Unité : Dinars Tunisiens)

	Exercice clos le 31 Décembre 2019	Exercice clos le 31 Décembre 2018
AN 1 - Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	432 432	4 448 094
a - Résultat d'exploitation	1 729 319	3 097 593
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	-479 031	1 019 324
c - +/- values réalisées sur cessions de titres	-801 131	376 983
d - Frais de négociation de titres	-16 725	-45 806
AN 2 - Distribution des dividendes	-	-
AN 3 - Transactions sur le capital	-	-44 584 132
a - Souscriptions	-	31 519 287
* Capital	-	19 264 000
* Régularisation des sommes non distribuables	-	10 999 910
* Régularisation des sommes distribuables	-	1 255 377
b - Rachats	-	76 103 419
*Capital	-	46 500 000
*Régularisation des sommes non distribuables	-	26 563 910
*Régularisation des sommes distribuables	-	3 039 509
*Droits de sortie	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	432 432	-40 136 038
AN 4 - Actif net		
a - En début d'exercice	30 834 265	70 970 303
b - En fin d'exercice	31 266 697	30 834 265
AN 5 - Nombre de parts		
a - En début d'exercice	187 640	460 000
b - En fin d'exercice	187 640	187 640
VALEUR LIQUIDATIVE	166,631	164,326
TAUX DE RENDEMENT	1,403%	6,510%

**NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS DE
L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019**

NOTE N°1 : PRÉSENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT

" FCP SÉCURITÉ" est un Fonds Commun de Placement mixte régi par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 (agrément du Conseil du Marché Financier n°30-2008 du 24 octobre 2008). Il a pour objet la constitution et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières au moyen de l'utilisation exclusive de ses fonds à l'exclusion de toutes autres ressources.

Les fondateurs de ce FCP sont la Banque Nationale Agricole (BNA) et la BNA Capitaux.

La BNA Capitaux assure la fonction de gestionnaire du Fonds. En rémunération de ses services, la BNA Capitaux perçoit une commission de gestion annuelle de (0,4%) TTC de l'actif net quotidien.

La BNA assure la fonction du Dépositaire des actifs du FCP. En contrepartie de ses services, la BNA perçoit une rémunération de 0,2% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Le capital du FCP n'a pas connu des variations en 2019, il s'élève à 18.764.000 DT (en nominal) et se décompose de 187.640 parts de 100 DT chacune.

La durée de vie du FCP SÉCURITÉ a été prorogée de 10 ans à 15 ans à compter du 27/10/2018, et ce, par décision du Conseil d'Administration de la BNA Capitaux en date du 19 juillet 2018 (communiqué publié par le CMF en date du 11 octobre 2018).

NOTE N°2 : RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES,

BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPÉCIFIQUES

Les états financiers du FCP SÉCURITÉ ont été arrêtés, au 31 décembre 2019, conformément aux dispositions du Système Comptable des Entreprises, promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, et notamment des normes comptables NCT 16 relative à la présentation des états financiers des OPCVM et NCT 17 relative au traitement du portefeuille-titres et des autres opérations effectuées par les OPCVM.

Ils se composent de :

- un bilan,
- un état de résultat,
- un état de variation de l'actif net, et
- des notes aux états financiers.

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année civile.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

1) Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'acquisition. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés directement en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en bons du Trésor et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus.

2) Évaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, à la date de clôture, à leur valeur de marché. La valeur de marché applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives à la date de clôture. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable et apparaît aussi comme composante du résultat net de l'exercice.

3) Évaluation des Bons de Trésor Zéro coupons (BTZc)

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en Bons de Trésor Zéro coupons sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'ils font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

4) Évaluation des placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

5) Cession des placements

La sortie des placements est constatée au coût moyen pondéré. La différence entre la valeur de sortie et le prix de cession hors frais est portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables et apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

NOTE N°3 RELATIVE AU BILAN

NOTE N°3.1 : ACTIONS, DROITS ET TITRES OPCVM

	Nombre de titres	Prix d'acquisition	Valeur au 31/12/2019	Plus ou moins-values potentielles	% de l'Actif	% de l'Actif Net	% du Capital de l'émetteur
Actions cotées :	11 606 085		11 368 781	-237 304	36,29	36,36	-
- ATL	170 000	636 158	286 960	-349 198	0,92	0,92	0,52
- ATL NS J01072019	81 276	172 712	156 862	-15 850	0,50	0,50	0,25
- ATTIJARI BANK	9 801	288 283	323 413	35 130	1,03	1,03	0,02
- BH BANK	36 683	622 592	437 665	-184 927	1,40	1,40	0,08
- BIAT	5 000	553 565	573 950	20 385	1,83	1,84	0,03
- BNA BANK	63 637	735 471	754 544	19 073	2,41	2,41	0,10
- BT	40 000	267 768	309 600	41 832	0,99	0,99	0,02
- CIL	4 293	83 058	64 180	-18 878	0,20	0,21	0,09
- DELICE HOLDING	15 000	249 411	156 270	-93 141	0,50	0,50	0,03
- ESSOUKNA	60 000	287 792	127 500	-160 292	0,41	0,41	1,66
- HANNIBAL LEASE	25 002	200 849	113 509	-87 340	0,36	0,36	0,44
- MAGASIN GÉNÉRAL	4 400	157 998	123 816	-34 182	0,40	0,40	0,04
- ONE TECH HOLDING	35 000	359 015	485 415	126 400	1,55	1,55	0,07
- PGH	18 000	223 175	236 160	12 985	0,75	0,76	0,01
- SAH	30 000	307 593	355 440	47 847	1,13	1,14	0,05
- BH ASSURANCE	28 729	837 365	956 676	119 311	3,05	3,06	1,08
- SFBT	100 000	1 187 956	1 905 900	717 944	6,08	6,10	0,05
- SOTUVER	20 000	194 000	168 540	-25 460	0,54	0,54	0,07
- SYPHAX	5 000	50 000	5	-49 995	0,00	0,00	0,09
- STAR	6 000	912 768	846 378	-66 390	2,70	2,71	0,26
- TUNISIE LEASING ET FACTORING	5 022	118 115	42 185	-75 930	0,13	0,13	0,06
- TPR	100 000	390 907	474 000	83 093	1,51	1,52	0,20
- TUNIS-RE	310 473	2 769 534	2 469 813	-299 721	7,88	7,90	1,55
Titres OPCVM :	1 518 035		1 544 488	26 453	4,93	4,94	0,66
- PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	14 538	1 518 035	1 544 488	26 453	4,93	4,94	0,66
Total en Dinars	13 124 120		12 913 269	-210 851	41,22	41,30	-

Les entrées et sorties en portefeuille de l'exercice clos au 31 décembre 2019 se détaillent comme suit :

Entrées en portefeuille :

Actions et droits rattachés	1 643 132
Titres OPCVM	-
Entrées de titres (conversion de droits...)	1 878 294
Total en Dinars	3 521 426

Sorties du portefeuille :

	Coût d'acquisition	Prix de cession/Remboursement	+/-Values réalisées
Actions et droits rattachés	4 004 424	3 203 293	-801 131
Titres OPCVM	-	-	-
BTZc	-	-	-
Sorties de titres (détachement de droits...)	1 371 614	-	-
Total en Dinars	5 376 038	3 203 293	-801 131

NOTE N°3.2 : DISPONIBILITÉS

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Compte courant de gestion	12 038	12 900
Sommes à l'encaissement	359 590	6 912
Total en Dinars	371 628	19 812

NOTE N°3.3 : PLACEMENT À TERME

	Taux	Nombre	Prix d'acquisition	Valeur au 31/12/2019	% de l'Actif Net
Placements à terme :		17 790	17 790 000	18 046 139	57,717
- CPL 02-02-20 100 J TMM + 3 (BNA)	10,82	14 900	14 900 000	15 140 036	48,422
- CPL 05-02-20 100 J TMM + 3 (BNA)	10,82	480	480 000	487 386	1,559
- CPL 21-03-20 100 J TMM + 4,5 (BNA)	12,30	730	730 000	733 791	2,347
- CPL 24-03-20 100 J TMM + 4,5 (BNA)	12,30	160	160 000	160 700	0,514
- CPL 25-03-20 100 J TMM + 4,5 (BNA)	12,30	530	530 000	532 173	1,702
- CPL 26-03-20 100 J TMM + 4,5 (BNA)	12,30	130	130 000	130 498	0,417
- CPL 28-03-20 100 J TMM + 4,5 (BNA)	12,30	350	350 000	351 148	1,123
- CPL 04-04-20 100 J TMM + 4,5 (BNA)	12,30	170	170 000	170 232	0,544
- CPL 07-04-20 100 J TMM + 4,5 (BNA)	12,30	300	300 000	300 164	0,960
- CPL 08-04-20 100 J TMM + 4,5 (BNA)	12,30	40	40 000	40 011	0,128
Total en Dinars		17 790 000	18 046 139	57,717	

NOTE N°3.4 : OPÉRATEURS CRÉDITEURS

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Gestionnaire (BNA Capitaux)	31 057	67 359
Dépositaire (BNA)	15 528	33 680
Total en Dinars	46 586	101 039

NOTE N°3.5 : AUTRES CRÉDITEURS DIVERS

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Honoraires à payer (CAC)	15 120	15 120
Conseil du Marché Financier (CMF)	2 633	4 290
Total en Dinars	17 753	19 410

NOTE N°3.6 : CAPITAL

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Capital au début de l'exercice :	29 520 804	68 047 831
- Montant en nominal	18 764 000	46 000 000
- Sommes non distribuables des exercices antérieurs	10 756 804	22 047 831
- Nombre de parts	187 640	460 000
- Nombre de porteurs de parts	8	14
Souscriptions réalisées :		
- Montant	-	19 264 000
- Nombre de parts	-	192 640
Rachats effectués :		
- Montant	-	46 500 000
- Nombre de parts	-	465 000
Capital à la fin de l'exercice :	29 537 378	29 520 804
- Montant en nominal	18 764 000	18 764 000
- Sommes non distribuables des exercices antérieurs	12 070 265	9 406 303
- Frais de négociation de titres	-16 725	-45 806
- Variation plus ou moins-values potentielles sur titres	-479 031	1 019 324
- Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-801 131	376 983
- Nombre de parts	187 640	187 640
- Nombre de porteurs de parts	8	8

NOTE N°4 RELATIVE À L'ÉTAT DE RÉSULTAT

NOTE N°4.1 : REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES

	Exercice clos le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018
Revenus des actions	518 081	829 929
Revenus des Bons du Trésor Zéro coupons	-	2 551 351
Revenus des titres OPCVM	77 997	46 135
<i>Total en Dinars</i>	596 078	3 427 415

NOTE N°4.2 : REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES

	Exercice clos le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018
Revenus des Bons de Trésor	1 005 040	109 663
Revenus des certificats de dépôt	357 839	83 476
<i>Total en Dinars</i>	1 362 879	193 139

NOTE N°4.3 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

	Exercice clos le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018
Rémunération du Gestionnaire	122 327	289 881
Rémunération du Dépositaire	61 164	144 941
<i>Total en Dinars</i>	183 491	434 822

NOTE N°4.4 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

	Exercice clos le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018
Redevance CMF	30 581	72 468
Honoraires (CAC)	15 255	15 255
Impôts et taxes	106	105
Autres (frais de publication CMF...)	205	311
<i>Total en Dinars</i>	46 147	88 139

NOTE N°4.5 : RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE

	Exercice clos le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018
Résultat d'exploitation	1 729 319	3 097 593
Résultat non distribuable (*)	-1 296 887	1 350 501
<i>Total en Dinars</i>	432 432	4 448 094

(*) Le résultat non distribuable de l'exercice s'analyse comme suit :

	Exercice clos le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	-479 031	1 019 324
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-801 131	376 983
Frais de négociation de titres	-16 725	-45 806
<i>Total en Dinars</i>	-1 296 887	1 350 501

NOTE N°5 : AUTRES INFORMATIONS

5-1 DONNÉES PAR PART :

Libellé	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Revenus des placements	10,439	19,295	7,434	6,980	6,270
Charges de gestion des placements	- 0,978	- 2,317	-0,898	-0,856	-0,806
Revenu net des placements	9,462	16,978	6,536	6,124	5,464
Autres charges	- 0,246	- 0,470	-0,183	-0,176	-0,165
Résultat d'exploitation	9,216	16,508	6,353	5,948	5,299
Régularisation du résultat d'exploitation	-	-9,508	-	-0,033	-
Sommes distribuables de l'exercice	9,216	6,999	6,353	5,914	5,299
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	-2,553	5,432	3,314	7,371	0,719
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-4,269	2,009	0,349	-3,941	-2,400
Frais de négociation de titres	-0,089	-0,244	-0,092	-0,117	-0,156
+/- Value/titre et frais de négociation	-6,912	7,197	3,571	3,314	-1,837
Résultat net de l'exercice	2,305	23,705	9,924	9,261	3,462
Droits d'entrée et droits de sortie	-	-	-	0,840	-
Résultat non distribuable de l'exercice	-6,912	7,197	3,571	4,154	-1,837
Régularisation du résultat non distribuable	-	-4,154	-	-0,271	-
Sommes non distribuables de l'exercice	-6,912	3,043	3,571	3,883	-1,837
Valeur liquidative	166,631	164,326	154,283	144,358	134,561

5-2 RATIOS DE GESTION DES PLACEMENTS :

Libellé	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,60%	0,60%	0,60%	0,60%	0,60%
Autres charges d'exploitation / actif net moyen	0,15%	0,12%	0,12%	0,12%	0,12%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	5,66%	4,28%	4,25%	4,15%	3,94%
Actif net moyen	30 578 417	72 375 665	68 781 840	65 628 271	67 185 833

5-3 RÉMUNÉRATION DU GESTIONNAIRE :

La gestion du FCP SÉCURITÉ est confiée à l'établissement gestionnaire « BNA Capitaux » chargé des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du Fonds. En contrepartie de ses services, la « BNA Capitaux » perçoit une rémunération de 0,4% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La commission de la « BNA Capitaux » s'élève à 122.327 DT au 31 décembre 2019.

5-4 RÉMUNÉRATION DU DÉPOSITAIRE :

La Banque Nationale Agricole « BNA » assure les fonctions du Dépositaire pour le FCP SÉCURITÉ. Elle est chargée à ce titre de :

- Conserver les titres et les fonds du FCP SÉCURITÉ;
- Contrôler la régularité des décisions, le calcul de la valeur liquidative, ainsi que les ratios de composition du portefeuille.

En contrepartie de ses services, la « BNA » perçoit une rémunération de 0,2% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La commission de la « BNA Capitaux » s'élève à 61.164 DT au 31 décembre 2019.

**SITUATION ANNUELLE DU FONDS D'AMORÇAGE « CAPITALEASE SEED FUND »
ARRETÉE AU 31/12/2019**

Rapport Général du commissaire aux comptes

Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2019

1 - Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration , nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds d'amorçage « CAPITALEASE SEED FUND», qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2019, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date , ainsi que les notes annexes , y compris le résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds d'amorçage « CAPITALEASE SEED FUND», au 31 Décembre 2019, ainsi que de sa performance financière et de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport .Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion

3 - Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction .Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du Fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

4 - Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidele des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives ,que celles –ci résultent de fraudes ou erreurs .

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsable de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

5 - Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives , que celles –ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur celles-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site web de l'ordre des experts comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de loi n°94 -117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du Fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes de contrôle interne.

2. Autres obligations légales et réglementaires

2.1 Respect du plafond du taux d'investissement

Le fonds est en respect avec l'article 2 du décret 2005-2603 au titre du taux plafond de 15 % du total de ses actifs pour les montants investis au titre d'un même émetteur.

Toutefois en application du règlement intérieur du fonds qui prend en considération le montant des souscriptions, le montant du placement dans les société DEAL TERASOFT et PINHOLE présentent des taux respectifs de 16,19% et 15,04% soit un léger dépassement par rapport au taux prévu par l'article 1.1.4 dudit règlement.

2.2 Liquidation du fonds :

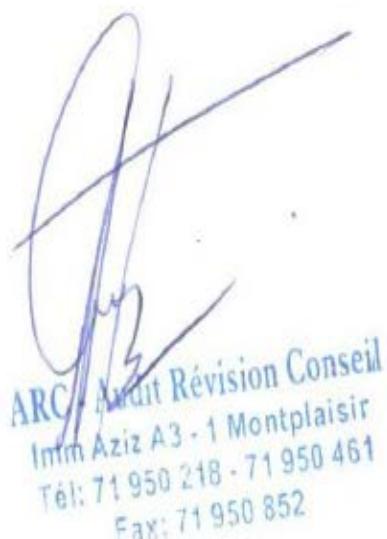
La durée de vie de « CAPITALEASE SEED FUND » étant fixée à 5 ans à partir de la signature du premier bulletin de souscription. Le Fonds arrive au terme de sa durée de vie le 27 mai 2017.

Conformément aux dispositions de l'article 2 du règlement intérieur, la société de gestion du Fonds a reçu l'accord des porteurs de parts représentant plus que 75% des parts émises pour la prorogation de la durée de vie du fonds jusqu'au 27 mai 2019.

Le fonds est en liquidation suivant l'agrément CMF n°47-2019 en date de 18 Décembre 2019.

Tunis, le 10 Mars 2020

Foued AMIRI



ARC Audit Révision Conseil
Immeuble Aziz A3 - 1 Montplaisir
Tél: 71 950 218 - 71 950 461
Fax: 71 950 852

BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2019	31/12/2018
Portefeuille-titres	06-01	884 540	916 513
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		596 601	599 001
Titres OPCVM		28 739	37 611
Obligations et valeurs assimilées		199 556	221 218
Autres Valeurs du Portefeuilles		59 643	58 683
Placements monétaires et disponibilités	06-02	374	15 164
Placements monétaires		-	-
Disponibilités		374	15 164
Créances d'exploitation		-	-
TOTAL ACTIF		884 914	931 677
<hr/>			
PASSIF			
Opérateurs créateurs	06-03	7 079	2 737
Autres créateurs divers	06-04	7 114	3 661
TOTAL PASSIF		14 193	6 397
<hr/>			
ACTIF NET			
Capital	06-05	990 347	1 019 804
Sommes distribuables		(119 627)	(94 525)
Sommes distribuables de l'exercice antérieur		(94 525)	(60 215)
Sommes distribuables de l'exercice en cours		(25 102)	(34 310)
ACTIF NET		870 720	925 279
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		884 914	931 677

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	Note	31/12/2019	31/12/2018
Revenus du portefeuille-titres	6-6	7 042	(3 849)
Dividendes		1 394	1 545
Revenus des obligations et valeurs assimilés		4 688	4 734
Revenus autres valeurs		960	(10 129)
Revenus des placements monétaires	6-7	40	85
Revenus des placements monétaires		40	85
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		7 082	(3 764)
Charges de gestion des placements	6-8	(28 419)	(27 150)
REVENU NET DES PLACEMENTS		(21 337)	(30 915)
Autres charges	6-9	(3 765)	(3 396)
RESULTAT D'EXPLOITATION		(25 102)	(34 310)
Régularisation du résultat d'exploitation		-	-
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		(25 102)	(34 310)
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-	-
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(29 642)	(3 078)
Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres		185	5 950
Frais de négociation		-	-
RESULTAT DE L'EXERCICE		(54 559)	(31 439)

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

31 décembre

2019 2018

VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	(54 559)	(31 439)
---	-----------------	-----------------

Résultat d'exploitation	(25 102)	(34 310)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(29 642)	(3 078)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	185	5 950

DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	-	-
-----------------------------------	---	---

TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-	-
------------------------------------	---	---

Souscriptions

- Capital
- Régularisation des sommes non distribuables
- Régularisation des sommes distribuables

Rachats

- Capital
- Régularisation des sommes non distribuables
- Régularisation des sommes distribuables
- Droits de sortie

VARIATION DE L'ACTIF NET	(54 559)	(31 439)
---------------------------------	-----------------	-----------------

ACTIF NET

En début de période	925 280	956 718
En fin de période	870 721	925 280

NOMBRE DE PARTS

En début de période	8 030	8 030
En fin de période	8 030	8 030

VALEUR LIQUIDATIVE	108,434	115,228
---------------------------	----------------	----------------

TAUX DE RENDEMENT	(5,90%)	(3,29%)
--------------------------	----------------	----------------

1- PRESENTATION DU FONDS D'AMORCAGE : CAPITALEASE SEED FUND

« CAPITALEASE SEED FUND » est un fonds d'amorçage de placement en valeurs mobilières régi par le code des organismes de placements collectifs promulgué par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001 et la loi n° 2005-58 du 18 Juillet 2005 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents. Le Fonds a obtenu l'agrément du CMF n° 36-2011 du 25 Novembre 2011.

Le capital initial du Fonds à la constitution s'élève à 103 000 DT divisé en 1 030 parts de 100 DT chacune. BIAT est le dépositaire de ce Fonds et United Gulf Financial Services-North Africa (UGFS-NA) en est le gestionnaire.

La durée de vie de « CAPITALEASE SEED FUND » étant fixée à 5 ans à partir de la signature du premier bulletin de souscription. Le Fonds arrive au terme de sa durée de vie le 27 mai 2017. Conformément aux dispositions de l'article 2 du règlement intérieur, la société de gestion du Fonds a reçu l'accord des porteurs de parts représentant plus que 75% des parts émises, la durée de vie a été alors prorogée jusqu'au 27 mai 2019.

Le fonds est en liquidation selon l'agrément CMF n°47-2019 du 18 Décembre 2019.

2- ORIENTATION DE GESTION DU FONDS

« CAPITALEASE SEED FUND » est un fonds d'amorçage de placement en valeurs mobilières qui a pour objet le renforcement des fonds propres des projets innovants avant la phase de démarrage effectif.

« CAPITALEASE SEED FUND » intervient essentiellement pour aider les promoteurs à :

- *Exploiter les brevets d'intervention,*
- *Achever l'étude technique et économique du projet,*
- *Développer le processus technologique du projet avant la phase de la commercialisation,*
- *Achever le schéma de financement,*

3- REGIME FISCAL

Conformément aux dispositions de l'article 10 du code des organismes de placement collectif et à l'article 1 de la loi 2005-58 relative au fonds d'amorçage, les fonds d'amorçage sont dépourvus de la personnalité morale; en conséquence, « CAPITALEASE SEED FUND » ne dispose pas de la personnalité morale et sera, par conséquent, en dehors du champ d'application de l'impôt.

Les dividendes et les plus-values provenant des actions investies par « CAPITALEASE SEED FUND » sont soumis aux dispositions fiscales conformément à la réglementation en vigueur. Cependant les revenus de capitaux mobiliers provenant des obligations et des bons de trésor sont soumis à une retenue à la source définitive et libératoire de l'impôt de 20% de leur montant brut.

4- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2018 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

5- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

5.1- Prise en compte des éléments de portefeuille titre et des revenus y afférents

Les éléments de portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

5.2- Evaluation des éléments du portefeuille-titres

Les titres admis à la cote de la bourse de valeurs mobilières sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les titres non admis à la cote de la bourse de valeurs mobilières sont évalués, en date d'arrêté, à leur juste valeur. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le gestionnaire « United Gulf Financial Services-North Africa » (UGFS-NA) procède à une estimation de la juste valeur à partir de la valeur d'entreprise déterminée par différentes méthodes notamment :

- La méthode d'évaluation du prix d'un investissement récent,
- La méthode des multiples de résultats,
- La méthode de l'actif net,
- La méthode de l'actualisation des flux de trésorerie ou des résultats de la société...

5.3- Dépréciation des titres faisant l'objet d'une couverture par l'assurance

Pour le calcul du montant de la dépréciation des titres faisant l'objet d'une couverte par une assurance, il n'est pas tenu compte de la quote part s'élevant à 60% de la valeur du titre remboursable par l'assurance.

5.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le coût d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

5.5- Taux de participation dans les projets innovants

Le Fonds doit investir à hauteur de 50% au moins dans des projets innovants et à forte valeur ajoutée et ce conformément au paragraphe 1.1.5 du règlement intérieur. Le calcul de ce taux a pris en compte les participations à caractère innovant figurant dans le portefeuilles-titres au 31 décembre 2017 ainsi que celles qui ont été déjà cédées avant cette date. Le caractère innovant des projets des participations du Fonds s'apprécie notamment en fonction de critères objectifs tels que :

- La justification de la création de produits, service, procédés ou techniques dont le caractère innovant et les perspectives de développement économique sont reconnus, ainsi que le besoin de financement correspondant, soit au moment de la constitution de l'entreprise ou au cours de sa durée de vie lorsque le besoin de financement est affecté à la création d'un nouveau produit ou service avant sa mise effective sur le marché.
- Une forte pondération de l'investissement dans les dépenses en recherche et développement par rapport au schéma d'investissement global présenté dans le dossier du projet.

6- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

Note 6-1 : Portefeuille-titres :

Le solde du Portefeuille-titres s'élève au 31 Décembre 2019 à **884 540 DT** et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2019	méthode d'évaluation	% Actif net	% Actif
Actions	746 655	855 801			98,29%	81,72%
Actions Non Cotées	417 650	596 602			68,52%	45,71%
IRIS TECHNOLOGIES SA	4 800	4 800	35 000	Procédures de sortie entamées et/ou finalisées (valeur de rachat)	4,02%	0,53%
DEAL TERASOFT SA	11 500	115 000	140 000	Procédures de sortie entamées et/ou finalisées (valeur de rachat)	16,08%	12,59%
HIDROJET TECHNICS	4 500	45 000	27 000	Décote sur le prix d'acquisition compte tenue de la baisse la VN et la garantie SOTUGAR	3,10%	4,93%
POLYSMART	66 737	104 291	220 232	Procédures de sortie entamées et/ou finalisées (valeur de rachat)	25,29%	11,41%
Pinhole	186	33 039	19 824	Décote sur le prix d'acquisition compte tenue de la baisse la VN et la garantie SOTUGAR	2,28%	3,62%
DIGIARTWORK	9 600	9 600	4 800	Décote de 50% sur le prix d'acquisition	0,55%	1,05%
AGRILAND	10 592	105 920	149 746	Procédures de sortie entamées et/ou finalisées (valeur de rachat)	17,20%	11,59%
	244 005	199 556			22,92%	26,71%
PINHOLE OCA	1 770	17 700	10 620	Décote sur le prix d'acquisition compte tenue de la baisse la VN et la garantie SOTUGAR	1,22%	1,94%
POLYSMART OCA	2 141	10 705	12 249	Procédures de sortie entamées et/ou finalisées (valeur de rachat)	1,41%	1,17%
IRIS TECHNOLOGIES SA OCA 010416	5 510	55 100	62 659	Procédures de sortie entamées et/ou finalisées (valeur de rachat)	7,20%	6,03%
IRIS TECHNOLOGIES SA OCA 111216	5 510	55 100	61 328	Procédures de sortie entamées et/ou finalisées (valeur de rachat)	7,04%	6,03%
DIGARTWORK OCA	10 540	105 400	52 700	Décote de 50% sur le prix d'acquisition	6,05%	11,54%
	85 000	59 643			6,85%	9,30%
Deal Terasoft CCA 01042017		15 000	17 643	Procédures de sortie entamées et/ou finalisées (valeur de rachat)	2,03%	1,64%
PHINPHOLE CCA		40 000	24 000	Décote sur le prix d'acquisition compte tenue de la baisse la VN et la garantie SOTUGAR	2,76%	4,38%
PHINPHOLE CCA 1		30 000	18 000	Décote sur la prix d'acquisition compte tenue de la baisse la VN et la garantie SOTUGAR	2,07%	3,28%
Titres OPCVM	28 475	28 739			3,30%	3,12%
Actions des SICAV	28 475	28 739,198			3,30%	3,12%
TPF	293	28 475	28 739	VALEUR LIQUIDATIVE	3,30%	3,12%
TOTAL	775 130	884 540			101,587%	84,838%

Note 6-2 : Placements monétaires et Disponibilités :

Le solde du Portefeuille-titres s'élève au 31 Décembre 2019 à 374 DT et se détaille comme suit :

		<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2019</u>
Disponibilités		374	15 164
TOTAL	(1)	374	15 164

(1) Les placements monétaires et les disponibilités au 31 Décembre 2019 se détaillent ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2019	% Actif net	% Actif
Banque	-	-218	374	0,04%	0,04%
Banque		0	592	0,07%	0,07%
Somme à régulariser		-218	-218	-0,03%	-0,02%
TOTAL		-218	374	0,04%	0,04%

Note 6-3 : Opérateurs créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2019 à 7 079 DT et se détaille comme suit :

		<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Compte du Gestionnaire (UGFS-NA)		6 286	2 539
Compte du Dépositaire (BIAT)		793	197
		7 079	2 737

Note 6-4 : Autres créditeurs divers :

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2019 à 7 114 DT et se détaille comme suit :

		<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Honoraire CAC		7 000	3 500
Etat , impôts et taxes		114	161
		7 114	3 661

Note 6-5: Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2018

Montant	1 019 804
Nombre de parts émises	8 030
Nombre de copropriétaires	18

Souscriptions réalisées

Montant	-
Nombre de parts émises	-
Nombre de copropriétaires nouveaux	-

Rachats effectués

Montant	-
Nombre de parts rachetées	-
Nombre de copropriétaires sortants	-

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(29 642)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	185
Régularisation des sommes non distribuables	-
Droits de sortie	-
Frais de négociation	-

Capital au 31/12/2019

Montant	990 347
Nombre de parts	8 030
Nombre de copropriétaires	18

Note 6-6 : Revenus du portefeuille - titres :

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2019 à 7 042 DT et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Dividendes	1 394	1 545
Intérêts des obligations et valeurs assimilées	4 688	4 734
Revenus des autres valeurs	960	(10 129)
	<u>7 042</u>	<u>(3 850)</u>

Note 6-7 : Revenus des placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2019 à 40 DT et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Intérêts sur comptes de dépôt	40	85
	<u>40</u>	<u>85</u>

Note 6-8 : Charges de gestion des placements :

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2019 à 28 419 DT et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Rémunération du Gestionnaire (UGFS-NA)	25 441	25 363
Rémunération du Dépositaire (BIAT)	2 978	1 787
	<u>28 419</u>	<u>27 150</u>

Note 6-9 : Autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2019 à 3 765 DT et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2018</u>
Rémunérations d'intermédiaire et honoraires	3 500	3 078
Impôts et taxes	70	105
Services bancaires	195	213
	<u>3 765</u>	<u>3 963</u>

7 - AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

7-1 Données par parts et ratios pertinents

<u>Données par part</u>	<u>2019</u>	<u>2018</u>
Revenus des placements	0,882	(0,469)
Charges de gestion des placements	(3,539)	(3,381)
Revenus net des placements	(2,657)	(3,850)
Autres charges	(0,469)	(0,423)
Résultat d'exploitation (1)	(3,126)	(4,273)
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	0,000
Sommes distribuables de l'exercice	(3,126)	(4,273)
Variation des plus (ou moins) values potentielles	(3,691)	(0,383)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,023	0,741
Frais de négociation	0,000	0,000
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	(3,668)	0,358
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	(6,794)	(3,915)
Droits de sortie	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	(3,668)	0,358
Régularisation du résultat non distribuable	0,000	0,000
Sommes non distribuables de l'exercice	(3,668)	0,358
Valeur liquidative	108,434	115,228

7.2 Transactions avec les parties liées

Le règlement intérieur qui lie la société UGFS et le Fonds d'amorçage prévoit le paiement :

- 1,5% Hors taxe des montants libérés et non investis.
- 2,75% Hors taxe des montants libérés et investis
- Une commission de succès égale à 20% de la différence entre le taux de rendement annuel réalisé et le (TRI) annuel minimum de 10% .Le règlement effectif de cette commission se fera à la date de la liquidation du Fonds.

La charge de la période s'élève à 25 441 DT et correspond aux frais de gestion.

Le règlement intérieur qui lie BIAT et le Fonds d'amorçage prévoit le paiement d'une rémunération annuelle de 0,25% HTVA, sur la base de l'actif net.

La charge de la période s'élève à 2 978 DT.

**SITUATION ANNUELLE DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT À RISQUE
BÉNÉFICIAINT D'UNE PROCÉDURE ALLÉGÉE « AZIMUTS »
ARRETÉE AU 31/12/2019**

Rapport Général du commissaire aux comptes

Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2019

Opinion :

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement à risque « **AZIMUTS** » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2019, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de **17.640.086 DT** et une valeur liquidative égale à **987,493 DT** par part.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement à risque « **AZIMUTS** » au 31 décembre 2019, ainsi que de sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion :

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds commun de placement à risque « **AZIMUTS** » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion :

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placement à risque «AZIMUTS» dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers :

Le gestionnaire est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à risque « AZIMUTS » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le fonds commun de placement à risque « AZIMUTS » ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement à risque « AZIMUTS ».

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient, par ailleurs, amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne :

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds commun de placement à risque « **AZIMUTS** ».

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes dans le système de contrôle interne de la Société, susceptibles d'avoir un impact sur la fiabilité de ses états financiers relatifs à l'exercice 2019.

Vérifications spécifiques relatives au respect des ratios prudentiels :

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par le FCPR AZIMUTS des normes prudentielles prévues par le deuxième article du décret n° 2012-891 du 24 Juillet 2012 portant application des dispositions de l'article 22 quarter du Code des Organismes de Placement Collectif, promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Mohamed EL HZAMI

Partner

FMBZ KPMG Tunisie



FMBZ KPMG TU
IMMEUBLE KPI
6, Rue de Royal-Les Berges du Lac II-1030-Tunis
MF: 5105531/AFM/000 - RC: 9145442300
Tél: 71.194.364 / Fax: 71.194.370
E-mail: tunis.fmbz@kpmg.com

BILAN
 Exercice clos le 31 décembre 2019
(exprimé en Dinars Tunisiens)

<u>ACTIF</u>	<u>Note</u>	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
AC 1 - Portefeuille titre	AC1	15 315 898	8 785 505
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		14 276 350	8 245 505
Plus ou moins-values des actions, valeurs assimilées et droits rattachés		0	0
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		0	0
b - Obligations et valeurs assimilées		940 000	540 000
c - Autres valeurs		99 548	0
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités	AC2	2 485 908	4 074 514
a - Placements monétaires		2 402 629	4 023 028
b - Disponibilités		83 279	51 486
AC 3 - Créances d'exploitation	AC3	0	0
AC 4 - Autres actifs	AC4	1 613	0
TOTAL ACTIF		17 803 419	12 860 019
PASSIF			
PA 1 - Opérateurs crébiteurs	PA1	155 421	98 985
PA 2 - Autres crébiteurs divers	PA2	7 913	18 555
TOTAL PASSIF		163 334	117 540
ACTIF NET			
CP 1 - Capital	CP 1	17 863 500	12 954 000
a - Capital		17 863 500	12 954 000
b- Sommes non distribuables de l'exercice		0	0
CP 2 - Sommes distribuables	CP 2	(223 414)	(211 521)
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		(211 521)	(187 182)
b- Sommes distribuables de l'exercice		(11 893)	(24 339)
ACTIF NET		17 640 086	12 742 479
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		17 803 419	12 860 019

ETATS DE RESULTAT
AU 31 DECEMBRE 2019
(exprimés en Dinars Tunisiens)

	<u>Note</u>	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
PR 1 - Revenus du portefeuille titres	PR 1	264 354	112 216
a- Dividendes		260 720	111 892
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		0	0
c- Revenus des titres d'OPCVM		3 633	323
PR 2 - Revenus des placements monétaires	PR 2	215 944	212 030
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		480 298	324 245
CH 1 - Charges de gestion des placements	CH 1	465 622	327 046
REVENU NET DES PLACEMENTS		14 676	(2 801)
PR 3 - Autres produits		0	0
CH 2 - Autres charges	CH 2	26 570	21 538
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		(11 893)	(24 339)
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		0	0
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		(11 893)	(24 339)
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		0	0
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		0	0
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		0	0
Frais de négociation		0	0
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		(11 893)	(24 339)

Etats de variation de l'actif net
 Exercices clos le 31 décembre 2019
(exprimés en Dinars Tunisiens)

	<u>Note</u>	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION		(11 893)	(24 339)
a - Résultat d'exploitation		(11 893)	(24 339)
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		0	0
c - Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		0	0
d - Frais de négociation de titres		0	0
AN 2 - DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES		0	0
AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL		4 909 500	11 156 368
a- Souscriptions libérées		4 909 500	11 156 368
a-1 Souscriptions libérées Part A		4 909 500	11 156 368
a-2 Souscriptions libérées Part B		0	0
Capital		4 909 500	
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice			
Régularisation des sommes distribuables			
Droits d'entrée			
b- Rachats			
Capital			
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice			
Régularisation des sommes distribuables			
Droits de sortie			
VARIATION DE L'ACTIF NET		4 897 607	11 132 029
AN 4 - ACTIF NET			
a- en début d'exercice			
b- en fin d'exercice		17 640 086	12 742 479
AN 5 - NOMBRE D'ACTIONS (ou de parts)			
PART A Souscrits et libérées			
a- en début d'exercice		12 954	1 798
b- en fin d'exercice		17 864	12 954
PART B Souscrits			
a- en début d'exercice			
b- en fin d'exercice			
VALEUR LIQUIDATIVE PART A		987,493	983,671
VALEUR LIQUIDATIVE PART B		0	0
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUALISEE		0,389%	9,800%

1 – PRESENTATION DE LA SOCIETE

FCPR AZIMUTS est un fonds commun de placement à risques régi par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001, tel que modifiée et complétée par les textes subséquents et ses textes d’application.

Le Fonds a été créé en mars 2017 pour une durée de 10 ans, éventuellement prorogée de 2 périodes d'un an chacune.

Le montant projeté du fonds a été fixé à 30 003 000 DT, divisé en 30 000 parts A d'un montant nominal de 1 000 DT chacune et en 300 parts B d'un montant nominal de 10 DT chacune.

Au 31 décembre 2019 le montant souscrit du fonds s’élève à 23.818.000 DT et été libéré de 17.863.500 DT

La gestion du portefeuille titres du fonds est assurée par la société CAPSA CAPITAL PARTNERS

ATTIJARI BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCPR AZIMUTS.

L’actif du fonds comprend les montants souscrits et libérés par les porteurs, augmentés des produits nets et des plus-values nettes du fonds.

2 – PRESENTATION DU SYSTEME COMPTABLE

La comptabilité de FCPR AZIMUTS est tenue au moyen informatique permettant notamment la préparation des documents suivants :

- Journaux des écritures comptables
- Grands livres des comptes
- Balance générale.

3 – Exercice social

Conformément à la note IV.5 du prospectus d'émission du fonds,

L'exercice comptable commencera à courir à compter de la date de constitution du Fonds, pour s'achever le 31 décembre de l'année au cours de laquelle le fonds a été constitué.

La durée de l'exercice comptable sera ensuite de douze mois. Il commencera le 1er Janvier de chaque année et se terminera le 31 Décembre.

Le dernier exercice se terminera avec la liquidation du fonds.

4 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

4.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

4.2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

4.3 Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admises à la cote sont évalués à la date d'arrêté à la valeur de marché du 31/12/2019, ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation, sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus, à la date d'arrêté.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et Bons de Trésors sont évalués à leur coût d'acquisition, majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

4.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables.

La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4.5 Capital social

Le capital social est quotidiennement augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

4.6 Le résultat net de la période

Le résultat net de la période est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres diminué des autres charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur actions et obligations et diminué des frais de négociation.

4.7 Sommes capitalisables

Les sommes capitalisables correspondent au résultat d'exploitation de la période majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

La régularisation des distributions de l'exercice en cours est égale à une fraction du prix d'émission et de rachat, calculée au prorata des résultats d'exploitation.

NOTES SUR LE BILAN

AC1 : Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

Désignation	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Plus Minus-value latente	Valeur au 31/12/2019	% actif net	% Du capital de l'émetteur
<u>Actions, valeurs assimilées et droits rattachés non admis à la cote</u>						
POWER CELL	7 935	1 500 000		1 500 000	8,53%	25,00%
BK FOOD	53 282	2 499 991		2 499 991	14,21%	5,56%
GENIE COMPOSITE ETUDE ET REALISATION	136 000	2 550 000		2 550 000	14,49%	14,17%
Be WIRELESS SOLUTIONS	56 000	560 000		560 000	3,18%	49,12%
ENOVA ROBOTICS	42	1 766 355		1 766 355	10,04%	11,76%
MITIGAN CIB	80 000	1 000 000		1 000 000	5,68%	8,00%
STIP	1 500 000	1 500 000		1 500 000	8,53%	11,28%
TUNISIA FRESH SEASON	2 500 000	2 500 000		2 500 000	14,21%	17,86%
ICOMPASS	22 000	400 004		400 004	2,27%	18,03%
Sous- Total	14 276 350			14 276 350		
<u>Titres OPCVM :</u>						
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	98 992	556		99 548	0,6%	
les obligations de sociétés et valeurs assimilées (b)						
Be WIRELESS SOLUTIONS	940 000			940 000		
Sous-total	940 000			940 000	5,3%	
Total	15 216 350			15 315 898		

AC 2 - Placements monétaires et disponibilités :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2019, se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
a - Placements monétaires	2 402 629	4 023 028
b - Disponibilités	83 279	51 486
Total	2 485 908	4 074 514

AC 2 - b – Disponibilités

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2019 correspond au solde bancaire du compte ATTIJARI BANK qui s'élève à 83.279 DT.

AC 4 – Autres actifs

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2019 correspond aux jetons de présences BK FOOD pour 1.613 DT.

PA 1 - Opérateurs créditeurs :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2019, se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
Rémunération du gestionnaire à payer	134 433	76 034
Rémunération du dépositaire à payer	20 988	22 951
Total	155 421	98 985

PA 2 - Autres créditeurs divers :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2019, se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
Honoraires du commissaire aux comptes	7 400	5 000
Redevance CMF	160	184
Retenue à la source à payer	0	13 210
CAPSA capital Partner.	320	128
Agios bancaires	33	33
Total	7 913	18 555

CP 1- Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2019
Capital libérée au 31 décembre 2018	12 954 000
Montant Parts A souscrites	12 954 000
Nombre de parts A souscrites	129540
Nombre de porteurs de parts A	7
Montant Parts B souscrites	0
Nombre de parts B souscrites	0
Nombre de porteurs de parts B	0
Souscriptions Libérées	4 909 500
Montant Parts A libérées	4 909 500
Nombre de parts A libérées	4 910
Nombre de porteurs de parts A	8
Montant Part B libérées	0
Nombre de parts B	0
Nombre de porteurs de parts B	0
Rachats effectués (En Nominal)	0
Autres mouvements	0
Frais de négociation	0
Différences d'estimation (+/-)	0
Plus ou moins-value réalisée sur cession de titres	0
Droit de sortie	0
Régularisations de (+/-) values sur titres et frais de négociation	0
Capital au 31 décembre 2019	17 863 500
Nombre de parts A émises	17 864
Nombre de parts B émises	0
Nombre de porteurs de parts A	8
Nombre de porteurs de parts B	0
Taux de rendement annuel	0,389%

NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

PR 1- Revenus du portefeuille titres

Le solde de cette rubrique, dont le montant s'élève à 264.354 DT, se détaille comme suit :

Désignations	31/12/2019	31/12/2018
Dividendes "BK FOOD"	95 908	111 892
Dividendes "GCER"	163 200	0
Jetons de présence	1 613	0
<i>Revenus "ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV"</i>	3 633	323
Total	264 354	112 216

PR 2- Revenus des placements monétaires :

Le solde de cette rubrique, dont le montant s'élève à 215.944 DT, correspond aux revenus des placements monétaires nets de retenus à la source de 20%.

Type de placement	31/12/2019	31/12/2018
Intérêts sur certificat de dépôt	46 116	110 013
Intérêts sur placement en compte à terme.	32 603	90 735
Intérêts compte istithmar	90 165	11 282
Intérêt bon de trésors ENDA	47 059	0
Total	215 944	212 030

CH 1 - Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire et du dépositaire calculée conformément au règlement intérieur du FCPR AZIMUTS.

Le total de ces charges s'élève au 31 décembre 2019 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
Rémunération du gestionnaire	446 520	311 975
Rémunération du dépositaire	19 101	15 071
Total	465 622	327 046

CH 2 - Autres charges :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2019, se détaille comme suit

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
Honoraires du commissaire aux comptes.	9 811	5 617
Redevance CMF.	103	200
Honoraire due diligence	16 150	13 983
Autres frais	504	1 738
Total	26 570	21 538

AUTRES INFORMATIONS

1- Données par part et ratios de gestion des placements :

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
Capital libérée au 31 décembre 2018	12 954 000	1 797 632
Montant Parts A souscrites	12 954 000	1 797 632
Nombre de parts A souscrites	129540	1 798
Nombre de porteurs de parts A	7	5
Montant Parts B souscrites	0	0
Nombre de parts B souscrites	0	0
Nombre de porteurs de parts B	0	0
Souscriptions Libérées	4 909 500	11 156 368
Montant Parts A libérées	4 909 500	11 156 368
Nombre de parts A libérées	4 910	11 156
Nombre de porteurs de parts A	4	7
Montant Part B libérées	0	0
Nombre de parts B	0	0
Nombre de porteurs de parts B	0	0
Rachats effectués (En Nominal)	0	0
Autres mouvements	0	0
Frais de négociation	0	0
Différences d'estimation (+/-)	0	0
Plus ou moins-value réalisée sur cession de titres	0	0
Droit de sortie	0	0
Régularisations de (+/-) values sur titres et frais de négociation	0	0
Capital au 31 décembre 2019	17 863 500	12 954 000
Nombre de parts A émises	17 864	12 954
Nombre de parts B émises	0	0
Nombre de porteurs de parts A	8	7
Nombre de porteurs de parts B	0	0
Taux de rendement annuel	0,389%	9,800%

2- Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :

La gestion du Fonds FCPR AZIMUTS est assurée par CAPSA CAPITAL PARTNERS. Celui-ci est chargé de :

- L'identification et la réalisation des investissements et des désinvestissements.
- Le suivi des participations et la représentation de FCPR AZIMUTS aux Conseils d'Administration et Assemblées Générales des sociétés du portefeuille
- L'ensemble des tâches relatives à la gestion courante du Fonds (administrative, commerciale, comptable et financière)

La rémunération due au Gestionnaire tout le long de la vie du fonds, lui sera versée à la fin de chaque trimestre.

Les Honoraires de gestions sus-indiqués seront de :

- 1.5% HT annuellement du montant souscrit et non investi
- 2 % HT annuellement du montant investi diminué des montants restitués aux Porteurs des Parts en coût historique ainsi que des pertes définitives éventuelles qui seraient constatées sur certaines lignes du portefeuille.

ATTIJARI BANK est le dépositaire des actifs de FCPR AZIMUTS en vertu d'une convention de dépositaire exclusif conclue entre le Gestionnaire Capsa Capital Partners et ATTIJARI BANK.

A ce titre, le Dépositaire est notamment investi des fonctions suivantes :

- Assurer la conservation des actifs compris dans FCPR AZIMUTS et ouvrira au nom FCPR AZIMUTS un compte en espèce et un compte titres. Pour ce faire, il vérifie la correspondance entre les avoirs conservés et les titres inscrits aux comptes des porteurs de Parts.
- Contrôler les avoirs existants en effectuant un recouplement global de l'ensemble des quantités détenues par valeurs à l'aide des justificatifs des avoirs correspondants.
- Procéder à l'inscription en comptes des titres et espèces.
- S'assurer de la régularité des décisions du Gestionnaire en vérifiant le respect des règles d'investissement et des ratios réglementaires, de l'établissement de la valeur liquidative, ainsi que le respect des règles relatives aux montants minimums et maximums de l'actif de FCPR AZIMUTS.
- Contrôler l'organisation et les procédures comptables de FCPR AZIMUTS.
- Contrôler l'inventaire de l'actif de FCPR AZIMUTS et délivrer une attestation de l'inventaire de FCPR AZIMUTS à la clôture de chaque exercice.
- En cas d'anomalies ou d'irrégularités relevées dans l'exercice de son contrôle, le Dépositaire adresse une demande de régularisation au Gestionnaire et une mise en demeure si la demande de régularisation reste sans réponse durant une période de dix (10) jours de bourse. Dans tous les cas, le Dépositaire en informe le conseil du Marché Financier (CMF), ainsi que le commissaire aux comptes.

En rémunération de ses services, le Dépositaire perçoit une commission annuelle égale à 0,1%H T du montant de l'actif net du Fonds évalué au 31/12 de chaque année, sans que cette rémunération ne soit inférieure à 5.000 TND HT et supérieure à 20.000 TND HT. Ces frais seront réglés en sus de la commission de gestion directement par le fonds et payés annuellement et à terme échu dans le mois qui suit l'établissement de la dernière valeur liquidative.

3- Frais d'études d'opportunités d'investissements et de due diligence

Le fonds prendra en charges les frais d'étude d'opportunités et de préinvestissement des sociétés cibles qui feront l'objet d'une instruction devant le comité d'investissement.

Dans le cadre de l'examen par le comité d'investissement des dossiers, le gestionnaire lui facturera un montant maximal de 50.000 DT par année au titre des frais d'étude d'opportunités et de préinvestissements ou de pré-désinvestissement et assumera l'excèdent, en cas de dépassement de ce montant.

4- Evènements post-clôture

Depuis le mois de mars 2020 un évènement majeur s'est produit qui est la propagation de la pandémie COVID-19 (coronavirus). Il s'agit d'un évènement significatif postérieur au 31 Décembre 2019, qui ne donne pas lieu à des ajustements des états financiers clôturés à cette date et dont l'estimation de l'impact financier sur l'activité et la situation financière du fonds en 2020 ne peut être faite.

A la date d'arrêté des états financiers 2019 du FCPR AZIMUTS, la direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son activité.

**SITUATION ANNUELLE DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT À RISQUE
BÉNÉFICIANT D'UNE PROCÉDURE ALLÉGÉE « SWING »
ARRETÉE AU 31/12/2019**

**Rapport Général du commissaire aux comptes
Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2019**

Opinion :

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement à risque « SWING » qui comprennent le bilan au **31 décembre 2019**, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de **26.895.475 DT** et une valeur liquidative égale à **1 075,819 DT** par part.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement à risque « SWING » au **31 décembre 2019**, ainsi que de sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion :

Nous avons effectué notre audit selon les Normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds commun de placement à risque « SWING » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion :

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placement à risque « SWING » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers :

Le gestionnaire est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à risque « SWING » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le fonds commun de placement à risque « SWING » ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement à risque « SWING ».

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes professionnelles applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de

fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes professionnelles applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient, par ailleurs, amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne :

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds commun de placement à risque « SWING ».

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes dans le système de contrôle interne de la Société, susceptibles d'avoir un impact sur la fiabilité de ses états financiers relatifs à l'exercice 2019.

Vérifications spécifiques relatives au respect des ratios prudentielles :

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par le FCPR SWING des normes prudentielles prévues par le deuxième article du décret n° 2012-891 du 24 Juillet 2012 portant application des dispositions de l'article 22 quarter du Code des Organismes de Placement Collectif, promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Le Commissaire aux Comptes
F.M.B.Z. KPMG TUNISIE
Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI



FMRZ KPMG TUNISIE
IMMEUBLE KPMG
6 Rue du Royal - Les Berges du Lac n°1055 - Tunis
Tél: 331.144.344 / Fax: 71.164.320
E-mail: tifmrbz@kpmg.com.tn

BILAN
 Exercice clos le 31 décembre 2019
(exprimé en Dinars Tunisiens)

<u>ACTIF</u>	<u>Note</u>	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
AC 1 - Portefeuille titre	AC1	26 972 450	21 663 020
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		22 284 247	17 917 239
Plus ou moins-values des actions, valeurs assimilées et droits rattachés		2 724 590	1 596 611
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		25 008 837	19 513 850
Obligations et valeurs assimilées		1 034 410	1 034 410
Plus ou moins-values des obligations et valeurs assimilées		(479 030)	(250 000)
b - Obligations et valeurs assimilées		555 380	784 410
Autres valeurs		1 325 025	1 364 760
Plus ou moins-values des autres valeurs		83 208	0
c - Autres valeurs		1 408 233	1 364 760
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités	AC2	4 025	3 688 905
a - Placements monétaires		0	3 657 503
b - Disponibilités		4 025	31 402
AC 3 - Créances d'exploitation	AC3	34 387	50 156
AC 4 - Autres actifs	AC4	104 075	98 003
TOTAL ACTIF		27 114 937	25 500 083
PASSIF			
PA 1 - Opérateurs créateurs	PA1	159 984	30 000
PA 2 - Autres créateurs divers	PA2	59 479	9 142
TOTAL PASSIF		219 463	39 142
ACTIF NET			
CP 1 - Capital	CP 1	27 660 609	26 359 111
a - Capital		25 012 500	25 012 500
b- Sommes non distribuables de l'exercice		2 648 109	1 346 611
CP 2 - Sommes distribuables	CP 2	(765 134)	(898 170)
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		(898 170)	(1 146 373)
b- Sommes distribuables de l'exercice		133 036	248 203
ACTIF NET		26 895 475	25 460 941
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		27 114 937	25 500 083

ETATS DE RESULTAT
AU 31 DECEMBRE 2019
(exprimés en Dinars Tunisiens)

	<u>Note</u>	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
PR 1 - Revenus du portefeuille titres	PR 1	684 388	522 010
a- Dividendes		530 234	468 386
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		0	0
c - Revenus des autres valeurs		154 154	53 624
 PR 2 - Revenus des placements monétaires	 PR 2	 71 371	 320 532
 TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		 755 759	 842 542
 CH 1 - Charges de gestion des placements	 CH 1	 589 301	 575 912
 REVENU NET DES PLACEMENTS		 166 457	 266 630
 PR 3 - Autres produits		 0	 0
CH 2 - Autres charges	CH 2	33 422	18 427
 RÉSULTAT D'EXPLOITATION		 133 036	 248 203
 PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation			
 SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		 133 036	 248 203
 PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)			
 Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		 892 817	 (9 041)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		408 681	0
Frais de négociation		0	0
 RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		 1 434 534	 239 162

Etats de variation de l'actif net
 Exercices clos le 31 décembre 2019
(exprimés en Dinars Tunisiens)

	<u>Note</u>	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET			
RÉSULTANT DES OPÉRATIONS		1 434 534	239 162
D'EXPLOITATION			
a - Résultat d'exploitation		133 036	248 203
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		892 817	(9 041)
c - Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		408 681	
d - Frais de négociation de titres			
AN 2 - DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES			
AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL		0	500 000
a- Souscriptions libérées		0	500 000
a-1 Souscriptions libérées Part A		0	500 000
a-2 Souscriptions libérées Part B		0	
Capital		0	500 000
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		0	0
Régularisation des sommes distribuables		0	0
Droits d'entrée		0	0
b- Rachats		0	0
Capital		0	0
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		0	0
Régularisation des sommes distribuables		0	0
Droits de sortie		0	0
VARIATION DE L'ACTIF NET		1 434 534	739 162
AN 4 - ACTIF NET			
a- en début d'exercice		25 460 941	24 721 780
b- en fin d'exercice		26 895 475	25 460 941
AN 5 - NOMBRE D'ACTIONS (ou de parts)			
PART A Souscrits et libérées			
a- en début d'exercice		25 000	24 500
b- en fin d'exercice		25 000	25 000
PART B Souscrits			
a- en début d'exercice		125	125
b- en fin d'exercice		125	125
VALEUR LIQUIDATIVE PART A		1 075,819	1 018,438
VALEUR LIQUIDATIVE PART B		0	0
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUEL		5,63%	0,93%

1 – PRESENTATION DE LA SOCIETE

FCPR SWING est un fonds commun de placement à risques régi par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001, tel que modifiée et complétée par les textes subséquents et ses textes d’application.

Le Fonds a été créé en septembre 2013 pour une durée de 10 ans, éventuellement prorogée de 2 périodes d'un an chacune.

Le montant projeté du fonds a été fixé à 50 025 000 DT, divisé en 50 000 parts A d'un montant nominal de 1 000 DT chacune et en 250 parts B d'un montant nominal de 100 DT chacune.

Au 31 décembre 2019 le montant souscrit et libéré du fonds s’élève à 25.012.500 DT.

La gestion du portefeuille titres du fonds est assurée par la société CAPSA CAPITAL PARTNERS

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCPR SWING.

L’actif du fonds comprend les montants souscrits et libérés par les porteurs, augmentés des produits nets et des plus-values nettes du fonds.

2 – PRESENTATION DU SYSTEME COMPTABLE

La comptabilité de FCPR SWING est tenue au moyen informatique permettant notamment la préparation des documents suivants :

- Journaux des écritures comptables
- Grands livres des comptes
- Balance générale.

3 – Exercice social

Conformément à la note 4.5 du prospectus d'émission du fonds, l'exercice social commence le 1er Janvier et se termine le 31 Décembre de chaque année.

4 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

4.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus

4.2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

4.3 Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admises à la cote sont évalués à la date d'arrêté à la valeur de marché du 31/12/2019, ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation, sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus, à la date d'arrêté.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et Bons de Trésors sont évalués à leur coût d'acquisition, majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

4.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables.

La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4.5 Capital social

Le capital social est quotidiennement augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

4.6 Le résultat net de la période

Le résultat net de la période est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres diminué des autres charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur actions et obligations et diminué des frais de négociation.

4.7 Sommes capitalisables

Les sommes capitalisables correspondent au résultat d'exploitation de la période majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

La régularisation des distributions de l'exercice en cours est égale à une fraction du prix d'émission et de rachat, calculée au prorata des résultats d'exploitation.

NOTES SUR LE BILAN

AC1 : Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

Désignation		Nombre de titres	Coût d'acquisition	Plus Moins-value latente 2019	Valeur au 31/12/2019	% actif net	% Du capital de l'émetteur
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés non admis à la cote							
EXCEL FISH S.A	(a)	150 000	1 500 000	(1 500 000)	0	0,00%	17,75%
GENERALE ASSISTANCE	(b)	15 750	454 529	459 790	914 319	3,40%	15,00%
HERBIOTECH AROMA	(g)	150 000	1 500 000	1 367 042	2 867 042	10,66%	41,81%
CHIFCO	(h)	28 545	515 599	(220 970)	294 629	1,10%	36,85%
MITIGAN	(c)	5 710	650 025	63 700	713 725	2,65%	16,67%
SILIREND	(d)	150 000	1 500 000	(429 802)	1 070 198	3,98%	24,97%
BK FOOD	(e)	223 041	3 485 294	5 234 842	8 720 136	32,42%	23,26%
COTUPLAST	(f)	57 604	3 000 016	(2 250 012)	750 004	2,79%	31,58%
SOPRACO		112 800	3 000 029	0	3 000 029	11,15%	66,67%
ENOVA ROBOTICS		65	2 733 645	0	2 733 645	10,16%	18,21%
Tunisie Fresh season		3 500 000	3 500 000	0	3 500 000	13,01%	25,00%
MITIGAN CIB		1	100	0	100	0,00%	0,00%
VALOFISH		5	25	0	25	0,00%	0,00%
Sous-total		21 839 262	2 724 590	24 563 852			
Titres OPCVM							
FIDELITY OBLIGATIONS SICAV		4 200	451 118	(6 132)	444 986	1,65%	
Sous-total		451 118	(6 132)	444 986			
les obligations de sociétés et valeurs assimilées (b)							
CHIFCO	(h)	53 441	534 410	(229 030)	305 380	1,14%	
COTUPLAST	(f)	10 000	500 000	(250 000)	250 000	0,93%	
Sous-total		1 034 410	(479 030)	555 380			
Autres valeurs, avances en comptes courants associées							
HERBIOTECH AROMA			500 000		500 000	1,86%	
MITIGAN	(c)		650 025	83 208	733 233	2,73%	
SOPRACO			175 000		175 000	0,65%	
Sous-total		1 325 025	83 208	1 408 233			
Total		24 198 697	2 328 767	26 972 450			

- (a) Les titres EXCEL FISH sont valorisés à la baisse en appliquant une décote de 100%, et ce, en tenant compte de l'évolution défavorable de l'entreprise, de ces perspectives et de sa rentabilité.
- (b) La plus-value est déterminée par référence au prix stipulé au niveau la dernière opération de cession enregistré auprès de la BVMT en février 2020 pour un prix unitaire de 58,052 DT et un volume global de 15.750 actions.

- (c) La plus-value est déterminée par référence au prix stipulé au niveau la dernière opération d'augmentation du capital.
- (d) La dépréciation est déterminée par rapport à la valeur mathématique des titres.
- (e) La plus-value est déterminée par référence au prix stipulé au niveau de la dernière opération d'augmentation du capital et proportionnellement à la période d'investissement, soit 75% de la période normative du fonds.
- (f) Les titres COTUPLAST, ainsi que les obligations convertibles en actions, sont valorisés à la baisse en appliquant une décote de 75%, et ce, en tenant compte de l'évolution défavorable de l'entreprise, de ces perspectives et de sa rentabilité.
Les autres sociétés ont été valorisées au coût d'investissement.
- (g) La plus-value est déterminée par référence au prix stipulé au niveau de la dernière opération de cession portant sur un bloc de 37,5% du capital et ce pour 900.000 \$.
- (h) La moins-value est déterminée par référence à la notification de décision du comité d'investissement réunie le 23.12.2019 donnant son accord concernant la cession de la participation dans la société CHIFCO.

AC 2 - Placements monétaires et disponibilités :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2019, se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
a - Placements monétaires	0	3 657 503
b - Disponibilités	4 025	31 402
Total	4 025	3 688 905

AC 2 - b – Disponibilités

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2019, correspond au solde bancaire du compte AMEN BANK qui s'élève à 4.025 DT.

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
AMEN BANK	4 025	31 402
Total	4 025	31 402

AC 3 - Créances d'exploitation :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2019, se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
Intérêts à recevoir	32 000	50 156
Jetons de présence	2 387	0
Total	34 387	50 156

AC 4 - Autres actifs :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2019, se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
Honoraires de gestions semestrielles payées d'avance	104 075	98 003
Total	104 075	98 003

PA 1 - Opérateurs créditeurs :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2019, se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
Rémunération du gestionnaire à payer	121 427	0
Rémunération du dépositaire à payer	38 557	30 000
Total	159 984	30 000

PA 2 - Autres créditeurs divers :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2019, se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
Honoraires du commissaire aux comptes	10 270	8 300
Redevance CMF	250	203
Retenue à la source à payer	48 599	414
CAPSA capital Partner.	360	225
Total	59 479	9 142

CP 1- Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1 er janvier 2019 au 31 décembre 2019, se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2019
Capital libérée au 31 Décembre 2018	26 359 111
Montant Parts A souscrites	25 000 000
Nombre de parts A souscrites	25 000
Nombre de porteurs de parts A	7
Montant Parts B souscrites	12 500
Nombre de parts B souscrites	125
Nombre de porteurs de parts B	4
Souscriptions Libérées	0
Montant Parts A libérées	0
Nombre de parts A libérées	0
Nombre de porteurs de parts A	0
Montant Part B libérées	0
Nombre de parts B	0
Nombre de porteurs de parts B	0
Rachats effectués (En Nominal)	0
Autres mouvements	1 301 498
Frais de négociation	
Différences d'estimation (+/-)	892 817
Plus ou moins-value réalisée sur cession de titres	408 681
Droit de sortie	0
Régularisations de (+/-) values sur titres et frais de négociation	0
Capital au 31 décembre 2019	27 660 609
Nombre de parts A émises	25 000
Nombre de parts B émises	125
Nombre de porteurs de parts A	7
Nombre de porteurs de parts B	4
Taux de rendement annuel	5,634%

NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

PR 1- Revenus du portefeuille titres

Le solde de cette rubrique, dont le montant s'élève à 684.388 DT, se détaille comme suit :

Désignations	31/12/2019	31/12/2018
Dividendes «BK FOOD »	401 474	468 386
Dividendes « GENERALE ASSISTANCE »	128 760	0
Jetons de présence.	4 787	2 400
Revenus des comptes courants associés	126 724	48 527
Revenus "ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV"	22 642	2 696
Total	684 388	522 010

PR 2- Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Le solde de cette rubrique, dont le montant s'élève à 71.371 DT, correspond aux revenus des placements monétaires nets de retenus à la source de 20% :

Type de placement	31/12/2019	31/12/2018
Intérêts sur certificat de dépôt à taux fixe	32 711	111 446
Intérêts sur placement en compte à terme.	31 231	202 489
Intérêts compte ISTITHMAR	2 748	506
Intérêts sur dépôt a vu	4 681	6 091
Total	71 371	320 532

CH 1 - Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire et du dépositaire calculée conformément au règlement intérieur du FCPR SWING.

Le total de ces charges se détaille, au 31 décembre 2019, comme suit :

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
Rémunération du gestionnaire	576 461	560 912
Rémunération du dépositaire	12 840	15 000
Total	589 301	575 912

CH 2 - Autres charges :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2019, se détaille comme suit

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
Honoraires du commissaire aux comptes.	12 240	7 439
Redevance CMF.	302	106
Honoraire due diligence	14 699	1 000
Autres frais	6 181	390
Total	33 422	8 935

AUTRES INFORMATIONS

1- Données par part et ratios de gestion des placements :

Données par part	31/12/2019	31/12/2018
Revenus des placements	30	34
Charges de gestion des placements	24	23
Revenus net des placements	7	11
Autres produits		0
Autres charges	1	1
Résultat d'exploitation (1)	5	10
Régularisation du résultat d'exploitation		
Sommes distribuables de l'exercice	5	10
Variation des plus (ou moins) values potentielles	36	(0)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	16	0
Frais de négociation	0	0
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	52	(0)
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	57	10
Résultat non distribuable de l'exercice	106	54
Régularisation du résultat non distribuable	0	0
Sommes non distribuables de l'exercice	106	54
Distribution de dividende	0	0
Valeur liquidative	1 075,819	1 018,438

2- Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :

La gestion du Fonds FCPR SWING est assurée par CAPSA CAPITAL PARTNERS. Celui-ci est chargé de :

- L'identification et la réalisation des investissements et des désinvestissements.
- Le suivi des participations et la représentation de FCPR SWING aux Conseils d'Administration et Assemblées Générales des sociétés du portefeuille
- L'ensemble des tâches relatives à la gestion courante du Fonds (administrative, commerciale, comptable et financière)

La rémunération due au Gestionnaire tout le long de la vie du fonds, lui sera versée semestriellement et d'avance.

Les Honoraires de gestions sus-indiqués seront de :

- 1.5% HT annuellement du montant souscrit et non investi
- 2 % HT annuellement du montant investi diminué des montants restitués aux Porteurs des Parts en coût historique ainsi que des pertes définitives éventuelles qui seraient constatées sur certaines lignes du portefeuille.

AMENB BANK est le dépositaire des actifs de FCPR SWING en vertu d'une convention de dépositaire exclusif conclue entre le Gestionnaire Capsa Capital Partners et Amen Bank.

A ce titre, le Dépositaire est notamment investi des fonctions suivantes :

- Assurer la conservation des actifs compris dans FCPR SWING et ouvrira au nom FCPR SWING un compte en espèce et un compte titres. Pour ce faire, il vérifie la correspondance entre les avoirs conservés et les titres inscrits aux comptes des porteurs de Parts.
- Contrôler les avoirs existants en effectuant un recouplement global de l'ensemble des quantités détenues par valeurs à l'aide des justificatifs des avoirs correspondants.
- Procéder à l'inscription en comptes des titres et espèces.
- S'assurer de la régularité des décisions du Gestionnaire en vérifiant le respect des règles d'investissement et des ratios réglementaires, de l'établissement de la valeur liquidative, ainsi que le respect des règles relatives aux montants minimums et maximums de l'actif de FCPR SWING.
- Contrôler l'organisation et les procédures comptables de FCPRSW ING.
- Contrôler l'inventaire de l'actif de FCPR SWING et délivrer une attestation de l'inventaire de FCPR SWING à la clôture de chaque exercice.
- En cas d'anomalies ou d'irrégularités relevées dans l'exercice de son contrôle, le Dépositaire adresse une demande de régularisation au Gestionnaire et une mise en demeure si la demande de régularisation reste sans réponse durant une période de dix (10) jours de bourse. Dans tous les cas, le Dépositaire en informe le conseil du Marché Financier (CMF), ainsi que le commissaire aux comptes.

En rémunération de ses services, le Dépositaire perçoit une commission annuelle égale à 0,1% H T du montant de l'actif net du Fonds évalué au 31/12 de chaque année, sans que cette rémunération ne soit inférieure à 10.000 TND HT et supérieure à 12.000 TND HT. Ces frais seront réglés en sus de la commission de gestion directement par le fonds et payés semestriellement d'avance.

3- Frais d'études d'opportunités d'investissements et de due diligence

Le fonds prendra en charges les frais d'étude d'opportunités d'investissement et de due diligence des sociétés cibles qui ne rentrent pas dans le cadre des attributions de la société de gestion sur demande du comité d'investissement dans la limite de 50.000 DT par année et assumera l'excèdent, en cas de dépassement de ce montant.

4- Evènements post-clôture

Depuis le mois de mars 2020 un évènement majeur s'est produit qui est la propagation de la pandémie COVID-19 (coronavirus). Il s'agit d'un évènement significatif postérieur au 31 Décembre 2019, qui ne donne pas lieu à des ajustements des états financiers clôturés à cette date et dont l'estimation de l'impact financier sur l'activité et la situation financière du fonds en 2020 ne peut être faite.

A la date d'arrêté des états financiers 2019 du FCPR SWING, la direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation

AVIS DE SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

SOCIETE CHIMIQUE ALKIMIA

Siège social : 11, rue des Lilas 1082 Tunis Mahrajene.

La Société Chimique ALKIMIA publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2019 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 04 juin 2020. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, Mr Lotfi REKIK et Mr Anis LAADHAR.

BILAN CONSOLIDÉ
(exprimé en Dinar tunisien)

<u>Notes</u>	Soldes arrêtés le 31 Décembre	
	2019	2018
ACTIFS		
ACTIFS NON COURANTS		
Immobilisations incorporelles	1 777 652	1 746 906
- Amortissements des immobilisations incorporelles	(1 490 072)	(1 507 963)
	1 287 581	238 943
Immobilisations corporelles	198 746 337	214 476 041
- Amortissements des immobilisations corporelles	(88 086 829)	(119 254 651)
	110 659 508	95 221 390
Immobilisations financières	11 574 818	11 641 762
- Provisions des immobilisations financières	(9 830 868)	(9 780 437)
	1 743 950	1 861 326
Actifs d'impôts différés	3 560 013	3 536 035
Total des actifs immobilisés	116 251 051	100 857 692
Autres actifs non courants	5	1 696 142
	1 204 798	
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS	117 947 193	102 062 491
ACTIFS COURANTS		
Stocks	40 281 150	51 362 528
- Provisions des stocks	(1 704 484)	(2 330 488)
	38 576 666	49 032 040
Clients et comptes rattachés	55 944 253	60 333 136
- Provisions des comptes clients	(9 135 515)	(8 748 672)
	46 808 738	51 584 464
Autres actifs courants	8 977 482	10 500 712
- Provisions des comptes d'actifs	(64 829)	(3 000)
	8 912 653	10 497 712
Placements et autres actifs financiers	9	678 949
Liquidités et équivalents de liquidités	10	23 252 154
	574 965	4 995 043
TOTAL DES ACTIFS COURANTS	118 229 161	116 684 223
TOTAL DES ACTIFS	236 176 354	218 746 713

BILAN CONSOLIDÉ
(Exprimé en dinar tunisien)

Soldes arrêtés le 31 Décembre
Notes **2019** **2018**

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

CAPITAUX PROPRES

Capital social		19 472 530	19 472 530
Réserves consolidées		(5 918 249)	12 497 249
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		13 554 281	31 969 779
 Résultat consolidé		(29 226 544)	(18 411 999)
 TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION	11	(15 672 263)	13 557 779

Intérêts minoritaires dans les réserves	11	500	536
Intérêts minoritaires dans le résultat	11	34	41

PASSIFS

PASSIFS NON COURANTS

Emprunts	12	45 319 141	41 729 334
Provisions pour risques et charges	13	8 224 016	7 721 232
 TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		53 543 157	49 450 566
PASSIFS COURANTS			

Fournisseurs et comptes rattachés	14	150 657 628	116 572 159
Autres passifs courants	15	24 186 585	17 256 492
Concours bancaires et autres passifs financiers	16	23 460 712	21 909 139
 TOTAL DES PASSIFS COURANTS		198 304 925	155 737 790

TOTAL DES PASSIFS

TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

236 176 354 **218 746 713**

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDÉ
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	<u>Notes</u>	Période de 12 mois close le	
		31-déc-19	31-déc-18
Revenus	17	176 909 511	161 970 059
<u>Total produits d'exploitation</u>		<u>176 909 511</u>	<u>161 970 059</u>
 Variation des stocks de produits finis et encours	18	7 167 409	(12 406 833)
Achats d'approvisionnements consommés	19	133 894 281	141 966 242
Charges de personnel		22 162 655	20 807 349
Dotations aux amortissements et aux provisions		8 437 546	8 437 249
Autres charges d'exploitation	20	24 342 406	22 997 854
 <u>Total des charges d'exploitation</u>		<u>196 004 297</u>	<u>181 801 861</u>
 <u>RESULTAT D'EXPLOITATION</u>		<u>(19 094 786)</u>	<u>(19 831 802)</u>
 Charges financières nettes	21	(11 188 486)	(248 868)
Produits des placements	22	438 573	310 744
Autres gains ordinaires	23	1 050 462	751 003
Autres pertes ordinaires		(273 394)	(1 552 059)
 <u>RESULTAT COURANTS DES SOCIETES INTEGREES</u>		<u>(29 067 630)</u>	<u>(20 570 983)</u>
 Impôts différés		23 978	2 427 239
Impôts exigibles		(182 858)	(268 214)
 <u>RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES</u>		<u>(29 226 510)</u>	<u>(18 411 958)</u>
 <u>RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ</u>		<u>(29 226 510)</u>	<u>(18 411 958)</u>
 Part revenant aux intérêts minoritaires	11	(34)	(41)
 <u>RESULTAT NET REVENANT A LA SOCIETE CONSOLIDANTE</u>		<u>(29 226 544)</u>	<u>(18 411 999)</u>

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

(Exprimé en Dinar Tunisien)

Notes	Période de 12 mois close le	
	31/12/2019	31/12/2018
Flux de trésorerie liés aux opérations d'exploitation		
Résultat net après modifications comptables	<u>(29 226 544)</u>	<u>(18 411 999)</u>
Ajustement pour		
*Part revenant aux intérêts minoritaires	34	41
*Amortissements et provisions	8 190 582	7 896 679
*Variation des:		
- Stocks	10 537 635	(18 123 424)
- Créances clients	4 388 883	6 049 731
- Autres actifs	1 479 349	(557 357)
- Fournisseurs et autres dettes	41 015 562	33 978 205
Ajustement sur écart d'évaluation	-	4 826 097
*Impôt différé	<u>(23 978)</u>	<u>(2 427 239)</u>
Total des flux de trésorerie liés aux opérations d'exploitation	36 361 523	13 230 733
 Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		
Décaissement pour acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(22 744 445)	(11 066 174)
Décaissement pour acquisition de filiales, sous déduction de la trésorerie acquise	-	(9 569 575)
Décaissements provenant de l'acquisition des autres actifs non courants	(141 162)	(208 993)
Encaissements sur cessions d'immobilisations financières	66 944	150 746
Total des flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(22 818 663)	(20 693 996)
 Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		
Encaissements sur emprunts	4 791 198	4 287 385
Décaissement sur placements	(103 985)	(287 179)
Encaissement subventions	27 038	-
Total des flux de trésorerie liés aux opérations de financement	4 714 252	4 000 206
 <i>Incidence différence de change</i>		
Variation de trésorerie	18 257 111	(3 463 058)
Trésorerie au début de l'exercice	10	4 995 043
Trésorerie à la clôture de l'exercice	10	23 252 154
		4 995 043

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

(Exprimées en dinar tunisien arrondi)

I. Référentiel comptable

Les états financiers annuels du groupe AL KIMIA, arrêtés au 31 Décembre 2019, sont élaborés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie tels que définis par la loi 96-112 et le décret 96-2459 du 30 Décembre 1996. Il s'agit, entre autres :

- Du cadre conceptuel ;
- De la norme comptable générale (NCT 1);
- Des normes comptables relatives à la consolidation (NCT 35 à 37);
- De la norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) et
- De la norme comptable relative aux informations sur les parties liées (NCT 39).

II. Principes de comptabilisation

Les états financiers consolidés sont libellés en dinars tunisiens et préparés en respectant notamment les hypothèses sous-jacentes et les conventions comptables, plus précisément :

- Hypothèse de la continuité de l'exploitation
- Hypothèse de la comptabilité d'engagement
- Convention de l'entité
- Convention de l'unité monétaire
- Convention de la périodicité
- Convention du coût historique
- Convention de la réalisation du revenu
- Convention de rattachement des charges aux produits
- Convention de l'objectivité
- Convention de permanence des méthodes
- Convention de l'information complète
- Convention de prudence
- Convention de l'importance relative
- Convention de prééminence du fond sur la forme

III. Principes de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de la société ALKIMIA et de ses filiales au 31/12/2019.

Les filiales sont consolidées à compter de la date d'acquisition, qui correspond à la date à laquelle le groupe a obtenu le contrôle et ce jusqu'à la date à laquelle l'exercice de ce contrôle cesse.

Les états financiers des filiales sont préparés sur la même période de référence que ceux de la société mère, sur la base de méthodes comptables homogènes.

Tous les soldes, produits et charges intra-groupe ainsi que les profits et pertes latents résultant de transactions internes, sont éliminés en totalité.

Les intérêts minoritaires représentent la part de profits ou de pertes ainsi que les actifs nets, qui ne sont pas détenus par le groupe. Ils sont présentés séparément dans le compte de résultat consolidé et dans les capitaux propres du bilan consolidé, séparément des capitaux propres attribuables à la société mère.

IV. Périmètre et méthodes de consolidation :

Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent ceux de AL AKIMIA et ceux des entreprises sur lesquelles la société exerce une influence notable ou un contrôle exclusif ou conjoint.

Méthodes de consolidation

- ***L'intégration globale***

Cette méthode s'applique aux entreprises contrôlées de manière exclusive par Alkimia. Elle requiert la substitution du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales par l'ensemble des éléments actifs et passifs de celles-ci tout en dégageant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et le résultat.

- ***La mise en équivalence***

Selon cette méthode la participation est initialement enregistrée au coût d'acquisition et est ensuite ajustée pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition de la quote-part de l'investisseur dans l'actif net de la société consolidée.

Cette méthode est appliquée aux sociétés dans lesquelles la société mère exerce une influence notable.

L'analyse du portefeuille titres de participation du Groupe ALKIMIA permet d'arrêter le périmètre suivant :

Sociétés	Secteur	Pays de résidence	Qualification	Méthode de consolidation	Pourcentage d'intérêt
ALKIMIA	Industriel	Tunisie	Mère	Intégration globale	100%
ALKIMIA PACKAGING	Industriel	Tunisie	Filiale	Intégration globale	99,997%
LES SALINES DE TATAOUINE	Industriel	Tunisie	Filiale	Intégration globale	99,999%

- « ALKIMIA PACKAGING » est une société anonyme constituée avec un capital de 18 500 000 DT détenu à 99,997% par la société mère ALKIMIA S.A. Suite décision de l'AGE du 17/12/2019, la société Alkimia Packging a procédé à une fusion absorption de la société « Glass Beads North Africa » SARL (GBNA) dont elle détenait 100% du capital avec date d'effet le 1^{er} Octobre 2019.
A rappeler que la société GBNA a été consolidée par intégration globale lors de la préparation des états financiers consolidés au 31 Décembre 2018.
- « LES SALINES DE TATAOUINE » est une société anonyme constituée en août 2011 avec un capital de 17 000 000 TND détenu à 99,999% par la société mère ALKIMIA S.A.
- La société KIMIAL Spa : A l'instar des exercices précédents, la société KIMIAL Spa, dont le pays de résidence est l'Algérie, a été exclue de la consolidation des états financiers de l'exercice 2016 du fait qu'elle est en phase de liquidation et ce conformément aux dispositions de la norme comptable tunisienne n°35 relative aux états financiers consolidés dans son § 11.

V. Méthodes comptables

Les états financiers consolidés du groupe AL Kimia sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

Revenus

Les revenus sont, soit les rentrées de fonds ou autres augmentations de l'actif d'une entreprise, soit les règlements des dettes de l'entreprise (soit les deux) résultant de la livraison de marchandises, de la prestation de services ou de la réalisation d'autres opérations qui s'inscrivent dans le cadre des activités principales ou centrales des sociétés du Groupe.

Les revenus sont pris en compte au moment de la livraison aux clients ou au moment de la réalisation de services. Ils sont comptabilisés en net des remises et ristournes accordées aux clients.

Des provisions pour dépréciation des créances clients sont constatées lorsque leur recouvrement est jugé improbable.

Evaluation des titres de participation

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Conversion des opérations en monnaies étrangères, de réévaluation et de constatation des résultats de change

- Règles de conversion : les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte ;
- Réévaluation des comptes de position : à chaque arrêté comptable les éléments d'actif, de passif et de hors bilan sont réévalués sur la base du cours moyen des devises sur le marché interbancaire publié par la BCT à la date d'arrêté.
- Constatation du résultat de change : à chaque arrêté comptable la différence entre, d'une part les éléments d'actif, de passif et de hors bilan et d'autres parts les montants correspondants dans les comptes de contre valeurs position de change sont prises en compte en résultat de la période concernée.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont comptabilisées à leurs coûts d'acquisition hors taxes récupérables. Les dotations aux amortissements des immobilisations du groupe sont calculées selon la méthode économique.

Homogénéisation et Elimination des soldes et transactions intra-groupe :

Les opérations et transactions internes sont traitées de manière à neutraliser leurs effets. Ces opérations concernant principalement les comptes courants entre sociétés du périmètre.

Les soldes réciproques ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au groupe sont éliminés lorsqu'ils concernent des filiales faisant l'objet d'une intégration globale ou intégration proportionnel au prorata du pourcentage d'intérêt.

Impôt différé

Les sociétés du Groupe ALKIMIA sont soumises à l'impôt sur les sociétés (IS) selon les règles et les taux en vigueur en Tunisie.

Il a été tenu compte d'un impôt différé pour les retraitements de consolidation ayant une incidence sur le résultat

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible. Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

VI. Notes explicatives

Note 1 : Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles nettes s'élèvent à 287 581 DT au 31 Décembre 2019 contre 238 943 DT au 31 Décembre 2018 :

Libellé	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018
Réalisation Etudes - encours	238 943	238 943
Logiciels	1 538 710	1 507 963
Immobilisations incorporelles brutes	1 777 652	1 746 906
- Amortissements des immobilisations incorporelles	(1 490 072)	(1 507 963)
Immobilisations incorporelles nettes	287 581	238 943

Note 2 : Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles nettes s'élèvent à 110 418 203 DT au 31 Décembre 2019 contre 95 221 390 DT au 31 Décembre 2018 :

Libellé	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018
Installations diverses	108 917 421	141 083 809
Constructions & Bâtiments	45 397 733	49 250 600
Immobilisations en cours	26 358 919	5 468 117
Agencements et aménagements des terrains	4 726 189	4 726 189
Terrain	4 320 148	4 310 694
Matériel de transport	1 957 750	2 533 563
Matériel informatique & télécommunications	1 630 080	1 563 981
Equipements & MMB	567 825	668 815
Pool non utilisable	44 175	44 175
Total des immobilisations corporelles	193 920 240	209 649 944
Ecart d'évaluation	4 826 097 ^(*)	4 826 097 ^(*)
Immobilisations corporelles brutes	198 746 337	214 476 041
- Amortissements des immobilisations corporelles	(88 086 829)	(119 254 651)
Immobilisations corporelles nettes	110 418 203	95 221 390

(*) L'écart d'évaluation net correspond aux plus/moins-values afférentes aux éléments d'actifs identifiables acquis lors de l'entrée dans le périmètre de consolidation de la société GBNA en vue de ramener la valeur comptable de ces actifs à leur Juste valeur. Cet écart d'évaluation n'a pas été amorti en 2019 vu qu'il a été affecté aux immobilisations en cours de la GBNA.

Note 3 : Immobilisations financières

Les immobilisations financières nettes s'élèvent à 1 743 950 DT au 31 Décembre 2019 contre 1 861 326 DT au 31 Décembre 2018:

Libellé	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018
Dépôts et cautionnements	1 591 485	1 598 379
Prêts	132 465	192 515
Actions	9 850 868	9 850 868
Immobilisations financières brutes	11 574 818	11 641 762
Provision des Titres de participation	(9 780 868)	(9 745 776)
Provision pour dépréciation des autres immobilisations financières	(50 000)	(34 661)
Immobilisations financières nettes	1 743 950	1 861 326

Note 4 : Actifs d'impôts différés

Les actifs d'impôts différés s'élèvent à 3 560 013 DT au 31 Décembre 2019 contre 3 536 035 DT au 31 Décembre 2018 :

Libellé	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018
Actif d'impôt différé	3 560 013	3 536 035
Actif d'impôt différé	3 560 013	3 536 035

Note 5 : Autres actifs non courants

Les autres actifs non courants s'élèvent à 1 696 142 DT au 31 Décembre 2019 contre 1 204 798 DT au 31 Décembre 2018 :

Libellé	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018
Ecart de conversion sur emprunts	350 182	995 799
Charges à répartir	1 345 960	208 999
Total autre actifs non courants	1 696 142	1 204 798

Note 6 : Stocks

Les stocks nets s'élèvent à 38 576 666 DT au 31 Décembre 2019 contre 49 032 040 DT au 31 Décembre 2018 :

Libellé	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018
Produits finis	12 103 587	19 350 304
Matières premières	16 977 163	19 201 560
Consommables	7 126 406	8 096 533
Pièces de rechange et emballages	4 015 188	4 690 008
Produits résiduels (Boues)	58 806	24 121
Total des stocks brut	40 281 150	51 362 528
Provision pour dépréciation des stocks	(1 704 484)	(2 330 488)
Total des stocks net	38 576 666	49 032 040

Note 7 : Clients et comptes rattachés

Le solde net de cette rubrique s'élève 46 808 738 DT au 31 Décembre 2019 contre 51 548 464 DT au 31 Décembre 2018 :

Libellé	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018
Clients locaux	6 608 404	7 494 599
Clients étrangers	33 834 270	39 366 436
Clients douteux	19 598 516	19 105 412
Effets à recevoir	1 869 341	1 974 796
Clients factures à établir	4 004 078	-
Indemnisation assurance	(9 970 357)	(7 608 108)
Total brut	55 944 253	60 333 136
Provision sur clients douteux	(9 135 515)	(8 748 672)
Total net	46 808 738	51 584 464

Au cours de 2016, un client important de la « Société Chimique ALKIMIA » a eu beaucoup d'impayés sur ses clients en Inde ce qui l'a mis en difficulté. Cette situation l'a empêché de régler ses dettes envers la Société s'élevant au 31 Décembre 2019 à 18 428 357 DT.

Le montant remboursé par les compagnies d'assurance au cours des exercices 2017 et 2018 en vertu des accords contractuels s'est élevé à 7 608 108 DT.

En 2019, une provision complémentaire de 386 843 DT a été constatée par la Société ramenant le solde total de la provision à 8 458 460 DT. Ce montant représente l'estimation à la date de clôture du risque de non-recouvrement au titre du reliquat de la créance.

Note 8 : Autres actifs courants

Le solde net de cette rubrique s'élève 8 912 653 DT au 31 Décembre 2019 contre 10 497 712 DT au 31 Décembre 2018 :

Libellé	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018
Taxes	954 413	156 751
Produits à recevoir	1 122 562	2 838 238
Fournisseurs	5 487 013	5 676 109
Personnel avances et prêts	177 510	190 676
Autres actifs courants	335 382	473 458
Impôt débiteur	900 602	1 165 479
Total brut	8 977 482	10 500 712
Provisions des comptes d'actifs	(64 829)	(3 000)
Total net	8 912 653	10 497 712

Note 9 : Placements et autres actifs financiers

Les placements et autres actifs financiers s'élève à 678 949 DT au 31 Décembre 2019 contre 574 965 DT au 31 Décembre 2018 :

Libellé	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018
Échéance à moins d'un an / prêts	222 235	253 456
Intérêts courus non échus	5 650	9 386
Placements courants	451 064	312 122
Total	678 949	574 965

Note 10 : Liquidités et équivalents de liquidités

Le solde des liquidités et équivalents de liquidité s'élève à 23 252 154 DT au 31 Décembre 2019 contre 4 995 043 DT au 31 Décembre 2018 :

Libellé	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018
Banques	15 240 110	2 484 937
Caisses	12 044	10 105
Certificats de dépôts	8 000 000	2 500 000
Total	23 252 154	4 995 043

Note 11 : Tableau de variation des capitaux propres :

Désignation	Capital Social	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Part du groupe dans les capitaux propres	Part des minoritaires dans les réserves	Part des minoritaires dans le résultat
Solde au 31.12.2017	19 472 530	32 038 256	(19 479 274)	32 031 513	442	38
Réserves		(19 479 274)	19 479 274	-	38	(38)
Retraitements de consolidation		74		74	(74)	
Entrée en périmètre GBNA		(125)		(125)	130	
Subvention		(61 683)		(61 683)		
Résultat de 2018			(18 411 999)	(18 411 999)		41
Solde au 31.12.2018	19 472 530	12 497 249	(18 411 999)	13 557 779	536	41
Réserves		(18 411 999)	18 411 999	-	41	(41)
Retraitements de consolidation		71		71	(77)	
Subvention		(3 570)		(3 570)		
Résultat de 2019			(29 226 544)	(29 226 544)		34
Solde au 31.12.2019	19 472 530	(5 918 249)	(29 226 544)	(15 672 263)	500	34

Le capital social s'élève au 31 Décembre 2019 à 19 472 530 DT divisé en 1 947 253 actions de 10 Dinars chacune.

Le Résultat par action est de (15,009) DT au titre de 2019 contre (9,455) DT au titre de 2018, calculés comme suit :

Exercice	2019	2018
Résultat net	(29 226 544)	(18 411 999)
Nombre d'action	1 947 253	1 947 253
Résultat par action	(15,009)	(9,455)

Note 12 : Emprunts

Les emprunts bancaires s'élèvent à 45 319 141 DT au 31 Décembre 2019 contre 41 729 334DT au 31 Décembre 2018 :

Libellé	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018
Emprunt STB	2 336 318	312 500
Emprunt AMEN BANK	11 281 411	10 826 242
Emprunt UBCI	-	357 143
Emprunt BIAT	7 202 605	9 671 268
Emprunt ALBARAKA	9 756 979	14 378 848
Emprunt BT	14 741 828	6 183 332
Total	45 319 141	41 729 334

Note 13 : Provisions pour risques et charges

Le solde de cette rubrique s'élève à 8 224 016 DT au 31 Décembre 2019 contre 7 721 232 DT au 31 Décembre 2018 :

Libellé	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018
Provisions pour contrats déficitaires	20 977	544 336
Autres provisions pour Risques & charges	8 203 039	7 176 896
Total	8 224 016	7 721 232

Note 14 : Fournisseurs et comptes rattachés

Le solde de cette rubrique s'élève à 150 657 628 DT au 31 Décembre 2019 contre 116 572 159 DT au 31 Décembre 2018 :

Libellé	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018
FSSEURS EXPLOIT.FRES N. PARVENUES TSIE	8 382 328	6 934 297
AUTRES FOURNISSEURS	142 275 300	109 637 862
Total	150 657 628	116 572 159

Note 15 : Autres passifs courants

Les autres passifs courants ont atteint 24 186 585 DT au 31 Décembre 2019 contre 17 256 492 DT au 31 Décembre 2018:

Libellé	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018
Personnel	8 523 765	8 001 628
Charges à payer	10 780 431	3 457 613
Retenue à la source	1 545 804	1 451 064
Avance des clients	378 440	618 492
Intérêts sur prêts	94 865	87 400
Autres passifs courants	2 844 770	3 635 729
Total	24 186 585	17 256 492

Note 16 : Concours bancaires et autres passifs financiers

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2019 à 23 460 712 DT contre 21 909 139 DT au 31 Décembre 2018:

Libellé	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018
Mobilisation de créances	733 333	1 687 960
Intérêts	608 175	641 970
Financement en devise	10 213 607	8 208 711
Échéances à moins d'un an	11 905 597	11 370 499
Total	23 460 712	21 909 139

Note 17 : Revenus

Les revenus ont totalisé un montant de 176 909 511 DT au 31 Décembre 2019 contre 161 970 059 DT au cours de l'exercice 2018:

Libellé	Exercice 2019	Exercice 2018
STPP	133 758 718	129 838 630
NA2CO3	39 945 400	28 457 275
Produits résiduels	3 205 393	3 674 154
Total	176 909 511	161 970 059

Note 18 : Variations des stocks de produits finis et encours

Cette rubrique a totalisé un montant de 7 167 409 DT au cours de l'exercice 2019 contre un montant de (12 406 833) DT au cours de l'exercice 2018.

Note 19 : Achats d'approvisionnements consommés

Les achats d'approvisionnements consommés ont totalisé un montant de 133 894 281 DT au cours de l'exercice 2019 contre un montant de 141 966 242 DT au cours de l'exercice 2018:

Libellé	Exercice 2019	Exercice 2018
Matières premières	107 232 211	125 981 966
Fournitures et consommables	5 597 217	5 781 612
Variation stocks	3 384 223	(5 667 472)
Frais d'approche	17 680 630	15 870 135
Total	133 894 281	141 966 242

Note 20 : Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation ont totalisé un montant de 24 342 406 DT au cours de l'exercice 2019 contre un montant de 22 997 854DT au cours de l'exercice 2018 :

Libellé	Exercice 2019	Exercice 2018
Entretien et Réparation	2 531 938	2 418 665
Primes d'assurances	2 649 105	2 824 651
Etudes et recherche	17 005	25 914
Divers services extérieurs	2 721 030	2 169 079
Rémunération d'Intermédiaires et Honoraires	642 693	714 721
Frais de transport	10 912 438	10 000 357
Publicité, publications, relations	237 999	426 261
Déplacements, missions, réceptions	426 052	409 810
Autres charges d'exploitation	602 916	592 251
Commissions	605 444	627 029
Impôts et taxes	1 290 636	1 632 067
Sous-Traitance	632 562	536 253
Locations	1 072 588	620 797
Total	24 342 406	22 997 854

Note 21 : Charges financières nettes

L'exercice 2019 a enregistré des charges financières nettes de (11 188 486)DT contre des charges financières nettes d'un montant de(248 868)DT au cours de 2018 :

Libellé	Exercice 2019	Exercice 2018
Gain / Perte de change	(1 153 542)	5 313 218
Charges d'intérêts	(10 034 944)	(5 562 086)
Total	(11 188 486)	(248 868)

Note 22 : Produits des placements

Les produits des placements ont totalisé un montant de 438 573 DT au cours de l'exercice 2019 contre un montant de 310 744 DT au cours de l'exercice 2018:

Libellé	Exercice 2019	Exercice 2018
Produits des valeurs financières et des placements	422 130	294 799
Intérêts	16 443	15 944
Total	438 573	310 744

Note 23 : Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires ont totalisé un montant de 2 040 415 DT au cours de l'exercice 2019 contre un montant de 744 339 DT au cours de l'exercice 2018:

Libellé	Exercice 2019	Exercice 2018
Reprises de provisions	-	466 515
Produits sur exercices antérieurs	506 636	226 903
Autres gains	543 826	57 585
Total	1 050 462	751 003

Note 24 : Contrôle fiscal

La Société Chimique ALKIMIA a reçu en Octobre 2019 les résultats du contrôle fiscal approfondi subi au cours de l'exercice 2019 et portant sur tous les impôts et taxes auxquels la société est soumise pour la période 2015 à 2017. L'administration réclame le paiement d'un montant de 470 823 DT (principal et pénalités).

La société a formulé en Novembre 2019 sa réponse à l'administration fiscale conformément à la réglementation en vigueur en rejetant certains chefs de redressements.

L'issue finale de ce contrôle fiscal ne peut être déterminée de façon fiable à la date de publication des présents états financiers.

Cependant, les états financiers de la société couvrent le risque lié à cette affaire.

Note 25 : Impact du COVID-19 sur les activités du groupe

Au début de la période de confinement, l'activité de la Société Chimique ALKIMIA et de ses filiales a été faiblement impactée par la pandémie COVID-19 vu que les Usines du Groupe ont continué à tourner pour répondre aux besoins en matières premières du secteur de la détergence.

Cependant, et après les trois premières semaines de confinement et en relation avec les clients étrangers de la Société, un ralentissement de la demande a commencé à se faire sentir du fait de la baisse de l'activité industrielle des pays concernés et de la fermeture de certaines frontières. Ce ralentissement de la demande ne manquera pas d'affecter éventuellement l'activité de la Société et de peser sur sa trésorerie si cette pandémie venait à perdurer.

Ceci étant, le seul impact immédiat enregistré concerne les projets de développement du Groupe. En effet, le projet de construction d'une Unité de production de MAPc accuse un retard par rapport au planning initial. Le démarrage de cette nouvelle Unité est reporté de quelques semaines compte tenu de l'avènement du COVID-19 qui empêche le fournisseur espagnol HPD des équipements principaux d'envoyer ses équipes pour les tests de démarrage de l'Usine.

Par ailleurs, le projet de fabrication de microbilles de verre réalisé par la filiale ALKIMIA-Packaging subit lui aussi le même sort que celui du MAP cristallisé.

Note 26 : Continuité d'exploitation

La situation financière de la société mère ALKIMIA s'est détériorée par rapport à 2018 du fait d'un cumul de plusieurs évènements, en particulier :

- Les fonds propres de la Société totalisent au 31 Décembre 2019 la somme négative de 7 752 454 DT en raison des pertes cumulées subies au cours des derniers exercices ;
- La production a enregistré une diminution de 17% en passant de 57 710 tonnes en 2018 à 47 660 tonnes en 2019. Cette baisse s'explique, d'une part par la réduction des livraisons d'acide phosphorique du fait des difficultés sociales rencontrées au premier semestre 2019 par le Groupe Chimique Tunisien et par la baisse de la demande de STPP, d'autre part, entraînant l'arrêt de la production durant les mois de Juillet et Août 2019 ;
- La Société continue de souffrir de l'impact et des retombées de l'arrêt de l'approvisionnement de ses usines en acide phosphorique depuis 2015 l'obligeant de déclarer la force majeure à trois reprises et provoquant sa sortie du marché de STPP et la perte d'une partie importante de ses clients qui pour certains se sont orientés vers la concurrence et pour d'autres ont préféré remplacer le STPP par d'autres produits de substitution.

Malgré que cette situation pourrait présenter une incertitude significative à poursuivre l'exploitation, les Etats Financiers de la société arrêtés au 31 Décembre 2019 ont été préparés sur la base du principe comptable de continuité d'exploitation en prenant en compte, principalement, les éléments suivants :

- La Société bénéficie du soutien du Groupe Chimique Tunisien, actionnaire à 40% au capital et fournisseur de la principale matière première (l'acide phosphorique) ;
- La Société continue à travailler sur plusieurs projets de substitution, notamment celui de l'unité de MAP cristallisé, dont le démarrage est prévu en 2020 avec une production initiale de 25 000 tonnes ;
- La Société a présenté au Conseil d'Administration un Business plan (2020/2026) intégrant la reconversion de l'Unité U1500 pour fabriquer d'autres produits phosphatés. Les discussions sont en cours avec les parties concernées pour reconvertis cette unité dans les meilleurs délais et
- Les filiales du Groupe, contribueront à partir des années 2021, selon leur Business plan, à l'amélioration de la situation de la Société.

Note 27 : Evènements postérieurs à la date de clôture

Ces états financiers consolidés sont arrêtés par le Conseil d'Administration du 6 Mai 2020. Par conséquent, ils ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à cette date.

Rapport des Co-Commissaires aux Comptes
Etats financiers consolidés - Exercice clos le 31 Décembre 2019

Messieurs les actionnaires du groupe ALKIMIA,

I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers Consolidés

1. Opinion

En exécution de la mission de Co-commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 30 mai 2019, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers consolidés du Groupe ALKIMIA (le « groupe »), qui comprennent le bilan arrêté au 31 Décembre 2019, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces Etats Financiers consolidés font ressortir des capitaux propres négatifs de 15 672 263 DT, y compris le résultat déficitaire de l'exercice qui s'élève à 29 226 544 DT.

À notre avis, les Etats Financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du groupe au 31 Décembre 2019, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Nous attirons l'attention sur la note 26 aux Etats Financiers consolidés qui indique que la situation financière de la société mère ALKIMIA s'est détériorée par rapport à 2018 du fait d'un cumul de plusieurs événements. Comme il est indiqué à la note susvisée, cette situation indique l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de cette question.

4. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des Etats Financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des Etats Financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait aucune question clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

5. Observation

Nous attirons l'attention sur les notes suivantes aux Etats Financiers qui décrivent certaines situations :

A- Note 7 : Clients et comptes rattachés

Au cours de 2016, un client important de la « Société Chimique ALKIMIA » a eu beaucoup d'impayés sur ses clients en Inde ce qui l'a mis en difficulté. Cette situation l'a empêché de régler ses dettes envers la Société s'élevant au 31 Décembre 2019 à 18 428 357 DT.

Le montant remboursé par les compagnies d'assurance au cours des exercices 2017 et 2018 en vertu des accords contractuels s'est élevé à 7 608 108 DT.

En 2019, une provision complémentaire de 386 843 DT a été constatée par la Société ramenant le solde total de la provision à 8 458 460 DT. Ce montant représente l'estimation à la date de clôture du risque de non-recouvrement au titre du reliquat de la créance.

B- Note 24 : Contrôle fiscal

Cette note décrit que la société Chimique Alkimia SA a reçu en Octobre 2019 les résultats du contrôle fiscal approfondi subi en 2019 dont l'issue finale ne peut être déterminé de façon fiable à la date d'arrêté des états financiers.

C- Note 25 : Impact du COVID-19 sur les activités du groupe

Un client important de la Société Chimique ALKIMIA a eu beaucoup d'impayés sur ses clients en Inde ce qui l'a mis en difficulté. Cette situation l'a empêché de régler ses dettes envers la Société s'élevant au 31 Décembre 2016 à 18 428 357 DT.

Une partie de la marchandise objet de cette créance a été reprise par l'agent de la Société Chimique ALKIMIA en Inde qui devient, de ce fait, redevable à la Société d'un montant de 2 748 632 DT. Le paiement a été effectué en 2019.

Après avoir effectué les démarches nécessaires auprès des compagnies d'assurance, et sur la base des accords contractuels, la société a pu recouvrir auprès de ces compagnies un montant de 7 608 108 DT et a dû provisionner dans ses états financiers de l'exercice clos au 31 Décembre 2019 un montant de 8 458 460 DT.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

6. Rapport de gestion du groupe

La responsabilité du rapport de gestion du groupe incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les Etats Financiers consolidés ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du groupe dans le rapport de gestion du groupe par référence aux données figurant dans les Etats Financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du groupe, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

7. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers consolidés

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers consolidés conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des Etats Financiers consolidés, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

8. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des Etats Financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Tunis, le 21 Mai 2020

Les Co-commissaires aux comptes

International Financial Consulting

Lotfi REKIK

AMC Ernst & Young

Anis LAADHAR

ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2020

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS
FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2020**

En notre qualité de commissaire aux comptes et en application des dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société « ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV » clos le 31 Mars 2020 et aux vérifications spécifiques que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession et la réglementation en vigueur.

Les états financiers trimestriels clos le 31 Mars 2020 annexés au présent rapport font apparaître un total actif de 90 538 466 dinars, un actif net de 90 175 955 dinars et une valeur liquidative de 106,341 dinars. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers trimestriels, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers trimestriels sur la base de notre examen limité.

Étendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Cette norme requiert que l'examen soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers trimestriels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Observation

- La société «ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV» emploie 5,72 % de son actif net en actions d'organismes de placement collectif, ce qui est en dépassement par rapport à la limite maximale de 5% fixée par le décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.
- La société «ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV» emploie 82,39 % de son actif en valeurs mobilières, ce qui est en dépassement par rapport à la limite maximale de 80% fixée par le code des organismes de placement collectif.
- Nous attirons l'attention sur le paragraphe (b) de la note (2.2) des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société «ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Jusqu'à l'émission de notre rapport, ce traitement comptable, demeure non confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Conclusion de l'examen limité

En dehors de l'observation formulée au niveau du paragraphe précédent et sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas eu connaissance d'éléments pouvant affecter d'une façon significative la conformité des opérations à la réglementation en vigueur et la fiabilité des états financiers trimestriels au 31 Mars 2020 tels qu'annexés au présent rapport.

Tunis, le 9 mai 2020

Le Commissaire aux Comptes :

Aymen EL ABED

BILAN
 arrêté au 31/03/2020
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	<u>Notes</u>	<u>31/03/2020</u>	<u>31/03/2019</u>	<u>31/12/2019</u>
<u>ACTIF</u>				
AC 1 - Portefeuille - titres	3-1	74 599 613	82 642 833	81 304 431
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		5 162 556	5 125 107	5 094 494
b - Obligations et Valeurs assimilées		69 437 057	77 517 727	76 209 937
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		15 837 636	80 978 833	53 378 960
a - Placements monétaires	3-3	3 938 100	15 846 505	13 278 021
b - Disponibilités	3-5	11 899 536	65 132 328	40 100 939
AC 3 - Créances d'exploitation	3-6	101 217	276 497	96 900
AC 4 - Autres actifs		-	-	-
TOTAL ACTIF		90 538 466	163 898 163	134 780 291
<u>PASSIF</u>				
PA 1- Opérateurs créditeurs	3-9	73 990	90 327	92 857
PA 2 - Autres créditeurs divers	3-10	288 520	337 567	317 416
TOTAL PASSIF		362 510	427 895	410 273
<u>ACTIF NET</u>				
CP 1 -Capital	3-7	84 311 385	154 029 244	127 319 972
CP 2 - Sommes distribuables	3-8	5 864 570	9 441 024	7 050 046
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		4 662 923	7 540 463	102
b - Sommes distribuables de la période		1 201 647	1 900 561	7 049 944
ACTIF NET		90 175 955	163 470 268	134 370 018
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		90 538 466	163 898 163	134 780 291

ETAT DE RESULTAT

Période du 1^{er} Janvier au 31 MARS 2020
(Unité : en Dinars Tunisiens)

Notes	Période du 01/01/2020 au 31/03/2020	Période du 01/01/2019 au 31/03/2019	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille – titres</u>	3-2	1 082 867	802 751
a - Dividendes		-	236 684
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		1 082 867	802 751
			3 778 349
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	3-4	886 561	834 394
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		1 969 428	1 637 145
			8 160 823
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	3-11	-257 867	-239 212
REVENU NET DES PLACEMENTS		1 711 561	1 397 933
			7 079 657
<u>PR 3 - Autres produits</u>		-	-
<u>CH 2 - Autres charges</u>	3-12	-38 876	-38 881
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 672 685	1 359 052
			6 903 803
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		-471 037	541 509
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		1 201 647	1 900 561
			7 049 944
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		471 037	-541 509
* Variation des +/- values potentielles sur titres		100 520	115 155
* +/- values réalisées sur cession des titres		38 671	11 349
* Frais de négociation de titres		-	-61
			-242
RESULTAT NET DE LA PERIODE		1 811 876	1 485 495
			7 228 415

ETAT DE VARIATION DE L 'ACTIF NET

Au 31/03/2020
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Période du 01/01/2020 au 31/03/2020	Période du 01/01/2019 au 31/03/2019	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u>	1 811 876	1 485 495	7 228 415
a - Résultat d'exploitation	1 672 685	1 359 052	6 903 803
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	100 520	115 155	67 670
c - +/- values réalisées sur cession de titres	38 671	11 349	257 183
d - Frais de négociation de titres	-	-61	-242
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	-	-	-5 539 268
<u>AN 3 - Transaction sur le capital</u>	-46 005 939	39 350 100	10 046 198
a - Souscriptions	53 364 997	119 612 064	291 405 185
* Capital	50 228 521	113 004 078	277704 779
* Régularisation des sommes non distrib.	25 788	95 891	290 424
* Régularisations des sommes distrib.	3 110 687	6 512 095	13 409 982
b - Rachats	-99 370 936	-80 261 964	-281 358 987
* Capital	-93 338 640	-76 059 201	-267 631 334
* Régularisation des sommes non distrib.	-63 448	-42 914	-273 456
- Régularisation des sommes distrib.	-5 968 848	-4 159 849	-13 454 198
VARIATION DE L'ACTIF NET	-44 194 063	40 835 594	11 735 344
<u>AN 4 - Actif Net</u>			
a - En début de période	134 370 018	122 634 674	122 634 674
b - En fin de période	90 175 955	163 470 268	134 370 018
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>			
a - En début de période	1 282 106	1 180 394	1 180 394
b - En fin de période	847 989	1 553 428	1 282 106
VALEUR LIQUIDATIVE	106,341	105,232	104,804
AN 6 TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE	1,47%	1,29%	5,55%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETEES AU 31/03/2020

(Unité en Dinars Tunisiens)

PRESENTATION DE LA SOCIETE

ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV est une société d'investissement à capital variable, de distribution de catégorie obligataire, régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 17 Mai 2000 et a reçu l'agrément du ministre des finances, en date du 08 Septembre 1999.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion d'ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV est confiée à la société de gestion « Attijari Gestion »,

Le dépositaire et le distributeur de la Sicav est ATTIJARI BANK.

1- RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31/03/2020 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2- 2 Évaluation des placements

a. Évaluation des actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

b. Évaluation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constituent une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31/03/2020, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations ont été évalués, au 31 Mars 2020, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 ». Il est à signaler que le portefeuille au 31/03/2019 ne contient pas cette catégorie de BTA.

c. Évaluation des placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués à la date d'arrêté à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

2- 3 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le coût d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3 - NOTES SUR LES ÉLÉMENTS DU BILAN ET DE L'ÉTAT DE RÉSULTAT

3- 1 Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2020 à 74 599 613 Dinars contre 82 642 833 Dinars au 31/03/2019, et se détaille ainsi :

Libellé	31/03/2020 (*)	31/03/2019	31/12/2019
Coût d'acquisition	71 604 133	79 444 226	78 870 248
- Obligations et valeurs assimilées	66 622 877	74 462 971	73 888 992
- Actions SICAV Obligataires	4 981 256	4 981 255	4 981 256
Plus ou moins -values potentielles	334 450	281 415	233 929
-Obligations et valeurs assimilées	153 150	137 563	120 690
- Actions SICAV Obligataires	181 300	143 852	113 239
Intérêts courus sur Obligations et valeurs assimilées.	2 661 030	2 917 192	2 200 254
Total	74 599 613	82 642 833	81 304 431

(*) Le détail du portefeuille-titres est présenté en annexe I.

3- 2 Note sur les revenus du Portefeuille - titres

Les revenus de portefeuille titres totalisent 1 082 867 Dinars au 31/03/2020 contre un montant de 802 751 Dinars au 31/03/2019, et se détaillent comme suit :

Libellé	31/03/2020	31/03/2019	31/12/2019
- Revenus des Obligations	452 745	722 728	1 983 664
- Revenus des Bons de trésor Assimilables	630 122	80 023	1794 685
- Revenus des Actions SICAV	-	-	236 684
Total	1 082 867	802 751	4 015 033

3-3 Note sur les placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2020 à 3 938 100 Dinars contre 15 846 505 Dinars au 31/03/2019 et se détaille ainsi :

Libellé	31/03/2020^(*)	31/03/2019	31/12/2019
- Certificats de dépôts	3 901 785	15 811 135	13 123 406
- Intérêts courus sur certificats de dépôts	36 315	35 370	154 615
TOTAL	3 938 100	15 846 505	13 278 021

(*) Le détail des placements monétaires est présenté en annexe I.

3-4 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 886 561 Dinars au 31/03/2020 contre 834 394 Dinars au 31/03/2019 et se détaillent ainsi :

Libellé	31/03/2020	31/03/2019	31/12/2019
- Intérêts du compte courant	193 157	187 255	1 584 644
- Intérêts des Placements à terme	429 662	240 010	1 294 618
- Intérêts des certificats de dépôts	263 742	407 129	1 266 528
Total	886 561	834 394	4 145 790

3- 5 Note sur les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2020 à 11 899 536 Dinars contre 65 132 328 Dinars au 31/03/2019 et se détaille comme suit :

Libellé	31/03/2020	31/03/2019	31/12/2019
- Avoirs en banque	11 537 651	46 255 187	25 069 440
- Sommes à l'encaissement	3 874 628	33 204 492	4 956 620
- Sommes à régler	-6 748 082	-30 713 850	-13 942 862
- Intérêts courus/Cpte courant	192 767	193 493	399 578
- Dépôt à termes	3 000 000	16 000 000	23 000 000
- intérêts courus/ Dépôt à termes	42 572	193 006	618 163
Total	11 899 536	65 132 328	40 100 939

3-6 Note sur les créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2020 à 101 217 Dinars contre un solde de 276 497 Dinars au 31/03/2019 et se détaille comme suit :

Libellé	31/03/2020	31/03/2019	31/12/2019
- Retenue à la source sur BTA	101 217	276 497	96 900
Total	101 217	276 497	96 900

3-7 Note sur le capital

Capital au 31/12/2019	
- Montant	127 319 972
- Nombre de titres	1 282 106
- Nombre d'actionnaires	1 086
Souscriptions réalisées	
- Montant	50 254 310
- Nombre de titres	505 799
- Nombre d'actionnaires nouveaux	145
Rachats effectués	
- Montant	-93 402 088
- Nombre de titres	939 916
- Nombre d'actionnaires sortants	151
Autres effets /capital	
- Variation des plus et moins-values potentielles sur titres	100 520
- Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	38 671
- Frais de négociation de titres	-
Capital au 31/03/2020	
- Montant	84 311 385
- Nombre de titres	847 989
- Nombre d'actionnaires	1 080

3- 8 Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondant aux sommes distribuables de la période et aux sommes distribuables des exercices antérieurs se détaillent ainsi :

Libellé	31/03/2020	31/03/2019	31/12/2019
Sommes distribuables de l'exercice en cours	1 201 647	1 900 561	7 049 944
Sommes distribuables des exercices antérieurs	4 662 923	7 540 463	102
Total	5 864 570	9 441 024	7 050 046

3- 9 Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2020 à 73 990 Dinars contre un solde de 90 327 Dinars au 31/03/2019, détaillé comme suit :

Libellé	31/03/2020	31/03/2019	31/12/2019
- Gestionnaire	62 343	76 346	78 515
- Dépositaire	11 647	13 981	14 342
Total	73 990	90 327	92 857

3- 10 Note sur les autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève à 228 520 Dinars au 31/03/2020 contre un solde de 337 567 Dinars au 31/03/2019 et se détaille comme suit :

Libellé	31/03/2020	31/03/2019	31/12/2019
- Honoraires à payer (CAC)	10 466	35 140	32 378
- Dividende à payer exercice 2002	17 159	17 159	17 159
- Dividende à payer exercice 2003	6 775	6 775	6 775
- Dividende à payer exercice 2004	2 754	2 754	2 754
- Dividende à payer exercice 2005	62 620	62 620	62 620
- Dividende à payer exercice 2006	41 236	41 236	41 236
- Dividende à payer exercice 2007	1 026	1 026	1 026
- Dividende à payer exercice 2008	35 665	35 665	35 665
- Dividende à payer exercice 2009	8 087	8 087	8 087
- Dividende à payer exercice 2010	643	643	643
- Dividende à payer exercice 2011	778	778	778
- Dividende à payer exercice 2012	7 637	7 637	7 637
- Dividende à payer exercice 2013	7 989	7 989	7 989
- Dividende à payer exercice 2014	14 203	14 203	14 203
- Dividende à payer exercice 2015	10 130	10 130	10 130
- CMF à payer	9 036	10 997	11 301
- Provision pour frais de l'Assemblée et JP	25 506	37 441	28 165
- TCL à régulariser	11 808	11 808	11 808
- Compte d'attente	916	916	916
- Etat taxes à payer	14 086	24 563	16 146
TOTAL	288 520	337 567	317 416

3- 11 Note sur les charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève à 257 867 Dinars au 31/03/2020 contre 239 212 Dinars au 31/03/2019, et se détaille ainsi :

Libellé	31/03/2020	31/03/2019	31/12/2019
- Rémunération du gestionnaire	221 029	205 038	926 714
- Rémunération du dépositaire	36 838	34 173	154 452
Total	257 867	239 212	1 081 166

3- 12 Note sur les autres charges

Le solde de ce poste s'élève à 38 876 Dinars au 31/03/2020, contre 38 881 Dinars au 31/03/2019 et se détaille comme suit :

Libellé	31/03/2020	31/03/2019	31/12/2019
-Rémunération d'intermédiaire et honoraires (CAC)	2 984	6 165	25 000
- Redevance CMF	30 956	28 716	129 791
- Autres charges/ Services bancaires	211	208	258
- TCL	4725	3 791	20 805
Total	38 876	38 881	175 854

4 - AUTRES INFORMATIONS

4- 1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société a été confiée à « Attijari Gestion» gestionnaire à partir du 01/01/2009. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,714 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération d'«Attijari Gestion» au titre du premier trimestre de l'année 2020 s'élève à 221 029 Dinars TTC.

4- 2 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à « Attijari Bank ». En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0,119 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération d' « Attijari Bank » au titre du premier trimestre de l'année 2020 s'élève à 36 838 Dinars TTC.

Annexe I

Portefeuille Titres, Placements monétaires et Dépôts à terme Au 31/03/2020

Désignation Du Titre	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2020	% Actif
<i>Obligations</i>		32 181 900,000	33 464 854,069	36,962%
AMEN BANK 2009 TR A	20 000	666 000,000	680 598,138	0,752%
AMEN BANK 2011-1 TF	35 000	700 000,000	717 546,666	0,793%
AMEN BANK SUB 2016-1 CAT A TF	20 000	800 000,000	817 080,656	0,902%
AMEN BANK SUB. 2017-1 CAT A	20 000	1 200 000,000	1 265 411,147	1,398%
ATL 2019-1 CATA TF	20 000	2 000 000,000	2 059 331,147	2,275%
ATTIJARI BANK SUB 2015 CAT A	10 000	200 000,000	204 981,857	0,226%
ATTIJARI BANK SUB 2017 CAT A	20 000	1 200 000,000	1 259 394,098	1,391%
ATTIJARI LEASING 2015-1	20 000	1 200 000,000	1 270 583,606	1,403%
ATTIJARI LEASING 2015-1	3 080	184 800,000	195 669,875	0,216%
ATTIJARI LEASING 2015-2	30 000	600 000,000	609 896,394	0,674%
ATTIJARI LEASING 2016-2	10 000	800 000,000	803 991,671	0,888%
ATTIJARI LEASING 2019-1 CAT A	20 000	2 000 000,000	2 142 338,797	2,366%
ATTIJARI LEASING 2019-1 CAT A	25 640	2 564 000,000	2 746 478,339	3,033%
BNA SUBORDONNÉ 2017-1	20 000	1 200 000,000	1 260 170,492	1,392%
BTE 2016 -CATEGORIE A TF	5 000	200 000,000	202 102,732	0,223%
BTE 2019-1 CAT A TF	20 000	2 000 000,000	2 039 431,694	2,253%
CIL 2017/1	5 000	300 000,000	313 904,262	0,347%
HANNIBAL LEASE 2017-2 CAT A	10 000	600 000,000	626 687,213	0,692%
HL 2015-01	5 000	300 000,000	317 347,213	0,351%
HL 2016-01	20 000	800 000,000	837 188,197	0,925%
STB 2008/2	8 000	250 000,000	251 527,322	0,278%
STB SUBORDONNE 2019-1 CAT E	20 000	2 000 000,000	2 062 338,797	2,278%
STB SUBORDONNE 2019-1 CAT E	20 000	2 000 000,000	2 062 338,797	2,278%
STB SUBORDONNE 2019-1 CAT E	10 000	1 000 000,000	1 031 169,399	1,139%
UIB 2011-1 CATEGORIE B	7 500	450 000,000	463 570,820	0,512%
UIB SUBORDONNE 2016- A TF	5 000	200 000,000	202 782,077	0,224%
ABC TUNISIE 2018-01 CATA TV	10 000	800 000,000	848 060,139	0,937%
AMEN BANK SUBORDONNE 2010	30 000	1 199 100,000	1 247 334,737	1,378%
ATB SUB 2017 CAT A	5 000	500 000,000	501 732,524	0,554%
ATTIJARI LEASING SUB 2018-1	600	48 000,000	51 071,791	0,056%
BH 2009	50 000	1 920 000,000	1 953 323,378	2,157%
BTE 2010 -CATEGORIE A	10 000	100 000,000	103 673,372	0,115%
MODERN LEASING SUB 2018-1	10 000	800 000,000	859 699,753	0,950%
UIB 2011-1 CATEGORIE A	7 500	150 000,000	156 340,804	0,173%
EMPRUNT NATIONAL 2014 CAT C	20 000	1 250 000,000	1 299 756,165	1,436%
BTA		34 440 977,000	35 972 203,219	39,731%
BTA 6,3 % MARS 2026	2 900	2 757 030,000	2 784 953,217	3,076%
BTA 6,3 % OCTOBRE 2026	400	369 880,000	383 005,574	0,423%
BTA6% JUIN 2023	6 400	6 117 760,000	6 419 508,240	7,090%

BTA6% OCTOBRE2023	45	42 282,000	43 458,026	0,048%
BTA6% OCTOBRE2023	7 800	7 328 880,000	7 532 724,497	8,320%
BTA6.7%AVRIL2028	518	505 050,000	534 665,406	0,591%
BTA6.7%AVRIL2028	1 100	1 039 390,000	1 109 476,698	1,225%
BTA6.7%AVRIL2028	3 850	3 753 750,000	3 963 512,917	4,378%
BTA6.7%AVRIL2028	4 350	4 112 055,000	4 361 490,564	4,817%
BTA6.7%AVRIL2028	6 000	5 883 300,000	6 193 485,515	6,841%
BTA6.9% MAI2022	1 000	1 010 000,000	1 056 517,075	1,167%
BTA6.9% MAI2022	1 500	1 521 600,000	1 589 405,490	1,756%
TITRES OPCVM		4 981 255,772	5 162 555,503	5,702%
FIDELITY OBLIGATION SICAV	20 088	2 087 191,223	2 149 335,648	2,374%
SANADAT SICAV	4 922	530 573,362	546 750,526	0,604%
TUNISO EMIRATIE SICAV	22 749	2 363 491,187	2 466 469,329	2,724%
Certificats de Dépôt		3 901 785,155	3 938 100,259	4,350%
CD23/03/20_100J_2MD_BH LEASING_12.00%	1	1 948 387,097	1 952 895,503	2,157%
CD30/01/20_90J_2MD_BH LEASING_12.00%	1	1 953 398,058	1 985 204,756	2,193%
Dépôt à terme		3 000 000,000	3 042 572,712	3,361%
DAT22/01/20_1.5MD_90J_ATTIJARIBANK_9.81%	1	1 500 000,000	1 522 576,438	1,682%
DAT30/01/20_1.5MD_90J_ATTIJARIBANK_9.81%	1	1 500 000,000	1 519 996,274	1,679%
Total Portefeuille Titres, Placements monétaires et Dépôts à terme		78 505 917,927	81 580 285,762	90,106%